

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT)  
BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)



CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT  
(RGPH5)



**RAPPORT D'ANALYSE DES DONNEES DU RGPH5**  
**THÈME : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE**

Rédigé par : Daouda Aba FANE, Démographe, INSTAT et Siaka CISSE, Démographe, INSTAT

Décembre 2024

R  
G  
P  
H  
5  
  
2  
0  
2  
2



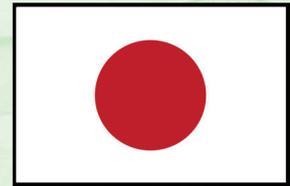
# LES PARTENAIRES DU RGPH5



Allemagne



Banque Mondiale



Japon



Norvège



PARIS21



Pays-Bas



Suède



Suisse



UNFPA



UNICEF



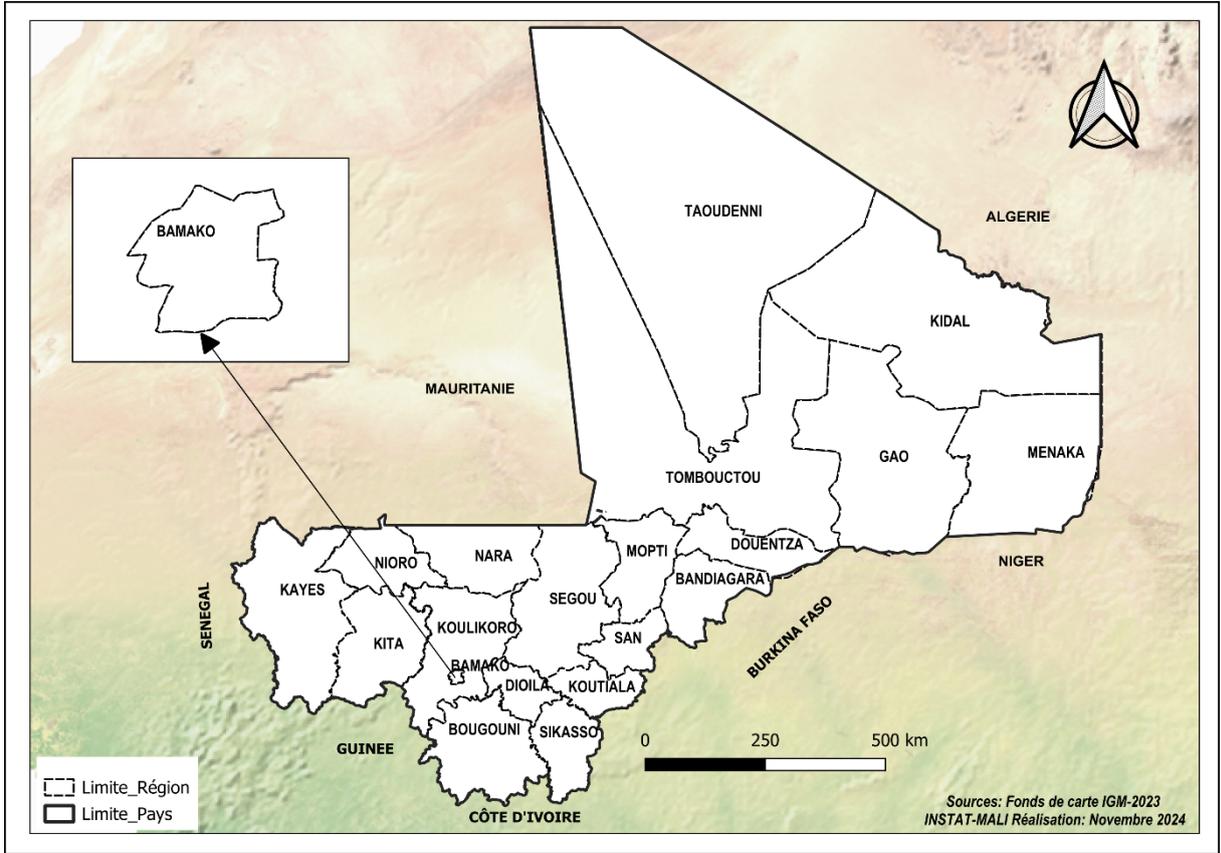
UNHCR



USAID



# CARTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI



## DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>CMT</b>	Code du Mariage et de la Tutelle
<b>DNP</b>	Direction Nationale de la Population
<b>EDSM</b>	Enquête Démographique et de Santé du Mali
<b>ELIM</b>	Enquête Intégrée auprès de ménages
<b>EMEP</b>	Enquête Malienne sur l'évaluation de la Pauvreté
<b>EMOP</b>	Enquête Modulaire Permanente Auprès des Ménages
<b>INSTAT</b>	Institut National de la Statistique
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>ODD</b>	Objectifs du Développement Durable
<b>PAIPP</b>	Plan d'actions d'Investissements Prioritaires en matière de Population
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNP</b>	Politique Nationale de la Population
<b>PPIP</b>	Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SCOFI</b>	Scolarisation des filles
<b>UEMOA</b>	Union Monétaire Ouest Africaine

## TABLE DES MATIERES

CARTE DES REGIONS ADMINISTRATIVES DU MALI.....	I
DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS .....	II
LISTE DES TABLEAUX .....	VII
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE .....	X
AVANT PROPOS .....	XII
TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS.....	XIV
RESUME .....	XV
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES .....	3
1.1 Contexte.....	3
1.1.1 Contexte sociodémographique .....	3
1.1.2 Contexte socioéconomique .....	3
1.1.3 Contexte socioculturel .....	4
1.1.4 Contexte politique et programmatique .....	5
1.1.5 Contexte juridique .....	6
1.2 Aspects méthodologiques .....	7
1.2.1 Définition des concepts .....	7
1.2.2 Données utilisées .....	8
1.2.3 Evaluation de la qualité des données.....	8
1.2.3.1 Examen du taux de non réponse .....	8
1.2.3.2 Examen de la vraisemblance de la déclaration sur l'état matrimonial .....	9
1.2.3.3 Examen des proportions des célibataires et des mariés par groupe d'âges.....	9
1.2.3.4 Nombre de femmes par homme marié .....	10
1.2.4 Définition et méthode de calcul des indicateurs.....	11
CHAPITRE 2 : ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION .....	14
2.1 Niveau national et disparités selon le milieu et la région de résidence .....	14
2.1.1 Niveau national.....	14
2.1.2 Disparités selon le milieu de résidence .....	15
2.2 Evolution de l'état matrimonial entre 1976 et 2022.....	17
2.3 Etat matrimonial et caractéristiques sociodémographiques .....	18
2.3.1 Variation selon l'âge .....	19
2.3.2 Etat matrimonial des adolescents .....	20
2.3.2.1 Etat matrimonial des adolescents au niveau national et Disparités selon le milieu de résidence.....	20
2.3.2.2 Variation de l'état matrimonial des adolescents selon la région de résidence.....	21

2.3.2.3	Variation de l'état matrimonial des adolescents selon l'âge.....	23
2.3.2.4	Variation de l'état matrimonial des adolescents selon la fréquentation scolaire.....	24
2.3.2.5	Variation de l'état matrimonial des adolescents selon le niveau d'instruction.....	24
2.3.2.6	Variation de l'état matrimonial de la population de 12 ans et plus selon la situation de handicap.....	25
2.4.	Etat matrimonial de la population de 12 ou plus et caractéristiques socioculturelles et de citoyennete .....	26
2.4.1	Variation selon la nationalité .....	26
2.4.2	Variation selon la fréquentation scolaire .....	27
2.4.3	Variation selon le niveau d'instruction .....	27
2.5	Etat matrimonial de la population de 12 ans et plus et caractéristiques socioeconomiques .....	28
2.5.1	Variation selon le statut par rapport à l'activité.....	28
2.5.2	Variation selon le niveau de vie du ménage.....	29
2.6	Vue d'ensemble .....	30
<b>CHAPITRE 3 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES .....</b>		<b>31</b>
3.1	Table de nuptialite.....	31
3.1.1	Table de nuptialité au niveau national.....	31
3.1.2	Variation selon le milieu de résidence.....	32
3.2	Calendrier et intensite de la nuptialite par sexe selon le niveau national et les disparites selon le milieu et la region de residence .....	32
3.2.1	Variation selon le milieu de résidence .....	32
3.2.2	Disparités selon la région de résidence .....	33
3.2.3	Evolution du calendrier et de l'intensité de la nuptialité entre 1976 et 2022 .....	34
3.2.4	Variation selon le statut par rapport au handicap.....	35
3.3	Calendrier et intensite de la nuptialite selon quelques caracteristiques socioculturelles et de citoyennete .....	35
3.3.1	Variation selon la nationalité .....	35
3.3.2	Variation selon le niveau d'instruction .....	36
3.4	Calendrier et intensite de la nuptialite selon quelques caracteristiques socioeconomiques .....	36
3.4.1	Variation selon le statut par rapport à l'activité.....	36
3.4.2	Variation selon le niveau de vie du ménage.....	37
3.5	Vue d'ensemble .....	37
<b>CHAPITRE 4 : POLYGAMIE .....</b>		<b>39</b>
4.1	Incidence de la polygamie .....	39
4.1.1	Polygamie au niveau national .....	39
4.1.2	Disparités selon le milieu et la région de résidence .....	39
4.1.2.1	Disparités selon le milieu de résidence.....	39

4.1.2.2	Disparités selon la région de résidence .....	40
4.1.3	Evolution de la polygamie entre 1976 et 2022.....	41
4.1.4	Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques.....	41
4.1.4.1	Variation selon l'âge.....	41
4.1.4.2	Variation selon la situation de handicap.....	43
4.1.5	Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles .....	43
4.1.5.1	Variation selon la nationalité .....	43
4.1.5.2	Variation selon le niveau d'instruction.....	44
4.1.6	Variation selon quelques caractéristiques socioéconomiques .....	45
4.1.6.1	Variation selon le statut par rapport à l'activité .....	45
4.1.6.2	Variation selon le niveau de vie du ménage .....	46
4.2	Intensité de la polygamie .....	46
4.2.1	Variation de l'intensité de la polygamie selon le milieu de résidence.....	46
4.2.2	Disparités selon la région de résidence .....	47
4.2.3	Intensité de la polygamie selon quelques caractéristiques sociodémographiques .....	48
4.2.3.1	Variation selon le sexe et l'âge des personnes vivant en union polygamique .....	48
4.2.3.2	Variation selon le type de handicap .....	48
4.2.4	Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté .....	49
4.2.4.1	Variation selon la nationalité .....	49
4.2.4.2	Variation selon le niveau d'instruction.....	50
4.2.5	Intensité de la polygamie et caractéristiques socioéconomiques.....	50
4.2.5.1	Variation selon le statut par rapport à l'activité .....	50
4.2.5.2	Variation selon le niveau de vie du ménage .....	51
4.3	Vue d'ensemble .....	51
<b>CHAPITRE 5 : TYPE DE MARIAGE DES FEMMES NON CELIBATAIRES.....</b>		<b>52</b>
5.1	Niveau national et disparités selon la région de résidence.....	52
5.1.1	Type de mariage au niveau national .....	52
5.1.2	Disparités selon la région de résidence .....	52
5.2	Type de mariage et caractéristiques sociodémographiques.....	53
5.2.1	Variation selon l'âge .....	53
5.2.2	Variation selon le statut par rapport au handicap.....	54
5.3	Type de mariage et caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté .....	54
5.3.1	Variation selon la nationalité .....	54
5.3.2	Variation selon le niveau d'instruction .....	55
5.4	Type de mariage et caractéristiques socioéconomiques .....	56
5.4.1	Variation selon le statut par rapport à l'activité.....	56

5.4.2 Variation selon le niveau de vie du ménage.....	56
5.5 Vue d'ensemble .....	57
CHAPITRE 6 : RUPTURES D'UNION .....	58
6.1 Poids demographique des personnes en rupture d'union parmi la population residente non celibataire de 12 ans et plus .....	58
6.2 Rupture d'union selon le milieu et la region de residence .....	58
6.2.1 Disparités selon le milieu de résidence .....	58
6.2.2 Disparités selon la région de résidence .....	59
6.3 Variation selon quelques caracteristiques sociodemographiques .....	60
6.3.1. Variation selon l'âge .....	60
6.4 Variation selon quelques caracteristiques socioculturelles et de citoyennete .....	62
6.4.1 Variation selon la nationalité .....	62
6.4.2 Variation selon le niveau d'instruction .....	62
6.5 Variation selon les caracteristiques socioeconomiques.....	63
6.5.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité.....	63
6.5.2 Variation selon le niveau de vie du ménage.....	64
6.6 Vue d'ensemble .....	64
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....	66
BIBLIOGRAPHIE .....	XVII
ANNEXES .....	XIX

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.01 : Taux de non réponse .....	9
Tableau 1.02 : Effectif de la population résidente des ménages ordinaires par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe et rapport de féminité.....	9
Tableau 1.03 : Nombre moyen de femmes mariées par homme marié et par polygames selon la région .....	10
Tableau 2.01 : Effectif et répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe.....	15
Tableau 2.02: Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe .....	15
Tableau 2.06 : Effectif et répartition (en %) des adolescents résidents de 12 à 19 ans par sexe selon l'état matrimonial .....	20
Tableau 2.07 : Répartition (en %) des adolescents de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe et le milieu résidence .....	21
Tableau 2.08 : Répartition (en %) des adolescents résidents de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe et la région selon .....	22
Tableau 2.09 : Répartition (en %) des adolescents de 12 à 19 ans par l'état matrimonial selon l'âge et le sexe.....	23
Tableau 2.10 : Répartition (en %) des adolescents de 12 à 19 ans par état matrimonial selon la fréquentation scolaire et le sexe .....	24
Tableau 2.11 : Répartition (en %) des adolescents âgés de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le niveau d'instruction et le sexe .....	25
Tableau 2.12 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon la situation de handicap et le sexe .....	26
Tableau 2.13 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon la nationalité et le sexe .....	26
Tableau 2.14 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe et la fréquentation scolaire .....	27
Tableau 2.15 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le niveau d'instruction .....	28
Tableau 2.16 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe et le statut par rapport à l'activité .....	29
Tableau 2.17 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe et le niveau de vie du ménage .....	29
Tableau 3.01 : Table abrégée de nuptialité masculine et féminine au niveau national.....	31
Tableau 3.02 : Table abrégée de nuptialité masculine et féminine selon le milieu de résidence .....	32
Tableau 3.03 : Calendrier et intensité de la nuptialité par sexe selon le milieu de résidence .....	33
Tableau 3.04 : Calendrier et intensité de la nuptialité par sexe et région de résidence.....	34
Tableau 3.05 : Evolution du calendrier et de l'intensité de la nuptialité entre 1976 et 2022 selon le sexe .....	34
Tableau 3.06 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon le statut par rapport au handicap.....	35
Tableau 3.07 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon la nationalité .....	35
Tableau 3.08 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon le niveau d'instruction .....	36
Tableau 3.09 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon le statut par rapport à l'activité .....	37
Tableau 3.10 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon le niveau de vie du ménage .....	37

Tableau 4.01 : Répartition (effectif et %) de la population vivant en polygamie selon sexe .....	39
Tableau 4.02 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le milieu de résidence et le sexe.....	40
Tableau 4.03 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la région de résidence et le sexe.....	40
Tableau 4.04 : Evolution entre 1976 et 2022 de la proportion (en %) des hommes polygames vivant en union polygame.....	41
Tableau 4.05 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la tranche d'âge et le sexe .....	42
Tableau 4.06 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la situation de handicap et le sexe.....	43
Tableau 4.07 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la nationalité et le sexe.....	43
Tableau 4.08 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le niveau d'instruction et le sexe.....	45
Tableau 4.09 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le statut par rapport à l'activité et le sexe .....	45
Tableau 4.10 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le niveau de vie et le sexe .....	46
Tableau 4.11 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon milieu de résidence .....	47
Tableau 4.12 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la région .....	47
Tableau 4.14 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon les groupes d'âges quinquennaux .....	48
Tableau 4.15 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le handicap majeur.....	49
Tableau 4.16 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la nationalité .....	49
Tableau 4.17 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le niveau d'instruction.....	50
Tableau 4.18 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le statut par rapport à l'activité .....	50
Tableau 4.19 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le niveau de vie du ménage .....	51
Tableau 5.01 : Répartition (Effectif et %) des femmes non célibataires par milieu de résidence selon le type de mariage .....	52
Tableau 5.02 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par région de résidence selon le type de mariage .....	53
Tableau 5.03 : Répartition (%) des femmes non célibataires par type de mariage selon l'âge .....	53
Tableau 5.04 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le statut par rapport au handicap majeur .....	54
Tableau 5.05 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon la nationalité .....	55
Tableau 5.06 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le niveau d'instruction .....	55
Tableau 5.07 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le statut par rapport à l'activité .....	56
Tableau 5.08 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le niveau de vie du ménage.....	56

Tableau 6.01: Répartition (Effectif et %) de la population non célibataire âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial .....	58
Tableau 6.02: Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture d'union selon le sexe et le milieu de résidence .....	59
Tableau 6.03: Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture d'union selon le sexe et la région de résidence.....	59
Tableau 6.04 : Répartition (Effectif et %) par âge et sexe de la population en rupture d'union par sexe selon la tranche d'âge .....	61
Tableau 6.05: Répartition (Effectif et %) de la population en rupture d'union par sexe selon le statut par rapport au handicap .....	62
Tableau 6.06 : Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture selon le sexe et la nationalité.....	62
Tableau 6.07 : Répartition (Effectif et %) de la population par type rupture d'union selon le sexe et le niveau d'instruction .....	63
Tableau 6.08 : Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture d'union selon le sexe et le statut par rapport à l'activité .....	63
Tableau 6.09 : Proportion (Effectif et %) de la population en rupture d'union par sexe selon le niveau de vie du ménage.....	64

## LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A2.03 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par sexe et la région de résidence .....	XIX
Tableau A2.04 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par sexe et par groupes d'âges selon l'état matrimonial .....	XXII
Tableau A2.05 : Evolution de l'état matrimonial des hommes âgés de 12 ans et plus entre 1976 et 2022 .....	XXIII
Tableau A2.06 : Evolution de l'état matrimonial des femmes âgées de 12 ans et plus entre 1976 et 2022 .....	XXIV
Tableau A2.07 : Liste du personnel .....	XXV

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.01 : Proportion des célibataires et des mariés par groupe d'âges selon le sexe .....	10
Graphique 2.01: Répartition (%) de la population masculine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région.....	16
Graphique 2.02: Répartition (%) de la population féminine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région.....	17
Graphique 2.03: Evolution de l'état matrimonial des hommes âgés de 12 ans et plus entre 1976 et 2022 .....	18
Graphique 2.04: Evolution de l'état matrimonial des femmes âgées de 12 ans et plus entre 1976 à 2022 .....	18
Graphique 2.05: Répartition (%) de la population résidente masculine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon l'âge .....	19
Graphique 2.06: Répartition (%) de la population résidente féminine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon l'âge .....	20

## AVANT PROPOS

Le Recensement général de la population et de l'habitation est une opération d'envergure et d'importance nationales qui fournit des informations détaillées permettant de prendre en compte plus efficacement les questions de population dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de développement. Il permet de déterminer l'effectif de la population, sa répartition spatiale, ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ainsi que les conditions de vie, du niveau national au niveau géographique le plus fin (région, cercle, arrondissement, commune, quartier/village/fraction, urbain/rural).

La réalisation du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH5) en 2022 répond aux besoins du Mali en informations statistiques actualisées. Institué par la loi n° 98-020 du 9 mars 1998, il s'agit de la cinquième opération du genre, après celles de 1976, 1987, 1998 et 2009, reflétant l'engagement des autorités de notre pays à organiser tous les dix ans ce type d'opération, conformément aux recommandations de la Commission statistiques des Nations unies.

Dans un contexte de développement durable et de planification stratégique, ce recensement s'inscrit dans une démarche d'information des décideurs, des partenaires au développement ; et de l'ensemble des citoyens sur les réalités sociales et économiques du territoire. Les informations recueillies serviront de base pour concevoir et ajuster des politiques publiques adaptées aux besoins réels des populations ; dans les domaines de l'éducation, de la santé, des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Elles permettront également d'établir une image statistique détaillée du Mali en 2022 pour un meilleur suivi et évaluation des différentes politiques et stratégies, comme le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD), les Objectifs de développement durable (ODD), l'Agenda 2063 « l'Afrique que nous voulons » et les engagements ; pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au-delà de 2014.

À la différence des précédents recensements du Mali, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'usage des tablettes comme outils de collecte des données a constitué une innovation majeure pour le RGPH5, réalisé dans un contexte sanitaire et sécuritaire difficile. Toutefois, il a été réalisé conformément aux principes et recommandations des Nations unies en matière de recensement de la série 2020 avec l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication à toutes les phases de l'opération.

Le Gouvernement a été informé de la disponibilité des résultats globaux lors du conseil des Ministres du 9 août 2023. Les résultats du RGPH5 ont ensuite été analysés par thématique afin de permettre une utilisation judicieuse de ces informations par les décideurs, les planificateurs et les autres utilisateurs. Ces analyses ont été réalisées par des équipes multidisciplinaires du Système Statistique National.

Dans un premier temps, vingt-et-une thématiques ont été retenues. Il s'agit ; notamment : (i) Évaluation de la qualité des données, (ii) État et structure de la population, (iii) État matrimonial et nuptialité, (iv) Natalité et fécondité, (v) Mortalité (y compris la mortalité maternelle), (vi) Migration, (vii) Urbanisation, (viii) Scolarisation, alphabétisation et niveau d'instruction, (ix) Caractéristiques économiques de la population, (x) Caractéristiques culturelles de la population, (xi) Caractéristiques des ménages, (xii) Caractéristiques de l'habitat et cadre de vie de la population, (xiii) Situation des personnes vivant avec un handicap, (xiv) Situation des albinos, (xv) Situation des enfants, (xvi) Situation des jeunes, (xvii) Situation des personnes

âgées, (xviii) Situation des femmes, (xix) Situation des nomades, (xx) Enregistrement des faits d'état civil (mariages, naissances et décès).

D'autres thèmes pourront être analysés en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, qu'ils soient publics ou privés. Les résultats du RGPH5 seront également publiés dans les documents suivants : (i) Monographies des régions du Mali, (ii) Projections démographiques et (iii) Répertoire village.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du plan de publication des résultats du RGPH5. Différents supports sont utilisés pour diffuser les documents : le papier, le site internet de l'INSTAT et divers formats (dépliant, brochure, électronique), afin de satisfaire les besoins d'un grand nombre d'utilisateurs de données sur la population.

La réalisation du RGPH5 a été rendue possible grâce à l'engagement du gouvernement malien, au soutien de plusieurs bailleurs de fonds et à une forte mobilisation à l'échelle nationale. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude envers tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, au succès de cette opération.

Je souhaite particulièrement remercier les Partenaires Techniques et Financiers, dont l'UNFPA, la Banque mondiale, l'USAID, l'UNICEF, l'UNHCR, la Coopération japonaise, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume des Pays-Bas, la Coopération Suédoise, la Coopération Suisse et le Partenariat Statistique au Service du Développement à l'aube du XXIème siècle (PARIS21), qui nous ont accompagnés tout au long du processus depuis 2016, et auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

Je tiens également à remercier les experts et institutions qui ont assuré un suivi régulier de l'opération, notamment M. Jean WAKAM, Conseiller Technique Principal, M. Richard DACKAM GATCHOU, Consultant en charge de l'assurance qualité, l'US Census Bureau, l'ANSD du Sénégal, le BUPCREP du Cameroun et l'IFORD.

Je félicite et encourage vivement les techniciens du BCR, des DRPSIAP et SLPSIAP, ainsi que l'ensemble des autorités statistiques pour les résultats obtenus.

Je réitère également ma reconnaissance envers les autorités administratives, politiques, religieuses et coutumières, ainsi que les médias qui ont soutenu l'Institut National de la Statistique dans la réussite de cette opération importante.

L'INSTAT espère que cette publication saura répondre aux besoins des utilisateurs et éclairer les prises de décision, contribuant ainsi à l'amélioration des politiques publiques pour le bien-être de la population malienne. Les utilisateurs n'y trouvant pas toutes les informations souhaitées peuvent se rapprocher de l'INSTAT.



**Le Directeur Général**

**Dr Arouna SOUGANE**  
Chevalier de l'Ordre National

## TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

INDICATEURS	NIVEAU
Proportion de célibataires (%)	
Population totale	35,4
Hommes	43,5
Femmes	27,7
Milieu urbain	41,7
Milieu rural	32,0
Proportion des mariés (%)	
Population totale	58,4
Hommes	51,7
Femmes	64,9
Milieu urbain	52,0
Milieu rural	61,9
Proportion de polygames (%)	
Population totale	31,1
Hommes	24,8
Femmes	35,8
Age moyen au premier mariage (ans)	
Hommes	25,1
Femmes	19,4
Age médian au premier mariage (ans)	
Hommes	24,8
Femmes	22,9
Type de mariage des femmes non célibataires (%)	
Mariage civil uniquement	5,9
Mariage religieux uniquement	50,2
Mariage coutumier uniquement	9,0
Mariage civil, religieux et coutumier	3,9

## RESUME

L'état matrimonial et la nuptialité ont sans doute des implications sur les transformations profondes de la société malienne compte tenu de leur effet sur la fécondité. Au Mali, le mariage demeure le cadre privilégié de la procréation à laquelle la société attache une valeur particulière. Mais, l'état matrimonial et la nuptialité sont des domaines peu explorés et leurs analyses s'avèrent très importantes.

L'objectif général visé par ce rapport est de présenter la situation matrimoniale au Mali et de mesurer la nuptialité des célibataires et, de manière spécifique d'analyser l'état matrimonial de la population vivant au Mali selon le milieu et la région de résidence, certaines caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques et d'étudier la nuptialité des célibataires, les unions polygamiques et les ruptures d'union.

L'analyse de l'état matrimonial à partir des données du RGPH5 révèle que 55,5 % de la population de 12 ans et plus sont mariés et 33,6 % sont célibataires. Ce célibat est un phénomène plus masculin car il touche 41,1 % des hommes et seulement 26,4 % des femmes. La proportion des personnes en rupture d'unions représente 2,7 % dont 2,0 % de veufs (ves) et 0,7 % de personnes divorcées. La proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural (58,0 %) qu'en milieu urbain

(49,9 %). Il ressort également de l'analyse que 2,3% de garçons et 17,8% de filles âgés de 12-19 ans étaient en union lors du RGPH5. En revanche, les proportions des garçons et des filles en rupture d'union représentent respectivement 0,1% et 0,2%.

Le niveau d'instruction exerce une influence sur le comportement matrimonial des individus. Les résultats de l'analyse révèlent que la proportion des femmes mariées diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction de celles-ci. Elle passe de 69,9 % chez les femmes sans instruction à 46,5 % chez celles du niveau secondaire. Chez les hommes, la proportion des mariés varie de 57,3 % chez ceux n'ayant aucun niveau d'instruction à 37,7% chez ceux du niveau secondaire. La proportion des mariés augmente au fur et à mesure que le niveau de vie s'améliore.

Par ailleurs, l'occupation d'un individu permet de lui procurer des ressources pour se marier. En effet, le célibat touche moins les personnes occupées que les chômeurs et les personnes appartenant à la classe hors main d'œuvre.

L'analyse du calendrier de la nuptialité montre la persistance de la précocité des unions au Mali. L'entrée en union est plus précoce chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu de résidence. L'âge moyen au premier mariage est de 25,1 ans pour les hommes contre 19,4 ans chez les femmes. Ce constat de la précocité de l'entrée en union des femmes est aussi bien valable en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, en milieu rural, l'âge moyen au premier mariage est de 24,0 ans chez les hommes et de 18,5 ans chez les femmes. En milieu urbain, il représente 27,4 ans chez les femmes et 21,2 ans chez les hommes. En termes d'évolution, l'âge moyen au premier mariage des hommes a augmenté au cours des 35 dernières années, passant de 20,1 ans en 1987 à 25,1 ans en 2022. Cependant entre 1998 et 2009, il a légèrement baissé. Concernant le statut matrimonial des adolescentes, l'on constate que 19,1% d'entre elles étaient en union.

La polygamie est aussi un phénomène répandu avec une proportion de 31,1%. Elle touche plus les femmes (35,8 %) que les hommes (24,8 %). Elle est nettement plus élevée chez les femmes vivant en

milieu rural (39,8 %) que chez celles du milieu urbain (26,2 %). Dans ce type d'union, les hommes polygames ont en moyenne deux (2) épouses.

Par ailleurs, L'analyse de ce thème montre que le mariage religieux est le type de mariage le plus fréquent parmi tous les autres types chez les femmes non célibataires (50,2 %). En revanche, le mariage civil est faiblement célébré (5,9 %).

L'examen des résultats sur les ruptures d'unions montre que la proportion des personnes en rupture d'unions par veuvage est plus élevée que celle des personnes en rupture d'union par divorce ou séparation (3,5 % contre 1,1 %). La rupture d'union par veuvage est plus élevée chez les femmes

(5,5 %) que chez les hommes (0,7 %).

Au regard des résultats, le rapport recommande de mettre davantage l'accent sur la scolarisation des filles, de renforcer les actions et stratégies visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants ou les mariages précoces et les actions d'autonomisation des femmes.

## INTRODUCTION

Le thème de l'état matrimonial et de la nuptialité s'inscrit pleinement dans les objectifs du RGPH qui consiste à collecter, analyser et diffuser des données essentielles pour la planification et l'élaboration de politiques publiques, en particulier dans les domaines de la population, du développement social et économique.

L'un des objectifs du RGPH5 est de déterminer les niveaux, structures et tendances de la fécondité, de la nuptialité, de la mortalité et de la migration. Cette analyse a pour but de mieux comprendre l'évolution des structures familiales, les âges au premier mariage, la polygamie, les divorces, les veuves et les tendances nuptiales spécifiques au contexte malien. Ces informations permettront d'éclairer les décisions de politique publique, en offrant une base solide pour la mise en œuvre des stratégies de développement national, notamment celles liées à l'inclusion sociale, à la promotion de l'égalité des sexes et au développement des infrastructures sociales.

En effet, l'état matrimonial et la nuptialité sont des indicateurs clés de la stabilité sociale et économique d'un pays. Ils reflètent les normes sociales, les relations de pouvoir au sein des foyers, ainsi que les évolutions démographiques. Au Mali, ces dynamiques sont façonnées par des traditions culturelles, des facteurs économiques, ainsi que des politiques publiques. L'étude approfondie de ces aspects est essentielle pour mieux appréhender les défis liés à la santé reproductive, à l'égalité de genre, à l'éducation des jeunes filles et à l'autonomisation des femmes. Cette analyse s'avère particulièrement pertinente dans un contexte où le pays cherche à renforcer ses capacités institutionnelles et à mettre en œuvre des politiques sociales efficaces.

Les résultats de cette analyse ont une portée significative dans le cadre de divers programmes sectoriels de développement. Dans le secteur de l'éducation, comprendre calendrier du mariage et les comportements nuptiaux peut aider à cibler des interventions visant à promouvoir l'éducation des jeunes filles et à réduire les mariages précoces. Dans le domaine de la santé, les données sur la nuptialité permettent de mieux évaluer les risques de mortalité maternelle et de santé reproductive, en particulier dans le cadre des mariages polygamiques ou précoces. Dans le cadre de la promotion féminine, une meilleure compréhension des inégalités liées à l'état matrimonial est essentielle pour élaborer des stratégies visant à améliorer l'autonomisation des femmes et leur accès aux ressources sociales et économiques.

Les informations issues de cette analyse permettront de répondre aux besoins d'information exprimés dans des programmes nationaux tels que le Programme National de Population, la Stratégie de Développement Social et le Plan d'Action National pour l'Égalité de Genre.

Plusieurs programmes et politiques au Mali ont été mis en œuvre pour adresser les problématiques liées à l'état matrimonial et à la nuptialité, notamment dans les domaines de la santé reproductive, de l'égalité des sexes et du développement social. Cependant, ces initiatives dont la Stratégie Nationale pour la Promotion des Femmes et des Filles, restent confrontées à des défis en matière de financement, de coordination intersectorielle et de sensibilisation communautaire. Au niveau international, des efforts sont également déployés dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 5 sur l'égalité de genre, ce qui renforce l'importance de collecter des données fiables pour évaluer les progrès réalisés.

Les connaissances sur les tendances de la nuptialité au Mali ont évolué au fil des ans grâce aux données des recensements précédents et d'autres études sociologiques. Cependant, il subsiste des lacunes concernant des aspects spécifiques, comme les variations régionales des comportements nuptiaux ou les facteurs influençant le mariage précoce et la polygamie. Les données actuelles révèlent des tendances complexes, notamment un âge moyen au mariage qui a augmenté, mais avec des différences notables entre les sexes et les zones géographiques.

Bien que des programmes aient été lancés pour améliorer la situation matrimoniale et la nuptialité au Mali, certaines actions souffrent encore de manque de données de qualité et d'évaluations rigoureuses. Les données disponibles sont parfois insuffisantes pour capter toute la diversité des pratiques matrimoniales, notamment dans les zones rurales ou les régions marginalisées. Cette analyse du RGPH5 permettra de combler ces lacunes, en fournissant des données plus complètes et récentes sur la structure des unions, les facteurs socio-économiques influençant les décisions matrimoniales et les tendances nuptiales.

L'objectif général visé par ce rapport d'analyse thématique est de présenter la situation matrimoniale au Mali et de mesurer la nuptialité des célibataires et, de manière spécifique, de déterminer les indicateurs de l'état matrimonial et de la nuptialité sur la base des données collectées. Autrement dit, il s'agit d'analyser l'état matrimonial de la population vivant au Mali selon le milieu et la région de résidence, certaines caractéristiques sociodémographiques, culturelles et économiques ; d'étudier la nuptialité des célibataires, des unions polygamiques et les ruptures d'union.

Ce rapport est structuré en six chapitres. Le premier chapitre porte sur le contexte et les aspects méthodologiques. Le deuxième chapitre analyse l'état matrimonial de la population de 12 ans et plus et des adolescentes âgées de 12 à 19 ans. Le troisième chapitre examine l'intensité et le calendrier de la nuptialité de cette population. Le quatrième chapitre analyse la polygamie. Le cinquième chapitre aborde le type de mariage des femmes non célibataires. Enfin, le sixième et dernier chapitre porte sur les ruptures d'union au Mali.

## CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

Ce chapitre décrit les éléments contextuels qui permettent de comprendre les niveaux et tendances de l'état matrimonial et de la nuptialité au Mali. Ainsi, il aborde les contextes socioculturel, sociodémographique, socioéconomique, politique, programmatique et juridique. Il traite aussi des aspects méthodologiques qui portent sur la définition des concepts, la présentation des principaux indicateurs ainsi que leurs méthodes de calcul et l'évaluation de la qualité des données.

### 1.1 Contexte

Les systèmes matrimoniaux en Afrique diffèrent d'une société à l'autre. Le mariage apparaît avant tout comme une « affaire de famille » et une « affaire sociale », dans laquelle les individus sont en position passive (Hertrich, 1996). Chaque pays en fonction des spécificités internes et dans le respect des normes internationales et de certaines valeurs culturelles élabore des dispositions régissant la constitution et l'installation des familles. Au Mali, c'est le code des personnes et de la famille qui est le document légal de référence en ce qui concerne la réglementation de la vie des couples, la protection de la famille, les droits et les devoirs des conjoints. Il est un ensemble de principes et d'accords légaux inspirés des valeurs sociales, culturelles et économiques.

#### 1.1.1 Contexte sociodémographique

Le Mali connaît depuis plus de 50 ans une croissance démographique rapide. De 3,5 millions d'habitants en 1960 (source : Enquête Démographique de 1960-1961), la population est passée à 6,3 millions d'habitants (source : RGPH 1976), à 7,6 millions d'habitants (source : RGPH 1987), à 9,8 millions d'habitants (source : RGPH 1998), puis à 14,5 millions d'habitants (source : RGPH 2009) et à 21 347 587 en 2022.

Au Mali, la nuptialité se caractérise par la précocité des unions. Les femmes entrent en première union à un âge plus précoce que celui des hommes. En effet, selon l'EDSMV (2018), parmi les femmes de 25-49 ans au moment de l'enquête, 18 % étaient déjà en union avant d'atteindre l'âge de 15 ans exact et un peu plus de la moitié (53 %) l'était déjà avant 18 ans exacts. Avant 25 ans exacts, la quasi-totalité des femmes avait déjà contracté une première union (90 %).

Selon toujours cette enquête, plus de huit femmes de 15-49 ans sur dix (81 %) et plus de six hommes de 15-49 ans sur dix (61 %) vivent en union. Elle a également montré qu'en dépit de la prédominance des unions monogames (81,4 %), les unions polygames sont toujours répandues, soit plus d'une femme sur trois (37 %) est en union polygame et 19 % des hommes de 15-49 ans ont, au moins, deux épouses.

#### 1.1.2 Contexte socioéconomique

L'économie du Mali est principalement dominée par le secteur primaire qui occupe 80% de la population active et contribue à plus de 45% du Produit Intérieur Brut (PIB). Le PIB par habitant est passé de 465 911 FCFA en 2012 à 620 076 FCFA en 2022. L'économie du pays dépend fortement de l'extérieur. Cette économie a été sérieusement affectée par la crise politico-sécuritaire que le pays a connue au des dernières années. La croissance économique observée au Mali en 2022 est de 3,5%, chiffre en deçà de la moyenne observée dans les pays de l'UEMOA (5%) (MEF, 2022).

Le Mali est l'un des pays les plus pauvres du monde. La pauvreté touche près de la moitié de la population malienne, hypothéquant ainsi la réalisation de ses droits économiques et sociaux. Le degré de pauvreté des ménages peut entraîner l'entrée tardive en union et favoriser le divorce. Plus la pauvreté persiste plus le risque pour les couples de divorcer augmente.

L'incidence de la pauvreté est passée de 55,6% en 2001, à 45% en 2011 puis à 45,5% en 2022. Au cours de la dernière décennie (2011-2022), la pauvreté a augmenté en milieu rural (51,1% à 54,9%) et à Bamako (10,7% à 16,4%). Elle a également augmenté dans les autres milieux urbains (26% à 31%) entre 2011 et 2022 (INSTAT, EMOP 2011 et 2022).

La situation économique des ménages est un facteur déterminant pour le mariage et les choix matrimoniaux. La dot reste une pratique exigée et sa réalisation est un honneur pour la famille de la jeune fille, ce qui revient à dire que le mariage dans une certaine mesure est fondé sur des bases économiques qui ont des implications sur l'âge d'entrée en union des jeunes. Un constat est que dans le contexte de la crise économique le mariage de la fille devient l'opportunité rêvée pour constituer un fonds de commerce dans certaines familles. La valeur symbolique de la dot est de plus en plus occultée au profit d'une transaction commerciale (Elizabeth, 2005). La reconstitution des trousseaux de mariage a un coût financier que le mari doit supporter. De même que les charges liées aux différentes cérémonies ne restent pas sans effets sur l'entrée en union.

Dans le même cadre, la crise de l'emploi qui a véritablement commencé à se manifester au Mali au début des années 1980, notamment avec l'avènement des premiers programmes d'ajustement structurel (PAS), a sans doute eu des effets sur l'entrée en union. Les résultats escomptés de la mise en œuvre des PAS n'ont pas pu être obtenus, notamment en matière de développement du secteur privé comme vecteur de la création de richesses et d'emploi. Les effets sociaux des PAS ont beaucoup affecté les ménages au Mali et ont fait baisser leurs pouvoirs d'achats et qui ont sans doute influencé l'état matrimonial et la nuptialité.

### **1.1.3 Contexte socioculturel**

Le Mali compte une quinzaine de groupes ethniques dont les principaux sont : Bambara, Malinké ou Mandingue, Peulh, Soninké ou Sarakolé, Sonhaï ou Songhaï, Dogon, Touarègue, Arabe, Khassonké, Sénoufo, Minianka et Bwa. Avec cette diversité, les maliens vivent dans une alliance conformément aux exigences de la coutume et de la tradition. Celle-ci consolide la solidarité et renforce les liens de mariages entre les différents sous-groupes. Toutefois, ces différentes ethnies se distinguent par leur mode de vie, leur milieu et leurs activités économiques qui ont des implications sur l'état matrimonial et la nuptialité. Les unions entre les différents groupes ethniques sont fréquentes et anciennes suite aux relations de voisinage, aux échanges commerciaux et du fait d'influences partagées (colonisation, islam, etc.).

Ces spécificités ethniques et religieuses se traduisent par des systèmes de représentations et de valeurs différents ainsi que des formes d'organisations sociales diverses. Cependant, ni l'ethnie, ni la religion, ni la langue ne peuvent permettre de cerner toute la réalité sociologique du mariage. Dans ce pays aux traditions millénaires, les croyances, perceptions, attitudes et valeurs sont plus persistantes et varient d'un groupe à un autre et d'une religion à une autre. Tous ces éléments combinés expliqueraient la

tendance à l'universalité du mariage, la forte prévalence de la polygamie et la précocité des unions souvent constatées au Mali.

Dans la société malienne, il existe une certaine ouverture et une forme de communication entre les différentes ethnies. Cela se traduit par la pratique et l'existence de mariages exogamiques et endogamiques sur l'ensemble du territoire ainsi que des ressemblances sur les aspects des différentes formes d'entrée en union. Tous ces facteurs, mis ensemble, expliqueraient la relative cohésion sociale au Mali et la diversité des situations matrimoniales.

Selon que ces sociétés soient patriarcales ou matriarcales, musulmanes ou animistes, sédentaires ou nomades, chacune a sa conception propre de la famille et des différentes formes d'unions les régissant. La société traditionnelle malienne accorde une place importante au mariage et le considère d'ailleurs comme une institution sociale sacrée, les divorces et autres formes de désunions étant souvent mal perçues par la société.

Mais de nos jours, le mariage fait l'objet de profondes mutations ayant entraîné la transformation des structures sociales, économiques et culturelles désormais ouvertes à la modernité avec des conséquences qui consacrent la modification des règles matrimoniales. L'une des premières mutations est le passage « du mariage ancien » ou « mariage imposé », avec la mainmise du groupe social sur le choix des partenaires, au mariage fondé sur le choix réciproque des deux époux. Les pratiques de lévirat et de sororat en déperdition au Mali attestent toute l'attention accordée à cette institution sociale. La valeur de la dot reste un facteur de différenciation sociale de la femme dans la famille de son mari et de ses parents.

Le développement de la scolarisation et l'augmentation des niveaux d'études notamment des filles ainsi que leur accès à l'activité économique au cours de ces dernières années ont entraîné des changements profonds dans le mode de formation des couples. En 2022, la proportion des jeunes de 15 à 24 ans alphabétisés est de 45,5% pour les filles et de 59,2% pour les garçons. Le taux net de fréquentation scolaire des garçons dans le secondaire est de 28,9% contre 32,7% pour les filles. Le taux net de fréquentation dans l'enseignement secondaire est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (44,3 contre 25,0%). La poursuite des études au lycée ou encore à l'université retarde dans une large mesure l'entrée en union des jeunes filles, allongeant de fait leur période de célibat. (Mouvagha-Sow, 2001). En outre, la scolarisation prolongée de ces dernières conduirait à un changement de mentalités, à l'adoption de nouveaux comportements et à de nouvelles conceptions des relations sentimentales avant et pendant le mariage (Gendreau et Gubry, 1996). Cette hausse de la scolarisation pourrait également être porteuse d'aspirations et d'exigences nouvelles en matière de nuptialité. Elle aurait un impact sur la polygamie. Les résultats de l'EDSM-VII confirment ce fait. En effet, en considérant la scolarisation, on se rend compte que les femmes n'ayant aucune instruction sont deux fois plus nombreuses à être en union polygame (42 %) que celles qui ont au moins le niveau d'instruction secondaire (20%). Les femmes qui ont le niveau d'instruction primaire se situent entre les deux situations précédentes avec 34%.

#### **1.1.4 Contexte politique et programmatique**

Le Mali dispose de différentes politiques et programmes qui ont certainement eu des effets sur l'état matrimonial et la nuptialité. Il y a eu notamment l'adoption de la Politique nationale de population (PNP) en 1991, révisée en 2017. La PNP, à travers ses deux premiers Programmes prioritaires d'investissement

en matière de population, a permis de développer des actions précisément dans le domaine de l'éducation qui ont sans doute influencé la situation matrimoniale des individus ainsi que l'intensité et le calendrier de la nuptialité. Un troisième Plan d'actions d'investissements prioritaires en matière de population a été mise en œuvre (PAIPP 2010-2014). En plus de ces programmes, il existe une Politique assortie d'un plan d'Action pour la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille qui a couvert la période 2002-2006 et d'une Politique nationale de scolarisation des filles (SCOFI).

La PNP aborde la problématique de la nuptialité dans son objectif général 3 qui est celui de contribuer à la maîtrise progressive de la fécondité et plus précisément à travers l'objectif spécifique 2 qui vise à relever l'âge au premier mariage de la jeune fille à 18 ans. La politique de promotion de la famille, quant à elle, s'attache à recentrer l'entité familiale dans le processus de planification du développement social et à faire émerger ces spécificités. Son objectif général est de renforcer les liens sociaux et de consolider la fonction de socialisation de la famille. L'un des axes stratégiques de cette politique consiste à assurer la stabilité de la cellule familiale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la scolarisation des filles, les efforts consentis ces dernières années par le gouvernement et ses partenaires ont permis d'améliorer l'accès des filles aux différents niveaux d'enseignement, ce qui peut contribuer à l'autonomisation de la femme et à la réduction des mariages précoces.

### **1.1.5 Contexte juridique**

Le mariage est caractérisé au Mali par plusieurs formes d'unions : le mariage traditionnel, le mariage civil et le mariage religieux. La précocité des unions formelles et leur universalité constituent aussi une des caractéristiques de mariage au Mali. Le Code du mariage et de la tutelle (CMT), adopté pour la première fois le 03 février 1962 par l'Assemblée Nationale, se caractérisait par deux soucis majeurs : d'une part, un souci d'uniformité, d'autre part un souci de modernisme. Il fallait adapter les coutumes au nouveau contexte du Mali indépendant en les mettant en harmonie avec le développement social de la population. C'est dans ce cadre que le code voulait créer un nouveau type de rapport au sein de la famille, la charte d'un nouveau statut de la femme en raison des contraintes sociales qui pesaient sur elle. Les dispositions du code se retrouvent aussi bien au niveau du régime des fiançailles, des conditions d'entrée en union, des formalités relatives à la célébration du mariage et de sa dissolution qu'en matière de droits et de devoirs des époux et de tutelle des enfants. Un nouveau code de la famille et des personnes a été adopté en 2011 et stipule dans l'article 283 qu'il n'y a pas de mariage s'il n'y a point de consentement. D'après l'article 281, « l'homme avant dix-huit ans révolus et la femme avant seize ans accomplis ne peuvent contracter un mariage ». « La dot ne devrait pas dépasser, en valeur quinze mille francs (15 000 francs) ».

En ce qui concerne les cas de prohibition et d'interdiction de mariage, le nouveau code stipule que la « femme ne peut contracter un second mariage avant la dissolution du premier et les mêmes dispositions sont applicables à l'homme qui a opté pour la monogamie ». « Toutefois, l'homme ayant opté pour le mariage monogamique aura la faculté de réviser son contrat avec le consentement exprès de l'épouse » (article 307). L'homme, qui a quatre épouses légitimes, ne peut contracter un nouveau mariage. Cette disposition du code rime bien avec la conception musulmane. L'article 283 du code consacré au consentement du mariage indique « qu'il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a pas de consentement qui doit d'ailleurs être formulé oralement et en personne devant l'officier de l'état civil par chacun des futurs

époux ». « Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier de l'état civil le plus proche du domicile de l'une des parties » (article 290).

« Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son époux et les époux se doivent mutuellement respect, fidélité, secours et assistance. Le mari est le chef de famille. En conséquence, les charges du ménage pèsent à titre principal sur lui et le choix de la résidence de la famille lui appartient » (article 319). Dans les mariages polygamiques, chaque épouse est considérée comme un ménage. La femme divorcée et la veuve n'ayant pas dix-huit ans accomplis pourront se remarier sans le consentement de leur père et mère ou tous autres représentants légaux. Le Type d'union est, soit la communauté, soit la séparation des biens. « L'époux qui demande le régime de la communauté doit rédiger un contrat de mariage » (article 307).

La dissolution du mariage, peut résulter de la mort de l'un des époux et par le divorce légalement prononcé. En effet, « le divorce peut être demandé pour l'une des raisons suivantes : l'adultère du conjoint, les excès, sévices et injures graves rendant la vie conjugale impossible, la condamnation de l'un des époux à une peine afflictive et infamante, de l'alcoolisme invétéré, de l'impossibilité par le conjoint de satisfaire à ses obligations conjugales » (article 352). Mais la femme peut demander le divorce si le mari refuse de subvenir à ces besoins indispensables (nourriture, logement, habillement), de payer la dot à l'expiration du délai accordé dans l'acte de mariage.

Les dispositions soulignées ci-dessus ne sont valables que pour les mariages célébrés à l'état civil qui concernent une faible proportion de l'ensemble des mariages au Mali. Ces mariages ont des difficultés d'adaptation avec le contexte socioculturel du pays. L'analphabétisme, le poids de la tradition, la religion, l'éloignement des services d'état civil des populations sont des facteurs limitant la bonne application des dispositions du code. La plupart des mariages ne sont pas célébrés à la mairie et force est de reconnaître la prédominance des cérémonies coutumières et religieuses.

## 1.2 Aspects méthodologiques

### 1.2.1 Définition des concepts

**Le mariage** selon le code des personnes et de la famille, le mariage est l'établissement d'une union entre un homme et une femme conformément aux normes socioculturelles, religieux ou juridiques de la société considérée. Il repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le RGPH5 a pris en compte l'ensemble des types d'unions (mariage civil, religieux et coutumier).

**Une personne mariée est tout individu** âgé de 12 ans et plus qui, au moment du dénombrement, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers. Une distinction est faite entre le mariage monogame et le mariage polygame. Un homme marié à une seule femme est considéré comme **monogame** et sa femme en **union monogame**. Plusieurs cas de polygames ont été enregistrés. Un homme marié à deux, ou trois femmes ou encore quatre femmes et plus est considéré comme polygame et sa femme en union polygamique.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de la situation matrimoniale. Le concept de situation matrimoniale désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, union libre.

**Une personne célibataire** est tout individu âgé de 12 ans et plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

**Une personne veuve est tout individu** âgé de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée ou a divorcé demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans et plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme **divorcée**.

Toute personne de 12 ans et plus qui a été séparée de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en **séparation**. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié.

Toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré, est considérée comme en **union libre**.

## 1.2.2 Données utilisées

Les informations recueillies à travers la collecte des données sur l'état matrimonial permettent de bien décrire la situation des personnes recensées selon leur état matrimonial et d'analyser la nuptialité des célibataires, le type d'union contracté (monogamie ou polygamie), les ruptures d'union (veuvage et divorce) chez les femmes, les unions non légalisées dans la société (union libre/ concubinage) de même que les mariages précoces.

Une combinaison des informations recueillies sur l'état matrimonial avec certaines variables telles que l'âge, le sexe, le milieu de résidence, la région, le niveau d'instruction, le statut par rapport à l'activité, le niveau de vie, la nationalité, le statut d'handicap etc. permet de faire des analyses différentielles mettant en évidence les variations du phénomène en fonction de ces caractéristiques.

Toutefois, le caractère exhaustif des données recueillies ne veut nullement dire qu'elles ne comportent pas de limites. Les données recueillies comportent les limites dues aux enquêtes basées sur la simple déclaration des individus.

## 1.2.3 Evaluation de la qualité des données

### 1.2.3.1 Examen du taux de non réponse

Les taux de non réponse des variables en lien avec l'état matrimonial sont inférieurs à 10 %, ce qui signifie que les données sur l'état matrimonial sont de bonne qualité.

**Tableau 1.01 : Taux de non réponse**

Variables	Effectifs valides	Effectifs manquants	Taux de non réponse %
Etat matrimonial	12 240 682	651 574	5,1
Type de mariage	4 285 794	80 686	1,8
Durée depuis la célébration du mariage à l'état civil	1 135 232	2 498	0,2
Âge	21 347 587	0	0,0
Sexe	21 347 587	0	0,0
Région de résidence	21 347 587	0	0,0
Milieu de résidence	21 347 587	0	0,0

### 1.2.3.2 Examen de la vraisemblance de la déclaration sur l'état matrimonial

Dans le cas où les données sont de bonne qualité, les rapports femmes monogames sur hommes monogames, femmes ayant une coépouse sur hommes polygames de rang 2, femmes ayant (n-1) coépouses sur hommes polygames de rang n devraient être respectivement égaux à 1, 2 et n. En outre, on doit avoir plus d'hommes célibataires que de femmes, plus de femmes en union polygamique ou veuves ou divorcées/séparées que d'hommes. Dans le cas présent, cette relation est vérifiée. La déclaration sur l'état matrimonial est donc assez fiable.

**Tableau 1.02 : Effectif de la population résidente des ménages ordinaires par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe et rapport de féminité**

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	RF	Masculin	Féminin	RF	Masculin	Féminin	RF
Célibataire	987 258	787 147	0,8	1 610 946	949 007	0,6	<b>2 598 204</b>	<b>1 736 154</b>	<b>0,7</b>
Monogame	813 812	893 226	1,1	1 507 800	1 718 387	1,1	<b>2 321 612</b>	<b>2 611 613</b>	<b>1,1</b>
Polygame 2	160 283	266 856	1,7	514 374	941 721	1,8	<b>674 657</b>	<b>1 208 577</b>	<b>1,8</b>
Polygame 3	16 304	39 691	2,4	59 138	160 726	2,7	<b>75 442</b>	<b>200 416</b>	<b>2,7</b>
Polygame 4	4 478	10 254	2,3	10 216	31 831	3,1	<b>14 695</b>	<b>42 085</b>	<b>2,9</b>
Polygame 5 et plus	337	538	1,6	1 920	3 537	1,8	<b>2 257</b>	<b>4 075</b>	<b>1,8</b>
Divorcé(e)	5 781	16 395	2,8	7 779	14 374	1,8	<b>13 560</b>	<b>30 770</b>	<b>2,3</b>
Séparé(e)	4 339	10 761	2,5	8 126	17 990	2,2	<b>12 465</b>	<b>28 751</b>	<b>2,3</b>
Veuf(ve)	7 144	85 796	12,0	14 424	154 396	10,7	<b>21 568</b>	<b>240 193</b>	<b>11,1</b>
Union libre/Concubinage	76 512	62 853	0,8	164 076	100 147	0,6	<b>240 589</b>	<b>163 000</b>	<b>0,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>2 076 248</b>	<b>2 173 517</b>	<b>1,0</b>	<b>3 898 799</b>	<b>4 092 116</b>	<b>1,0</b>	<b>5 975 049</b>	<b>6 265 634</b>	<b>1,0</b>

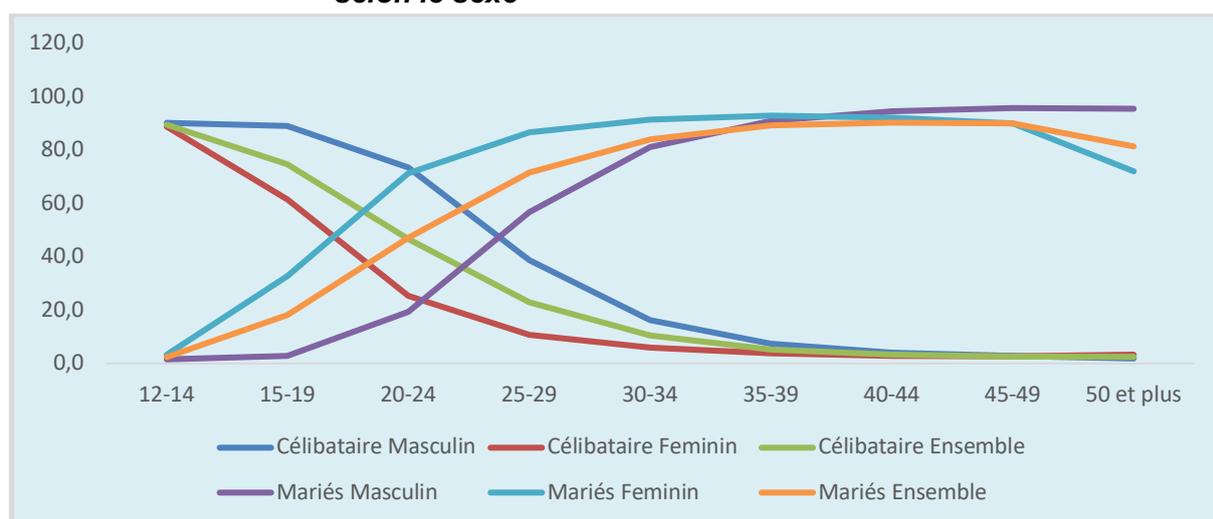
### 1.2.3.3 Examen des proportions des célibataires et des mariés par groupe d'âges

En général, la proportion des célibataires décroît avec l'âge tandis que celle des mariées augmente en fonction de l'âge, quel que soit le sexe.

Il ressort du graphique 1.1 que cette hypothèse est vérifiée pour les données du RGPH5. En effet, les proportions de célibataires diminuent rapidement quand l'âge augmente jusqu'à l'âge de 50 ans, considéré comme âge du célibat définitif. On note également que l'assertion selon laquelle il y a en général plus d'hommes célibataires que de femmes célibataires se vérifie avec les données du RGPH5.

Par ailleurs, la proportion des mariés quel que soit le sexe, croît régulièrement avec l'âge jusqu'à l'âge de 45 ans. Elle suit le schéma normal. Après cet âge, la courbe amorce une descente lente, qui peut s'expliquer essentiellement par le phénomène du veuvage, lequel touche plus les femmes que les hommes. Dans une moindre mesure, on peut citer le divorce, tout en relevant qu'il est faible dans le pays. L'écart important entre sexe peut se justifier par le remariage des hommes après la rupture d'union.

**Graphique 1.01 : Proportion des célibataires et des mariés par groupe d'âges selon le sexe**



#### 1.2.3.4 Nombre de femmes par homme marié

Les cohérences qu'il convient de vérifier, lorsque la situation matrimoniale est bien déclarée, sont les suivantes :

- Le nombre total d'hommes mariés monogames doit être théoriquement proche de l'effectif total des femmes en mariage monogame ( $F/H \approx 1$ ) ;
  - Le nombre d'hommes mariés polygames doit être inférieur à l'effectif des femmes en mariage polygame ( $F/H > 1$ ).

Le **tableau 1.03** montre que les hypothèses ci-dessus sont vérifiées en ce qui concerne les données du RGPH5. En effet, ce rapport est d'environ 1, pour les mariages monogamiques, et supérieur à 1 pour les mariages polygamiques, à l'exception de la région de Taoudenni, à cause des problèmes de petits effectifs car très peu de personnes se sont déclarées être en mariage polygame dans cette région.

**Tableau 1.03 : Nombre moyen de femmes mariées par homme marié et par polygames selon la région**

Région de résidence	Monogame			Polygame		
	Masculin	Féminin	F/H	Masculin	Féminin	F/H
Kayes	190 512	226 443	1,2	71 871	151 733	2,1
Koulikoro	250 008	283 992	1,1	88 308	166 087	1,9
Sikasso	156 915	177 613	1,1	73 336	139 363	1,9
Ségou	236 639	268 449	1,1	84 003	156 049	1,9
Mopti	90 790	96 263	1,1	21 891	36 016	1,6
Tombouctou	78 496	79 568	1,0	13 231	22 242	1,7

Région de résidence	Monogame			Polygame		
	Masculin	Féminin	F/H	Masculin	Féminin	F/H
Gao	76 941	79 025	1,0	13 752	23 170	1,7
Kidal	6 797	6 546	1,0	400	476	1,2
Taoudenni	14 488	13 952	1,0	637	666	1,0
Ménaka	31 705	31 838	1,0	2 539	3 457	1,4
Nioro	64 787	85 936	1,3	28 941	60 600	2,1
Kita	65 421	81 786	1,3	31 706	65 869	2,1
Dioïla	75 004	86 792	1,2	30 192	59 718	2,0
Nara	25 117	27 912	1,1	9 992	20 063	2,0
Bougouni	165 402	187 768	1,1	75 044	145 312	1,9
Koutiala	102 510	121 642	1,2	53 506	104 014	1,9
San	96 150	105 952	1,1	26 315	49 672	1,9
Douentza	15 896	16 564	1,0	4 188	7 284	1,7
Bandiagara	52 254	59 005	1,1	26 666	52 531	2,0
Bamako	525 781	574 567	1,1	110 533	190 830	1,7
<b>Ensemble</b>	<b>2 321 613</b>	<b>2 611 613</b>	<b>1,1</b>	<b>767 051</b>	<b>1 455 152</b>	<b>1,9</b>

### 1.2.4 Définition et méthode de calcul des indicateurs

**Le célibat définitif** est la proportion des célibataires après 50 ans dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

**La proportion de célibataires** est la part des célibataires dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

**La proportion de mariés** est la part des marié(e)s dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

**La proportion des divorcés** est la part des divorcé(e)s dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

**La proportion des veufs/veuves** est la part des veufs/veuves dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

**Le taux de rupture d'union** est la proportion des veuf (ve) s/divorcé(e)s/séparé(e)s dans la population d'âge supérieur ou égal à 12 ans.

**La proportion des adolescentes célibataires** est la part des adolescentes célibataires dans la population des adolescentes.

**La proportion des adolescents mariés** est la proportion des adolescents mariés dans la population des adolescents.

**La proportion des adolescentes mariées en union polygamique** est la part des adolescentes mariées en union polygamique parmi les adolescentes mariées.

**L'écart d'âge entre les conjoints** vivant dans le même ménage est la différence d'âge entre les deux époux.

**Le taux de polygamie chez les hommes (Ph)** est la proportion d'hommes polygames parmi les hommes mariés.

**Le taux de polygamie des adolescentes** est la part des adolescentes polygames parmi les adolescentes mariées.

**Le taux de polygamie chez les femmes en union (Pf) :** Est la proportion de femmes en union polygame parmi les femmes mariées.

**L'âge modal** au premier mariage est l'âge auquel se produit le maximum de mariages.

**Le nombre moyen d'épouses par homme polygame** est la moyenne du nombre d'épouses au sein des hommes polygames. Il mesure l'intensité du phénomène.

**Le calendrier de la nuptialité** correspond à l'âge moyen et l'âge médian à la première union. Il est établi à l'aide de la méthode de Hajnal.

**L'âge moyen au premier mariage** est la moyenne pondérée des âges au premier mariage, avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs. C'est le nombre moyen d'années vécues en tant que célibataire par les personnes de la cohorte qui finissent par se marier. Il permet de résumer le calendrier de la nuptialité.

Selon la méthode de Hajnal :

La formule de l'âge moyen au premier mariage des hommes est :

$$\frac{15000 + 5 * \sum_{15-19}^{50-54} (P_{x, x+4}) - 50 X \beta_{50}}{1000 - \beta_{50}}$$

La formule de l'âge moyen au premier mariage des femmes est :

$$\frac{12000 + 3(P_{15-19}) + 5 \sum_{15-19}^{50-54} (P_{x,x+4}) - 50X\beta_{50}}{1000 - \beta_{50}}$$

$\beta_{55}$  et  $\beta_{35}$  sont respectivement les proportions des célibataires à 55 ans pour les hommes et pour les femmes.

$(P_x, x+4)$  est la proportion des célibataires entre l'âge  $x$  et l'âge  $(x + 4)$  ans.

L'absence d'information sur l'âge au premier mariage oblige à utiliser des approches indirectes pour calculer certains indicateurs de la nuptialité. Nous allons recourir à la méthode de Hajnal qui repose sur deux hypothèses : (i) indépendance entre nuptialité d'une part, mortalité et migration d'autre part ; (ii) stabilité de la nuptialité dans le temps. La méthode consiste à considérer que les proportions de célibataires sont relatives à une cohorte (fictive) et à calculer le nombre moyen d'années passées dans le célibat par les individus de la cohorte qui finissent par se marier.

**L'âge médian au premier mariage** est l'âge auquel la moitié des mariages est célébrée. L'âge médian divise la population en deux groupes égaux, en d'autres termes, la moitié de la population s'est mariée pour la première fois avant cet âge, tandis que l'autre moitié s'est mariée après.

**La fréquence du célibat définitif** est la proportion des célibataires à 50 ans pour les hommes et à 50 ans pour les femmes. La formule est  $C_{50}/C_{15}$  pour les hommes et  $C_{50}/C_{15}$  pour les femmes (ou  $C_{50}/C_{15}$  pour les hommes et  $C_{50}/C_{15}$  pour les femmes).

**L'intensité de la nuptialité** est le nombre moyen des premiers mariages par personnes. C'est le complément à 1000 de la fréquence du célibat définitif. Ces seuils de 55 ans pour les hommes et 35 ans pour les femmes supposent que s'il n'y a pas eu de mariage avant cet âge il n'y en aura plus.

$$\text{Homme : } 1000 - P50 = 1000 - [(P45-49 + P50-54) / 2]$$

$$\text{Femme : } 1000 - P30 = 1000 - [(P25-29 + P30-34) / 2].$$

**La table de nuptialité du moment** décrit la survenance des premiers mariages au sein d'une cohorte fictive de célibataires qui serait soumise, à chaque âge à la nuptialité observée durant l'année d'observation. Elle est construite à partir des proportions de célibataires observées par âge et par sexe qui, après ajustement graphique aux âges exacts, deviennent dans la table, la série des célibataires.

## CHAPITRE 2 : ETAT MATRIMONIAL DE LA POPULATION

L'analyse de la situation matrimoniale des individus est d'une grande importance dans la mesure où l'état matrimonial influence la dynamique de la population par l'intermédiaire de la fécondité, sachant que le mariage expose la femme au risque de procréation. En outre, l'état matrimonial ou la nuptialité expose la femme au risque de migration dans le cadre du regroupement familial.

Ce chapitre analyse les niveaux et tendances de l'état matrimonial de la population résidente de 12 ans et plus selon certaines caractéristiques : le milieu de résidence, la région de résidence, la situation de handicap, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le niveau de vie, la nationalité et le statut par rapport à l'activité.

### 2.1 Niveau national et disparités selon le milieu et la région de résidence

#### 2.1.1 Niveau national

La répartition de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial (**tableau 2.01**) montre que 58,5 % de la population des 12 ans et plus sont mariés et 35,4 % n'ont jamais contracté de mariage.

Il existe des écarts importants dans la répartition des effectifs des personnes mariées selon le sexe. En effet, le mariage est plus fréquent chez les femmes (64,9 %) que chez les hommes (51,7 %), probablement à cause de la polygamie et du mariage précoce des filles. Les célibataires sont proportionnellement plus nombreux chez les hommes (43,5 %) que chez les femmes (27,7 %).

En outre, le concubinage ou les unions libres demeurent faibles au Mali (3,3 %). Les ruptures d'union qui sont causées par le veuvage ou le divorce ou la séparation touchent respectivement 2,1 % et 0,7 % de la population de 12 ans et plus.

La proportion des personnes en situation de rupture est faible chez les hommes (0,4 % pour les veufs et 0,4 % pour les divorcés ou séparés) par rapport aux femmes (3,8 % pour les veuves et 0,9 % pour les divorcées ou séparées). La proportion relativement plus élevée des veuves est probablement due à la surmortalité masculine. Cette situation est plus accentuée par la pratique de la polygamie puisque le décès d'un homme en union polygame conduit toutes ses épouses à l'état de veuvage tandis que si l'une des épouses décède, l'époux demeure toujours marié.

En plus de l'espérance de vie plus longue chez les femmes et de la polygamie, cette inégalité de proportion entre les veufs et les veuves pourrait aussi s'expliquer par la difficulté de remariage des femmes puisqu'habituellement les hommes veufs ont plus de chance de contracter une nouvelle union que les femmes veuves surtout lorsque celles-ci sont d'un âge avancé.

**Tableau 2.01 : Effectif et répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe**

Etat matrimonial	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	2 750 440	43,5	1 819 692	27,7	4 565 077	35,4
Marié	3 269 635	51,7	4 262 445	64,9	7 536 313	58,5
Séparé/Divorcé	27 550	0,4	62 385	0,9	90 099	0,7
Veuf	22 832	0,4	251 750	3,8	275 695	2,1
Union libre/concubinage	254 686	4,0	170 843	2,6	425 072	3,3
<b>Total</b>	<b>6 325 142</b>	<b>100,0</b>	<b>6 567 114</b>	<b>100,0</b>	<b>12 892 256</b>	<b>100,0</b>

### 2.1.2 Disparités selon le milieu de résidence

La structure de l'état matrimonial change en fonction du milieu de résidence. Les proportions de personnes mariées sont plus importantes en milieu rural (58,0%) qu'en milieu urbain (49,9%), quel que soit le sexe (**Tableau 2.02**).

La proportion des personnes célibataires est plus faible que celle des mariées aussi bien chez les hommes du milieu rural (38,4% contre 49,9%) que chez les femmes du même milieu (21,9% contre 65,8%). Ce constat est le même pour le milieu urbain où les hommes et les femmes célibataires sont moins nombreuses que leurs congénères mariés.

Cette proportion élevée des personnes mariées en milieu rural s'expliquerait par l'entrée en union à un âge plus jeune dans ce milieu et à un âge relativement plus élevé en milieu urbain. C'est la conséquence d'une longue durée de scolarisation des filles citadines et des difficultés auxquelles les jeunes hommes sont confrontés pour trouver un emploi et avoir les ressources économiques nécessaires pour se marier.

Les ruptures d'union par divorce ou séparation et veuvage ne varient pas avec le milieu de résidence. Ce phénomène de rupture d'union par veuvage touche presque autant les femmes vivant dans les campagnes (3,6%) que celles qui résident dans les villes (4,0%).

**Tableau 2.02: Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu de résidence	Etat matrimonial									Total	
	Célibat.	Monog.	Polyg. 2	Polyg. 3	Polyg. 4 ou plus	Sép/Div.	Veuf (e)	Union libre		Effectif	%
	%	%	%	%	%	%	%	%			
<b>Masculin</b>											
Urbain	47,5	48,0	7,7	0,8	0,2	0,5	0,3	3,7		2 127 855	100,0
Rural	41,3	38,7	13,2	1,5	0,3	0,4	0,4	4,2		4 197 441	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>43,5</b>	<b>38,9</b>	<b>11,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>4,0</b>		<b>6 325 142</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>											
Urbain	36,2	41,1	12,3	1,8	0,5	1,2	4,0	2,9		2 220 117	100,0
Rural	23,2	42,0	23,0	3,9	0,9	0,8	3,8	2,4		4 346 997	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>27,7</b>	<b>41,7</b>	<b>19,3</b>	<b>3,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>3,8</b>	<b>2,6</b>		<b>6 567 114</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>											
Urbain	41,7	40,2	10,1	1,3	0,4	0,9	2,2	3,3		4 347 818	100,0
Rural	32,0	40,4	18,2	2,7	0,6	0,6	2,1	3,3		8 544 438	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>35,4</b>	<b>40,3</b>	<b>15,4</b>	<b>2,3</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>2,1</b>	<b>3,3</b>		<b>12 892 256</b>	<b>100,0</b>

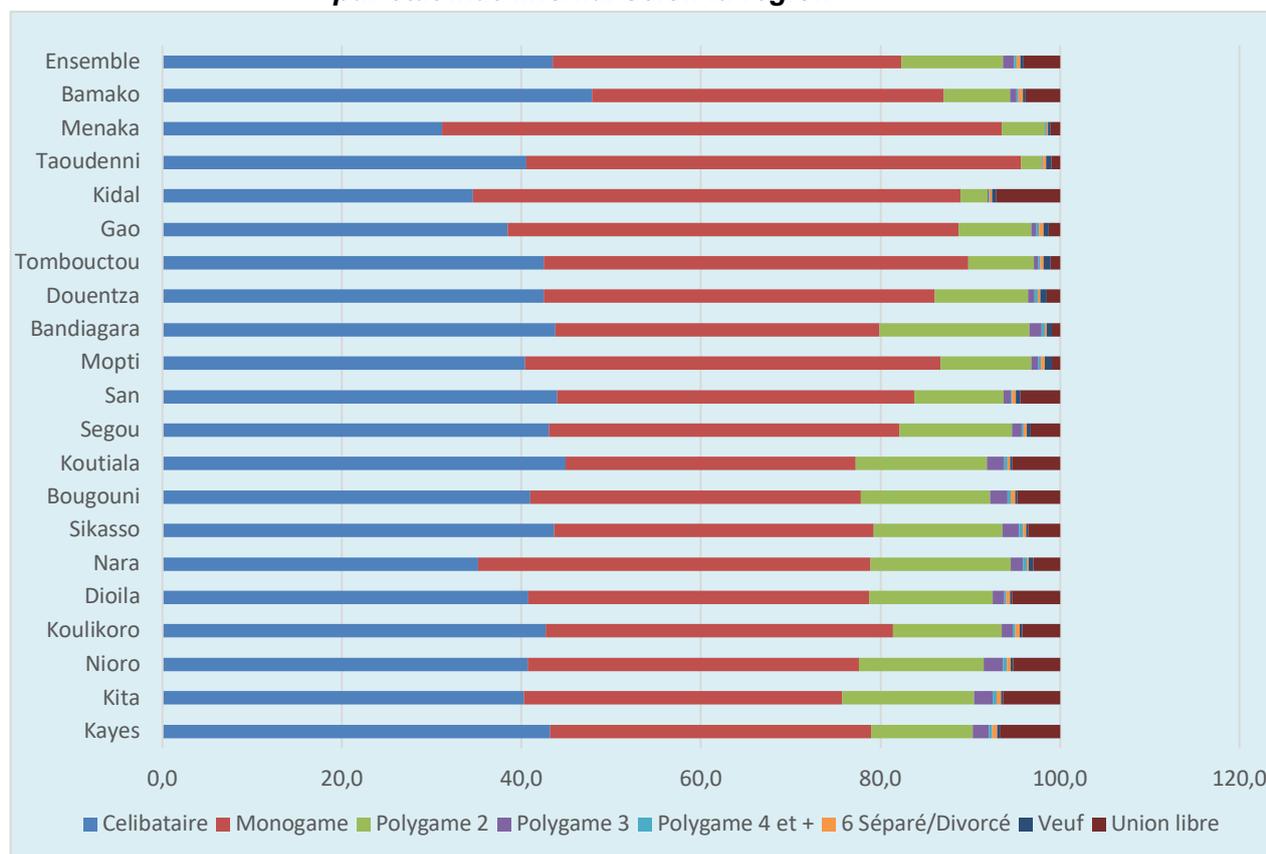
### 2.1.3 Disparités selon la région de résidence

Le **tableau 2.03 en Annexe** et le **graphique 2.01** présentent la situation matrimoniale des individus vivant au Mali âgés de 12 ans lors du RGPH 2022 selon la région et le sexe.

Dans l'ensemble, les mariages sont plus fréquents dans les régions de Kita (63,2%), Bougouni (62,7%), Nioro (62,6% et Kayes (62%) avec pratiquement les mêmes proportions. En outre, les hommes sont plus nombreux à se marier dans ces régions. En revanche, les régions où la proportion des personnes mariées ne dépasse pas 50% sont Douentza (49%), Mopti (48%), Bandiagara (47%), Gao (47%), Tombouctou (45%), Taoudenni (44%) et Kidal (27%). Par ailleurs, le veuvage chez les hommes est très faible et varie très peu entre les régions.

La polygamie est plus répandue dans les régions de Kita (25,6%), Bougouni (24,4%), Nioro (23,6%) et Koutiala (23,5%) que dans les autres régions. Les hommes polygames sont plus nombreux dans ces mêmes régions et dans les régions de Sikasso et de Dioïla.

**Graphique 2.01: Répartition (%) de la population masculine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région**



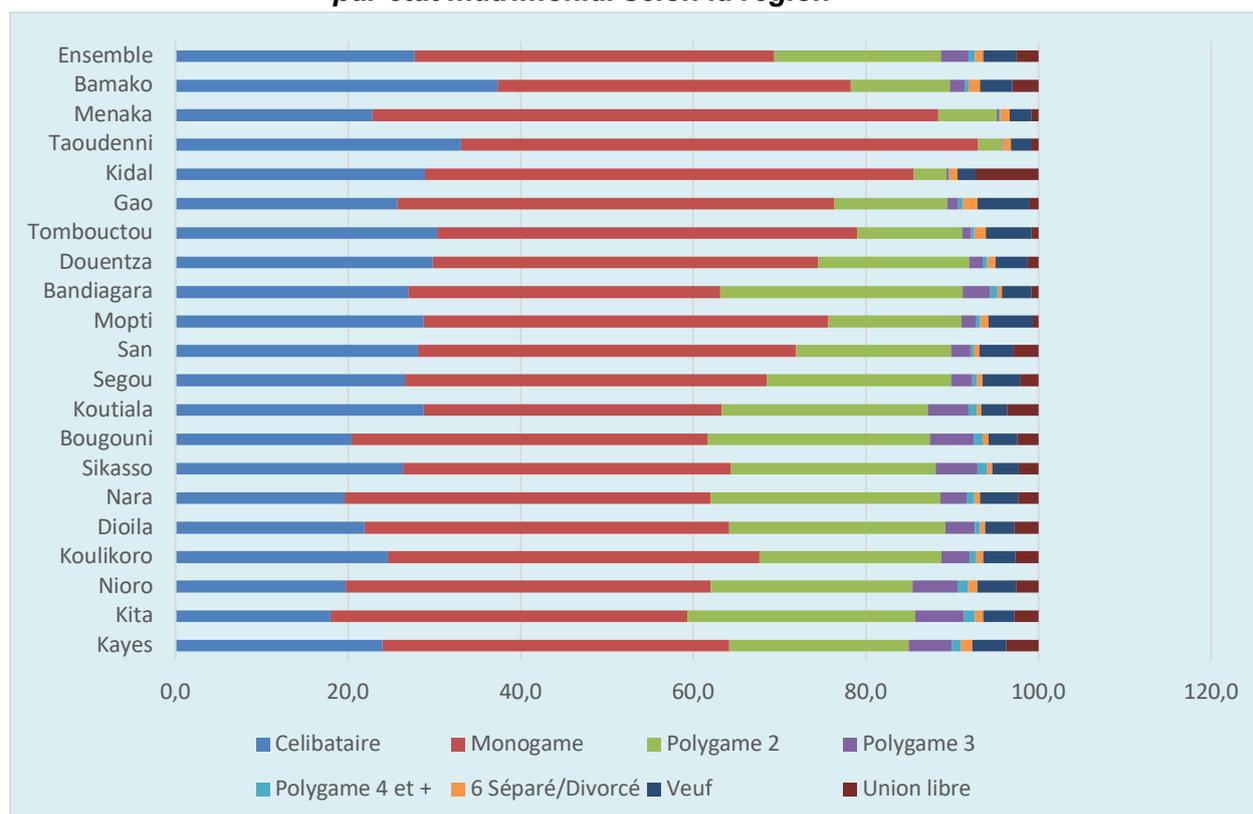
S'agissant des femmes mariées, la proportion la plus élevée est observée dans les régions de Kita (74,8%), Bougouni (73,1%), Nioro (72,2%) et Dioïla (71,1%) tandis que la plus faible est enregistrée dans les régions de Tombouctou (48,4%), Taoudenni (46,8%) et Kidal (28,9%).

En outre, parmi les femmes mariées, celles qui sont union polygame sont relativement nombreuses dans les régions de Kita (74,8%), Bougouni (73,1%), Nioro (72,2%), Dioïla (71,4%).

Le veuvage bien qu'étant faible dans l'ensemble, touche un peu plus les femmes vivant dans les régions de Ségou (6,4%), de San (6,3%), de Douentza (5,3%), Taoudenni (5,3%) et Mopti (5,2%)

**(Graphique 2.02).** Ces résultats pourraient s'expliquer par les violences et l'insécurité dans ces régions qui ont entraîné les décès d'un nombre un peu élevé d'hommes.

**Graphique 2.02: Répartition (%) de la population féminine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon la région**

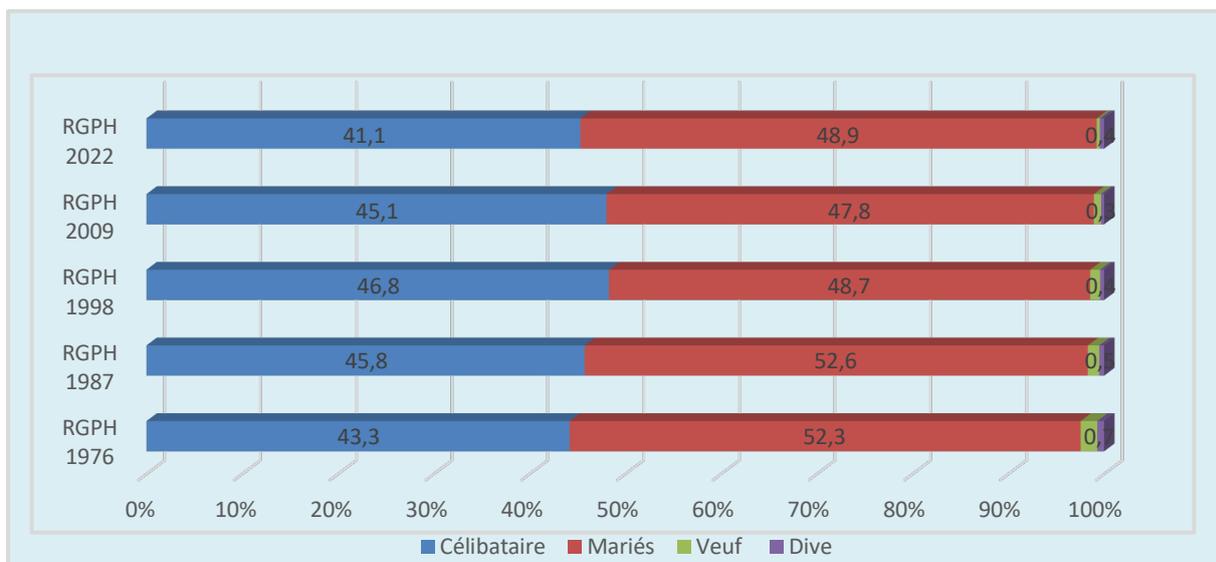


## 2.2 Evolution de l'état matrimonial entre 1976 et 2022

L'analyse révèle une diminution légère de la proportion des hommes mariés, mais une baisse plus marquée de la proportion d'hommes célibataires dans le temps. En effet, la proportion d'hommes célibataires a diminué légèrement de 43,3 % en 1976 à 41,1 % en 2022. Cependant, elle a connu une augmentation continue entre 1976 et 1998 en passant de 43,3 % à 46,8 %.

L'évolution des statuts matrimoniaux suggère une diminution générale des mariages formels, avec une augmentation de la proportion de célibataires entre 1976 et 1998. Les hommes restent moins enclins à se marier, et ceux qui étaient mariés ou veufs/divorcés ont vu une diminution dans leur nombre, mais sans changement important pour les veufs et divorcés. La proportion d'hommes mariés a connu une diminution de 52,3 % en 1976 à 48,9 % en 2022. La proportion d'hommes veufs et divorcés a également diminué mais pas de façon substantielle entre 1976 et 2022.

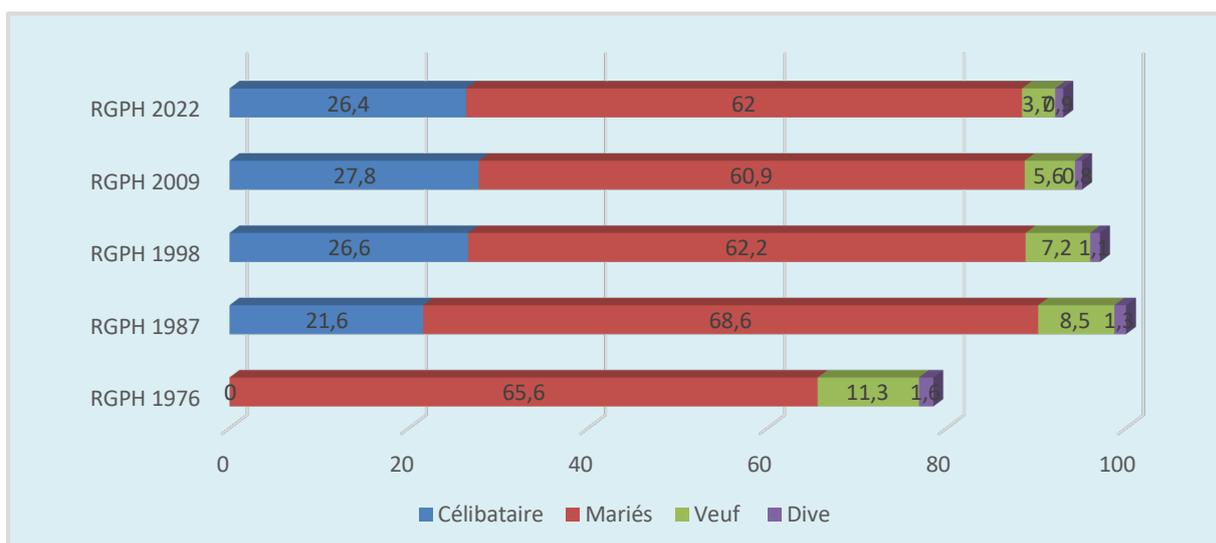
**Graphique 2.03: Evolution de l'état matrimonial des hommes âgés de 12 ans et plus entre 1976 et 2022**



Contrairement aux hommes, la proportion de femmes célibataires a connu une forte augmentation entre 1976 et 1998. Cette proportion de femmes célibataires a augmenté, passant de 19,1 % en 1976 à 27,8 % en 1998 puis elle a légèrement baissé entre 2009 et 2022.

La proportion des veuves et des divorcées a baissé entre 1976 et 2022 ;

**Graphique 2.04: Evolution de l'état matrimonial des femmes âgées de 12 ans et plus entre 1976 et 2022**



## 2.3 Etat matrimonial et caractéristiques sociodémographiques

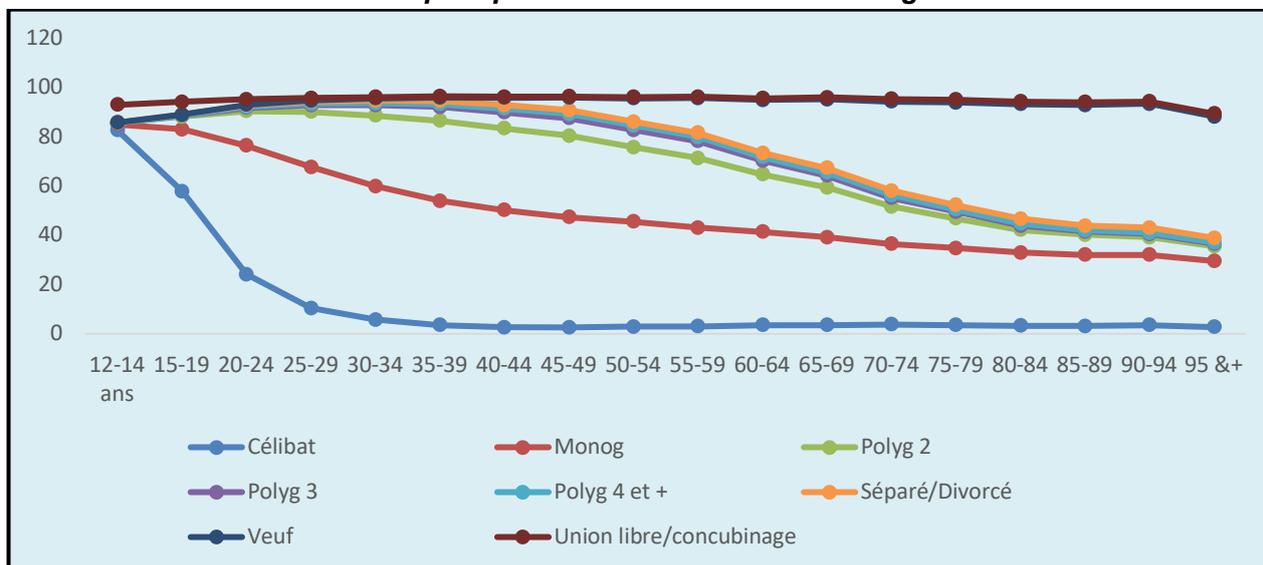
Cette section traite de la situation matrimoniale des hommes et des femmes selon certaines caractéristiques sociodémographiques.

### 2.3.1 Variation selon l'âge

La structure de l'état matrimonial de la population varie de manière significativement selon l'âge et le sexe. La proportion des célibataires diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Au niveau national, la proportion des célibataires passe de 82,9 % chez les personnes de 12-14 ans à 2,5 % chez les 60-64 ans. La proportion d'hommes célibataires âgés de 25-29 ans étant estimée 36,8% diminue de façon importante à partir de 30 ans (**graphique 2.05**).

S'agissant de la proportion des personnes mariées, elle devient importante chez les hommes à partir de 40 ans où plus de neuf d'entre eux sur dix dans les groupes d'âges 40-44 ans (90,9%), 45-49 ans (92,2%), 50-54 ans (92,4%), 55-59 ans (92,2%), 60-64 ans (92%), 65-69 ans (92,1%), 70-74 ans (90,3%) se sont mariés.

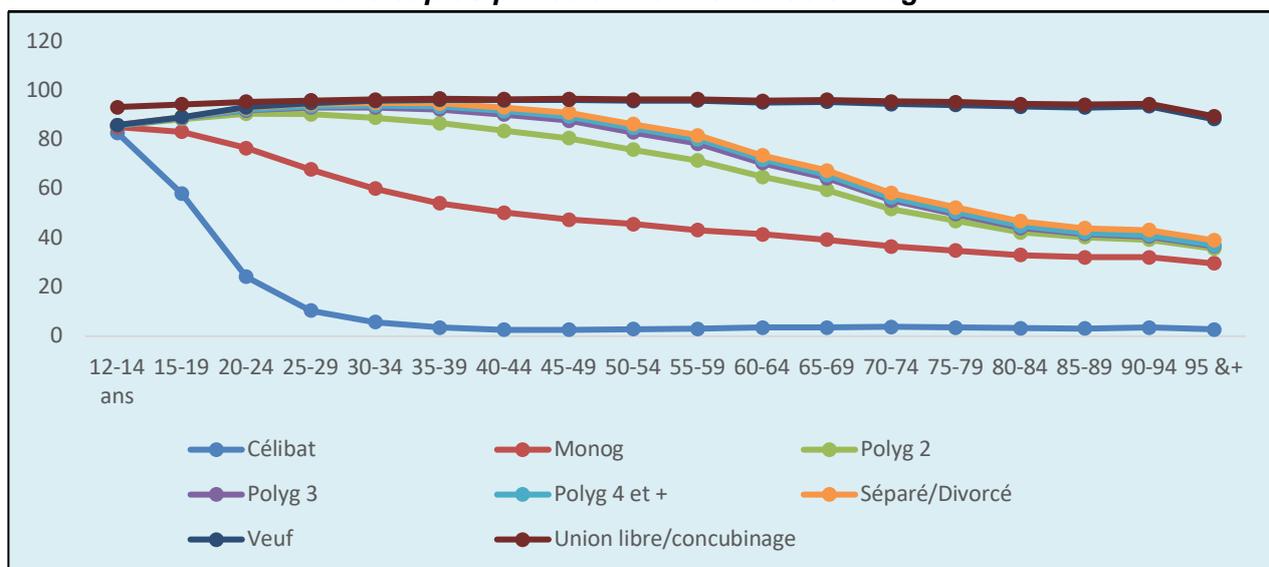
**Graphique 2.05: Répartition (%) de la population résidente masculine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon l'âge**



**Le graphique 2.06** révèle que la proportion de célibataires est plus élevée chez les femmes âgées de 12-14 ans (82,8 %) que chez celles appartenant aux autres groupes d'âges. Cette proportion diminue de 58,0 % chez les femmes de 15-19 ans à 3,5 % chez celles du groupe d'âge 60-64 ans. En outre, l'analyse montre qu'à partir de 25 ans jusqu'à 54 ans, plus de huit femmes sur dix se sont mariées.

Par ailleurs, le veuvage affecte plus les femmes que les hommes et s'accroît à partir de 55 ans jusqu'aux âges très avancés.

**Graphique 2.06: Répartition (%) de la population résidente féminine âgée de 12 ans et plus par état matrimonial selon l'âge**



### 2.3.2 Etat matrimonial des adolescents

Cette section examine la situation matrimoniale des filles et des garçons âgés de 12 à 19 ans selon certaines caractéristiques.

L'analyse effectuée dans cette partie est importante en raison de la contribution de la fécondité des adolescentes à la fécondité générale. De plus, le mariage précoce expose les filles à divers risques, notamment les abandons scolaires et surtout les grossesses précoces, avec leurs conséquences sanitaires et sociales.

#### 2.3.2.1 Etat matrimonial des adolescents au niveau national et Disparités selon le milieu de résidence

Le tableau 2.06 montre la répartition de la population âgée de 12 à 19 ans par sexe et selon l'état matrimonial. En 2022, au Mali, 12,0 % des adolescents étaient en union. L'entrée en union est plus fréquente chez les filles adolescentes que chez les garçons adolescents (21,0 % contre 2,0 %).

Cet écart traduit la précocité des unions des femmes par rapport à celles des hommes. Ce même tableau montre que les jeunes de 12-19 ans connaissent également le divorce ou la séparation et le veuvage. Les proportions des garçons et des filles en ruptures d'union représentent respectivement 0,1% et 0,2 %.

**Tableau 2.06 : Effectif et répartition (en %) des adolescents résidents de 12 à 19 ans par sexe selon l'état matrimonial**

Etat matrimonial	Sexe					
	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire	1 719 001	89,6	1 387 591	72,5	3 104 008	81,0
Marié	44 287	2	397 717	21	444 808	12
Séparé/Divorcé	2 218	0,1	4 648	0,2	6 885	0,2
Veuf	440	0,0	705	0,0	1 146	0,0
Union libre/concubinage	153 438	8,0	122 482	6,4	275 678	7,2
<b>Total</b>	<b>1 919 384</b>	<b>100,0</b>	<b>1 913 142</b>	<b>100,0</b>	<b>3 832 526</b>	<b>100,0</b>

L'analyse de la situation de l'état matrimonial des adolescents/ adolescentes (garçons et filles) par sexe et milieu de résidence montre que le célibat est plus fréquent chez les adolescents vivant dans les centres urbains (86,1 %) que chez ceux qui vivent en milieu rural (78,2 %). Cette situation est la même quel que soit le sexe.

Par ailleurs, chez les garçons et chez les filles, l'union libre commence à devenir un type d'union un peu plus pratiquée, surtout pour cette frange de la population vivant en milieu rural.

**Tableau 2.07 : Répartition (en %) des adolescents de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe et le milieu résidence**

Milieu de résidence	Célibat.		Marié		Sép./Div.		Veuf		Union libre/concubinage		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
<b>Masculin</b>												
Urbain	542 806	92,1	6 061	1,0	456	0,1	92	0,0	39 697	6,7	<b>589 112</b>	<b>100,0</b>
Rural	1 175 226	88,3	38 901	2,9	1 806	0,1	375	0,0	114 116	8,6	<b>1 330 424</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 719 001</b>	<b>89,6</b>	<b>44 287</b>	<b>2,3</b>	<b>2 218</b>	<b>0,1</b>	<b>440</b>	<b>0,0</b>	<b>153 438</b>	<b>8,0</b>	<b>1 919 384</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>												
Urbain	567 840	81,1	89 365	12,8	1 146	0,2	162	0,0	41 991	6,0	<b>700 503</b>	<b>100,0</b>
Rural	816 104	67,3	311 867	25,7	3 536	0,3	550	0,0	80 582	6,6	<b>1 212 639</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 387 591</b>	<b>72,5</b>	<b>397 717</b>	<b>20,8</b>	<b>4 648</b>	<b>0,2</b>	<b>705</b>	<b>0,0</b>	<b>122 482</b>	<b>6,4</b>	<b>1 913 142</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>												
Urbain	1 110 382	86,1	95 615	7,4	1 582	0,1	232	0,0	81 653	6,3	<b>1 289 463</b>	<b>100,0</b>
Rural	1 989 418	78,2	352 840	13,9	5 356	0,2	927	0,0	194 522	7,6	<b>2 543 063</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>3 104 008</b>	<b>81,0</b>	<b>444 808</b>	<b>11,6</b>	<b>6 885</b>	<b>0,2</b>	<b>1 146</b>	<b>0,0</b>	<b>275 678</b>	<b>7,2</b>	<b>3 832 526</b>	<b>100,0</b>

### 2.3.2.2 Variation de l'état matrimonial des adolescents selon la région de résidence

Les résultats du **tableau 2.08** montrent que la structure de la situation matrimoniale des adolescents varie selon la région de résidence de ces personnes. En effet, les régions qui affichent les proportions d'adolescents mariés dépassant le niveau national sont Kita (19,3 %), Nioro (18,6 %), Nara (16,5 %), Bougouni (15,2 %), Koulikoro et Kayes (13,7 %), Gao (12,8 %), Ménaka (12,0 %), Douentza (11,3 %). Cela suggère que dans ces régions, le mariage précoce est plus courant parmi les adolescents. Cela peut être influencé par des facteurs socio-culturels, comme des normes traditionnelles ou des pressions familiales qui encouragent le mariage à un âge plus jeune.

Par ailleurs, l'union libre ou le concubinage apparaît aujourd'hui comme un type d'union relativement répandu au sein de la population adolescente dans les régions de Kayes (11,1%), Dioïla (9,9 %), Koutiala (9,5 %), Nioro (9,1 %), San (8,3 %) et Koulikoro (7,2 %). Cette tendance pourrait indiquer une forme de relation moins formelle que le mariage traditionnel, souvent influencée par des réalités sociales et économiques où les jeunes adultes (souvent dans des contextes ruraux ou moins urbanisés) cohabitent sans formaliser l'union par le mariage. Cela pourrait aussi refléter des changements dans les normes sociales qui privilégient moins le mariage institutionnel au profit de relations plus flexibles.

L'analyse selon le sexe révèle que la proportion des garçons mariés est plus élevée dans les régions de Nara (7,4 %), Douentza (5,9 %), Taoudenni (4,8 %), Ménaka (4,8 %) et Kidal (4,6 %).

Cependant, les filles qui se sont mariées sont plus nombreuses dans les régions de Kita (39,2 %), Nioro (35,0 %), Bougouni (30,3 %), Nara (26 %), Kayes (25,9 %), Koulikoro (25,8 %) et Dioïla (25,7 %). Ces chiffres montrent un phénomène marqué de mariage précoce des filles dans ces régions, ce qui pourrait refléter des pratiques traditionnelles profondément ancrées, telles que les mariages arrangés où il y a la pression pour marier les filles jeunes pour des raisons culturelles, économiques ou familiales.

**Tableau 2.08 : Répartition (en %) des adolescents résidents de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le sexe et la région selon**

Région	Milieu de résidence	Etat Matrimonial								Total	
		Celibat	Monog	Polyg 2	Polyg 3	Polyg4 et +	Sépa./Divor	Veuf (ve)	Unionlibre/concubinage	Eff	%
Kayes	Masculin	85,5	1,4	0,1	0,0	0,1	0,2	0,0	12,7	168 575	100,0
	Féminin	64,0	20,7	4,6	0,5	0,1	0,5	0,0	9,6	167 744	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>74,7</b>	<b>11,1</b>	<b>2,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>11,1</b>	<b>336 319</b>	<b>100,0</b>
Kita	Masculin	84,9	1,7	0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	12,9	61 711	100,0
	Féminin	52,2	30,5	7,7	0,9	0,2	0,5	0,1	8,1	57 799	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>69,1</b>	<b>15,6</b>	<b>3,8</b>	<b>0,4</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>10,6</b>	<b>119 509</b>	<b>100,0</b>
Nioro	Masculin	86,7	2,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	10,9	60 676	100,0
	Féminin	57,2	28,6	5,7	0,6	0,1	0,5	0,0	7,2	60 255	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>72,0</b>	<b>15,3</b>	<b>2,9</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>9,1</b>	<b>120 931</b>	<b>100,0</b>
Koulikoro	Masculin	86,2	1,7	0,4	0,0	0,1	0,1	0,0	7,9	202 393	100,0
	Féminin	65,1	21,2	4,1	0,3	0,1	0,3	0,0	6,3	194 174	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>75,9</b>	<b>11,2</b>	<b>2,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>7,2</b>	<b>396 567</b>	<b>100,0</b>
Dioïla	Masculin	86,5	2,0	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	11,2	65 048	100,0
	Féminin	65,5	21,7	3,7	0,2	0,0	0,3	0,0	8,5	57 262	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>76,7</b>	<b>11,2</b>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>9,9</b>	<b>122 311</b>	<b>100,0</b>
Nara	Masculin	58,0	4,9	2,3	0,1	0,1	0,0	0,1	3,1	23 295	100,0
	Féminin	45,3	18,4	7,1	0,4	0,2	0,2	0,0	2,7	22 160	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>51,8</b>	<b>11,5</b>	<b>4,7</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2,9</b>	<b>45 455</b>	<b>100,0</b>
Sikasso	Masculin	91,0	1,6	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	7,1	138 956	100,0
	Féminin	74,2	14,9	3,9	0,5	0,1	0,1	0,0	6,2	135 024	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>82,7</b>	<b>8,2</b>	<b>2,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>6,6</b>	<b>273 980</b>	<b>100,0</b>
Bougouni	Masculin	87,8	1,9	0,1	0,0	0,0	0,3	0,0	9,8	142 370	100,0
	Féminin	62,2	24,6	5,1	0,5	0,1	0,4	0,0	7,1	125 303	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>75,8</b>	<b>12,5</b>	<b>2,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>8,6</b>	<b>267 673</b>	<b>100,0</b>
Koutiala	Masculin	88,8	1,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	9,9	110 014	100,0
	Féminin	77,7	10,0	2,6	0,3	0,1	0,2	0,0	9,1	108 197	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>83,3</b>	<b>5,5</b>	<b>1,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>9,5</b>	<b>218 211</b>	<b>100,0</b>
Ségou	Masculin	82,2	2,1	0,7	0,0	0,1	0,1	0,0	5,8	201 819	100,0
	Féminin	68,8	14,5	2,9	0,2	0,1	0,1	0,0	5,0	190 843	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>75,6</b>	<b>8,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>5,4</b>	<b>392 662</b>	<b>100,0</b>
San	Masculin	90,0	1,2	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	8,7	80 393	100,0
	Féminin	79,8	10,6	1,4	0,1	0,0	0,2	0,0	7,9	68 417	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>85,3</b>	<b>5,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>8,3</b>	<b>148 810</b>	<b>100,0</b>
Mopti	Masculin	62,1	2,7	1,2	0,0	0,1	0,0	0,0	0,9	71 661	100,0
	Féminin	57,1	11,0	2,4	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	67 684	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>59,7</b>	<b>6,7</b>	<b>1,8</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>	<b>139 345</b>	<b>100,0</b>
Bandiagara	Masculin	58,8	2,0	1,8	0,1	0,1	0,0	0,0	1,0	66 537	100,0
	Féminin	54,2	7,2	3,7	0,2	0,1	0,0	0,1	1,0	57 660	100,0
	<b>Ensemble</b>	<b>56,7</b>	<b>4,4</b>	<b>2,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>124 198</b>	<b>100,0</b>
Douentza	Masculin	66,3	3,4	2,2	0,1	0,2	0,0	0,1	2,0	13 022	100,0
	Féminin	59,9	12,2	4,6	0,3	0,1	0,2	0,0	1,6	11 946	100,0
Tombouctou	Masculin	60,0	2,3	1,1	0,1	0,0	0,0	0,0	1,2	65 136	100,0

Région	Milieu de résidence	Etat Matrimonial								Total	
		Celibat	Monog	Polyg 2	Polyg 3	Polyg4 et +	Sépa./Divor	Veuf (ve)	Unionlibre/concubinage	Eff	%
	Féminin	51,6	12,6	3,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,9	58 816	100,0
	Ensemble	56,0	7,2	2,1	0,1	0,0	0,1	0,0	1,1	123 952	100,0
Gao	Masculin	57,5	2,7	1,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	56 500	100,0
	Féminin	45,0	18,0	3,7	0,2	0,2	0,2	0,1	1,1	54 385	100,0
	Ensemble	51,3	10,2	2,4	0,1	0,1	0,1	0,1	1,3	110 885	100,0
	Masculin	29,1	4,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	7 324	100,0
Kidal	Féminin	27,2	9,7	0,6	0,1	0,0	0,1	0,1	3,8	6 199	100,0
	Ensemble	28,2	6,7	0,5	0,0	0,0	0,1	0,0	3,4	13 523	100,0
Taoudenni	Masculin	52,2	4,0	0,6	0,1	0,1	0,0	0,0	1,1	10 166	100,0
	Féminin	51,1	9,0	0,7	0,0	0,0	0,1	0,1	1,1	7 834	100,0
	Ensemble	51,7	6,2	0,6	0,0	0,1	0,1	0,0	1,1	18 000	100,0
	Masculin	52,0	4,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0	19 100	100,0
Ménaka	Féminin	41,6	18,1	2,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,8	16 839	100,0
	Ensemble	47,1	10,6	1,4	0,0	0,1	0,1	0,0	0,9	35 939	100,0
Bamako	Masculin	92,3	0,6	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	7,0	354 685	100,0
	Féminin	82,0	10,1	1,3	0,1	0,0	0,2	0,0	6,2	444 602	100,0
	Ensemble	86,6	5,9	0,8	0,1	0,0	0,1	0,0	6,5	799 287	100,0
	Masculin	82,8	1,7	0,4	0,0	0,0	0,1	0,0	7,4	1 919 384	100,0
Ensemble	Féminin	68,1	15,9	3,3	0,3	0,1	0,2	0,0	6,0	1 913 142	100,0
	Ensemble	75,5	8,8	1,8	0,2	0,1	0,2	0,0	6,7	3 832 526	100,0

### 2.3.2.3 Variation de l'état matrimonial des adolescents selon l'âge

Le **tableau 2.09** montre une grande disparité de genre dans les tendances matrimoniales des adolescents. Le mariage précoce est beaucoup plus répandu chez les filles, avec un pic à 19 ans où plus de la moitié des filles sont mariées. En effet, il indique que le mariage des filles devient très important lorsqu'elles avancent en âge (1,9 % à 12 ans et 52,9 % à 19 ans).

Quant aux garçons, la proportion des mariés ne varie pas de façon sensible en fonction de l'âge. Cette proportion est de 1,6 % à 12 ans, 1,8 % à 15 ans, 3,5 % à 18 ans et de 5,1 % à 19 ans.

**Tableau 2.09 : Répartition (en %) des adolescents de 12 à 19 ans par l'état matrimonial selon l'âge et le sexe**

Age	Célibat.	Mariés	Sép./ Div.	Veufs ( e)	Union libre/ Concubinage	Total	
						Eff.	(%)
<b>Masculin</b>							
12	90,1	1,6	0,1	0,0	8,1	311 653	100,0
13	90,2	1,5	0,1	0,0	8,2	266 422	100,0
14	90,3	1,6	0,1	0,0	7,9	253 914	100,0
15	90,1	1,8	0,1	0,0	8,0	247 877	100,0
16	89,8	2,0	0,1	0,0	8,0	226 166	100,0
17	89,5	2,5	0,1	0,0	7,9	212 575	100,0
18	88,4	3,5	0,1	0,0	7,9	217 973	100,0
19	86,9	5,1	0,1	0,0	7,8	182 804	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>89,6</b>	<b>2,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>8,0</b>	<b>1 919 384</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>							
12	90,1	1,9	0,1	0,0	7,9	283 600	100,0
13	89,2	2,7	0,1	0,0	8,0	252 667	100,0
14	86,9	5,5	0,1	0,0	7,4	243 746	100,0

15	79,9	12,8	0,2	0,0	7,0	<b>241 315</b>	<b>100,0</b>
16	71,9	21,5	0,2	0,0	6,3	<b>227 311</b>	<b>100,0</b>
17	61,6	32,5	0,3	0,0	5,5	<b>219 269</b>	<b>100,0</b>
18	49,2	45,9	0,4	0,1	4,4	<b>243 657</b>	<b>100,0</b>
19	42,5	52,9	0,5	0,1	4,0	<b>204 191</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>72,5</b>	<b>20,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>6,4</b>	<b>1 913 142</b>	<b>100,0</b>

### 2.3.2.4 Variation de l'état matrimonial des adolescents selon la fréquentation scolaire

L'examen du **tableau 2.10** montre que les garçons âgés de 12 à 19 ans qui ne fréquentent plus et ceux qui n'ont jamais fréquenté sont relativement plus nombreux à se marier (respectivement 2,3 % et 3,8 %) comparativement à ceux qui fréquentent actuellement (0,7 %). Cette tendance est similaire, voire plus marquée, chez les filles. La proportion des adolescentes qui sont mariées et qui ne fréquentent plus et celle qui sont mariées et qui n'ont jamais fréquenté est de respectivement 35,1 % et 29,8 % alors tandis que les filles qui sont mariées et qui fréquentent actuellement représentent 4,1 %

Ces résultats laissent entrevoir que plus on scolarise les filles, moins elles se marient au cours de cette tranche d'âge.

**Tableau 2.10 : Répartition (en %) des adolescents de 12 à 19 ans par état matrimonial selon la fréquentation scolaire et le sexe**

Fréquentation scolaire	Etat matrimonial					Total	
	Célibataire	Marié	Séparé/ Divorcé	Veuf	Union libre/ concubinage	%	Effectif
<b>Masculin</b>							
Fréquente actuellement	91,6	0,7	0,1	0,0	7,7	<b>100,0</b>	<b>785 830</b>
Ne fréquente plus	89,6	2,3	0,1	0,0	7,9	<b>100,0</b>	<b>252 298</b>
Jamais fréquenté	87,7	3,8	0,2	0,0	8,3	<b>100,0</b>	<b>881 256</b>
<b>Ensemble</b>	<b>89,6</b>	<b>2,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>8,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 919 384</b>
<b>Féminin</b>							
Fréquente actuellement	88,5	4,1	0,1	0,0	7,2	<b>100,0</b>	<b>704 406</b>
Ne fréquente plus	59,0	35,1	0,4	0,1	5,4	<b>100,0</b>	<b>256 258</b>
Jamais fréquenté	63,9	29,8	0,3	0,0	6,0	<b>100,0</b>	<b>952 479</b>
<b>Ensemble</b>	<b>72,5</b>	<b>20,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>6,4</b>	<b>100,0</b>	<b>1 913 142</b>

### 2.3.2.5 Variation de l'état matrimonial des adolescents selon le niveau d'instruction

Le **tableau 2.11** présente la répartition des adolescents âgés de 12 à 19 ans par l'état matrimonial selon le niveau d'instruction et le sexe. Il ressort de l'analyse de ce tableau que le mariage est plus fréquent chez les filles n'ayant aucun niveau d'instruction (29,8 %) que chez celles qui ont un niveau secondaire (12,9 %) ou supérieur (13,2 %).

Ces résultats montrent également que l'amélioration du niveau d'instruction de la fille retarde son entrée en union.

**Tableau 2.11 : Répartition (en %) des adolescents âgés de 12 à 19 ans par état matrimonial selon le niveau d'instruction et le sexe**

Niveau d'instruction	Célibataire	Marié	Sép./Div.	Veuf	Union libre/ concubinage	Total %	Effectif
<b>Masculin</b>							
Sans niveau	87,7	3,8	0,2	0,0	8,3	100	878 106
Préscolaire	85,6	6,8	0,2	0,2	7,1	100	2 038
Fondamental 1 (Primaire)	90,7	1,2	0,1	0,0	8,0	100	484 769
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	91,3	1,0	0,1	0,0	7,6	100	378 886
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	91,8	0,9	0,1	0,0	7,2	100	166 314
Post-secondaire non supérieur	88,1	2,5	0,3	0,1	9,1	100	2 021
Supérieur	93,7	1,0	0,0	0,0	5,3	100	7 250
<b>Ensemble</b>	<b>89,6</b>	<b>2,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>8,0</b>	<b>100</b>	<b>1 919 384</b>
<b>Féminin</b>							
Sans niveau	63,9	29,8	0,3	0,0	6,0	100	949 672
Préscolaire	71,3	22,2	0,7	0,3	5,5	100	1 883
Fondamental 1 (Primaire)	80,2	12,6	0,2	0,0	6,9	100	429 228
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	81,4	11,6	0,2	0,0	6,8	100	366 746
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	80,5	12,9	0,2	0,0	6,4	100	156 633
Post-secondaire non supérieur	74,0	17,2	0,2	0,1	8,6	100	1 986
Supérieur	81,4	13,2	0,1	0,0	5,3	100	6 994
<b>Ensemble</b>	<b>72,5</b>	<b>20,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>6,4</b>	<b>100</b>	<b>1 913 142</b>

### 2.3.2.6 Variation de l'état matrimonial de la population de 12 ans et plus selon la situation de handicap

Les résultats soulignent les inégalités de genre et de handicap en matière de mariage et de veuvage. Les femmes handicapées sont non seulement moins mariées que les femmes non handicapées, mais elles font face à des défis supplémentaires, notamment en matière de perte de conjoint. En effet, les données du **tableau 2.12** montrent que plus de six hommes vivant avec handicap sur dix (64,6 %) sont mariés contre 48,8 % des hommes sans handicap qui ne le sont pas.

A l'opposé parmi les femmes, la proportion des mariées celles est nettement plus élevée parmi celles sans handicap (62,0 %) que chez celles qui vivent avec handicap (54,9 %). Ce résultat traduit les difficultés qu'éprouvent ces dernières à trouver un conjoint.

L'analyse veuvage selon le sexe indique les femmes vivant avec handicap sont plus affectées par le veuvage (15,4 %) que celles sans handicap (3,6 %).

**Tableau 2.12 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon la situation de handicap et le sexe**

Statut par rapport au handicap	Etat matrimonial								Total	
	Celibat	Monog.	Polyg. 2	Polyg. 3	Polyg. 4 et +	Séparé/ Divorcé	Veuf (ve)	Union libre	%	Effectif
<b>Masculin</b>										
Avec handicap	25,5	45,5	16,2	2,3	0,6	1,5	1,7	3,9	100,0	75615
Sans handicap	41,3	36,6	10,6	1,2	0,3	0,4	0,3	3,8	100,0	6249527
<b>Ensemble</b>	<b>41,1</b>	<b>36,7</b>	<b>10,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3,8</b>	<b>100,0</b>	<b>6325142</b>
<b>Féminin</b>										
Avec handicap	20,6	34,0	16,6	3,5	0,9	2,5	15,4	3,5	100,0	59170
Sans handicap	26,5	39,8	18,4	3,0	0,7	0,9	3,6	2,5	100,0	6507944
<b>Ensemble</b>	<b>26,4</b>	<b>39,8</b>	<b>18,4</b>	<b>3,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6567114</b>

## 2.4. Etat matrimonial de la population de 12 ou plus et caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté

Dans cette partie, il s'agit d'examiner le lien entre la situation matrimoniale des individus et leurs caractéristiques socioculturelles.

### 2.4.1 Variation selon la nationalité

Les résultats du **tableau 2.13** indiquent la proportion de mariés est plus élevée chez les personnes ressortissantes de l'Afrique de l'Ouest (68,4 %), des Autres pays de l'Afrique (64,5 %) que chez les personnes de nationalité malienne (55,5 %). Cette tendance est valable aussi bien pour les hommes que les femmes.

Par ailleurs, l'union libre qui était un type d'union peu pratiqué au Mali est actuellement en augmentation. La proportion des personnes en union libre est relativement plus élevée chez les maliens (3,1 %) que chez les personnes qui viennent de l'Afrique de l'Ouest (2,5 %) et des Autres pays de l'Afrique (2,5 %).

**Tableau 2.13 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon la nationalité et le sexe**

Groupe de nationalités	Etat matrimonial								Total	
	Celibat.	Monog.	Polyg2.	Polyg3.	Polyg 4 et +.	Séparé/ Divorcé	Veuf (ve)	Union libre	%	Effectif
<b>Masculin</b>										
Malien	41,2	36,7	10,7	1,2	0,3	0,4	0,3	3,8	100,0	6 286 499
Afrique de l'Ouest	33,6	53,3	7,3	0,9	0,2	0,7	0,3	2,8	100,0	15 799
Autres pays d'Afrique	42,0	43,7	8,0	0,8	0,2	0,5	0,2	3,6	100,0	21 197
Hors Afrique	38,9	47,2	7,6	0,2	0,3	1,2	0,1	3,3	100,0	923
Apatride	41,4	31,2	6,8	0,7	0,6	0,9	0,4	4,8	100,0	723
<b>Ensemble</b>	<b>41,1</b>	<b>36,7</b>	<b>10,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3,8</b>	<b>100,0</b>	<b>6 339 808</b>
<b>Féminin</b>										
Malien	26,5	39,7	18,4	3,1	0,7	0,9	3,7	2,5	100,0	14 622

Groupe de nationalités	Etat matrimonial								Total	
	Celibat.	Monog.	Polyg2.	Polyg3.	Polyg 4 et +.	Séparé/ Divorcé	Veuf (ve)	Union libre	%	Effectif
Afrique de l'Ouest	17,6	55,2	16,7	3,1	0,6	1,1	3,2	2,1	100,0	24 085
Autres pays d'Afrique	19,8	51,9	18,8	3,4	0,9	1,0	2,2	1,6	100,0	598
Hors Afrique	39,6	41,8	8,6	1,6	0,3	3,1	1,6	2,6	100,0	716
Apatride	18,2	38,9	18,3	3,6	0,9	1,5	2,2	3,0	100,0	-
<b>Ensemble</b>	<b>26,4</b>	<b>39,8</b>	<b>18,4</b>	<b>3,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>12 813 593</b>

## 2.4.2 Variation selon la fréquentation scolaire

L'entrée en union des personnes a une relation avec la fréquentation scolaire. En effet, la proportion des hommes de 12 ans ou plus mariés qui fréquentent actuellement est de 5,71 %, de 59,0 % pour celles qui ne fréquentent plus et de 57,3 % pour celles qui n'ont jamais fréquenté. Les femmes qui fréquentent sont moins nombreuses à s'être mariés que celles qui ne fréquentent plus ou n'ayant jamais fréquenté, respectivement (10,8 %, 71,5 %, et 7,0 %).

**Tableau 2.14 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe et la fréquentation scolaire**

Statut de fréquentation scolaire	Etat matrimonial								Total	
	Celibat.	Monog.	Polyg 2	Polyg 3	Polyg 4 et +	Séparé/ Divorcé	Veuf (ve)	Union libre	%	Effectif
<b>Masculin</b>										
Fréquente actuellement	85,3	4,3	0,7	0,1	0,0	0,1	0,0	7,2	100,0	1 043 487
Ne fréquente plus	35,6	48,0	9,7	1,0	0,3	0,5	0,2	3,2	100,0	1 581 656
Jamais fréquenté	31,6	41,4	14,0	1,6	0,3	0,4	0,5	3,1	100,0	3 699 998
<b>Ensemble</b>	<b>41,1</b>	<b>36,7</b>	<b>10,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3,8</b>	<b>100,0</b>	<b>6 325 142</b>
<b>Féminin</b>										
Fréquente actuellement	80,1	8,7	1,8	0,2	0,1	0,2	0,1	6,7	100,0	881 362
Ne fréquente plus	21,6	52,2	16,4	2,3	0,6	1,5	2,1	2,0	100,0	1 240 806
Jamais fréquenté	17,5	42,8	22,4	3,9	0,9	0,9	4,8	1,8	100,0	4 444 946
<b>Ensemble</b>	<b>26,4</b>	<b>39,8</b>	<b>18,4</b>	<b>3,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6 567 114</b>

## 2.4.3 Variation selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction exerce une influence sur le comportement matrimonial des individus. En effet, la scolarisation retarde l'âge d'entrée en union selon le nombre d'années passées dans le système scolaire. De plus, l'instruction ouvre à la modernité dont certaines valeurs ne promeuvent pas le mariage. L'analyse du **tableau 2.15** révèle que la proportion des femmes mariées diminue avec le niveau d'instruction. Elle passe de 70,0 % chez les femmes sans instruction à 46,5 % chez celles du niveau secondaire. Chez les hommes, la proportion des mariés varie de 57,3 % chez ceux n'ayant aucun niveau d'instruction à 37,7 % chez ceux du niveau secondaire.

**Tableau 2.15 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Etat matrimonial								Total	
	Celibat	Monog	Polyg 2	Polyg 3	Polyg 4 et +	Séparé/ Divorcé	Veuf (ve)	Union libre	%	Effectif
<b>Masculin</b>										
Sans niveau	31,6	41,4	14,0	1,6	0,3	0,4	0,5	3,1	100,0	3 701 118
Préscolaire	30,6	34,7	11,4	1,2	0,6	0,5	0,3	3,1	100,0	6 879
Fondamental 1	57,3	26,7	7,1	0,8	0,2	0,4	0,1	5,2	100,0	964 150
Fondamental 2	60,9	25,2	4,7	0,5	0,1	0,3	0,1	5,3	100,0	751 057
Secondaire	55,8	31,8	5,2	0,4	0,1	0,4	0,2	4,7	100,0	568 964
Post-secondaire non supérieur	27,0	57,4	9,4	0,7	0,2	0,5	0,3	2,8	100,0	63 140
Supérieur	38,7	49,3	7,3	0,6	0,2	0,5	0,2	2,6	100,0	269 834
<b>Ensemble</b>	<b>41,1</b>	<b>36,7</b>	<b>10,7</b>	<b>1,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>3,8</b>	<b>100,0</b>	<b>6 325 142</b>
<b>Féminin</b>										
Sans niveau	17,5	42,8	22,4	3,9	0,9	0,9	4,8	1,8	100,0	4 444 954
Préscolaire	24,5	34,8	14,4	1,9	0,7	1,2	1,3	2,5	100,0	5 288
Fondamental 1	45,0	32,1	12,3	1,9	0,4	0,8	1,5	4,0	100,0	836 431
Fondamental 2	49,0	32,0	9,0	1,2	0,3	0,8	1,0	4,2	100,0	684 022
Secondaire	46,2	36,5	8,6	1,1	0,3	1,1	1,1	4,0	100,0	436 986
Post-secondaire non supérieur	26,5	49,6	12,7	1,5	0,5	1,7	2,6	3,1	100,0	27 993
Supérieur	38,7	45,2	8,4	0,8	0,3	1,8	1,6	2,8	100,0	131 440
<b>Ensemble</b>	<b>26,4</b>	<b>39,8</b>	<b>18,4</b>	<b>3,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>3,7</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>	<b>6567 114</b>

## 2.5 Etat matrimonial de la population de 12 ans et plus et caractéristiques socioéconomiques

L'analyse de l'état matrimonial en fonction des caractéristiques socioéconomiques des populations est très importante compte tenu du lien étroit existant entre ces deux aspects de la population.

### 2.5.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité

Les données confirment que l'emploi facilite le mariage en offrant une stabilité financière et un statut social, mais l'influence de cet emploi varie légèrement entre les sexes. En effet, le mariage est plus fréquent chez les hommes qui exercent un emploi (64,0 %) que chez ceux au chômage (21,7 %) et chez ceux se trouvant hors main d'œuvre (25,9 %). Ce constat est le même chez les femmes (Tableau 2.16). Lorsqu'elles sont en emploi, cela leur donne plus de chance de contracter un mariage. Les femmes en emploi sont plus nombreuses à s'être mariées (68,2 %) que celles qui sont au chômage (43,3 %) et qui sont classées dans hors main d'œuvre (63,7 %).

**Tableau 2.16 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe et le statut par rapport à l'activité**

Statut par rapport à l'activité	Etat matrimonial											Ensemble		
	Célibat	Monog	Polyg2	Polyg 3	Polyg 4	Polyg 5 et plus	Divorcé (e)	Séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre / Concubinage	Ensemble			
											%	Effectif		
<b>Masculin (M)</b>														
En emploi	32,2	49,1	13,2	1,4	0,3	0,0	0,2	0,2	0,3	3,2	100	4 301 856		
Au chômage	72,6	18,3	3,0	0,4	0,0	0,0	0,2	0,2	0,1	5,1	100	198 129		
Hors main d'œuvre	67,1	16,8	7,8	1,1	0,2	0,0	0,2	0,2	0,6	6,0	100	1 825 157		
<b>Ensemble</b>	<b>43,5</b>	<b>38,9</b>	<b>11,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>4,0</b>	<b>100</b>	<b>6 325 142</b>		
<b>Féminin (F)</b>														
En emploi	24,7	44,9	19,6	3,0	0,6	0,1	0,8	0,6	3,2	2,5	100	2 485 170		
Au chômage	50,8	32,6	9,2	1,2	0,3	0,0	0,9	0,5	0,8	3,7	100	148 613		
Hors main d'œuvre	28,7	40,0	19,5	3,4	0,7	0,1	0,3	0,3	4,3	2,6	100	3 933 331		
<b>Ensemble</b>	<b>27,7</b>	<b>41,7</b>	<b>19,3</b>	<b>3,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,5</b>	<b>3,8</b>	<b>2,6</b>	<b>100</b>	<b>6 567 114</b>		

### 2.5.2 Variation selon le niveau de vie du ménage

Contrairement à ce qu'on pouvait s'y attendre, l'entrée en union se fait tardivement chez les hommes très riches que chez ceux qui sont très pauvres. En effet, la proportion des individus mariés est moins élevée chez les hommes très riches que chez ceux qui sont très pauvres (47,9 % contre 54,9 %). Ce résultat est le même chez les femmes où celles qui sont dans une situation d'extrême pauvreté sont plus nombreuses (69,1 %) à se marier que celles qui sont très riches (56,1 %).

**Tableau 2.17 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par état matrimonial selon le sexe et le niveau de vie du ménage**

Niveau de vie du ménage	Etat matrimonial											Ensemble		
	Célibat	Monog	Polyg 2	Polyg 3	Polyg 4	Polyg 5 et plus	Divorcé (e)	Séparé (e)	Veuf (ve)	Union libre	Ensemble			
											%	Effectif		
<b>Masculin</b>														
Très pauvre	40,6	41,5	11,8	1,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,4	3,5	100	1 186 705		
Pauvre	41,8	38,3	13,2	1,5	0,3	0,1	0,2	0,2	0,4	4,1	100	1 347 756		
Moyen	42,6	37,6	12,9	1,5	0,3	0,0	0,2	0,2	0,3	4,3	100	1 386 727		
Riche	45,1	38,3	10,3	1,2	0,2	0,0	0,2	0,2	0,3	4,1	100	1 246 700		
Très riche	47,3	39,0	7,9	0,8	0,2	0,0	0,3	0,2	0,3	4,0	100	1 157 255		
<b>Ensemble</b>	<b>43,5</b>	<b>38,9</b>	<b>11,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>4,0</b>	<b>100</b>	<b>6 325 142</b>		
<b>Féminin</b>														
Très pauvre	23,9	44,4	20,5	3,4	0,7	0,1	0,5	0,5	4,0	2,1	100	1 210 724		
Pauvre	23,7	41,7	23,0	3,8	0,8	0,1	0,3	0,4	3,8	2,4	100	1 401 613		
Moyen	25,0	40,9	22,3	3,8	0,8	0,1	0,4	0,4	3,6	2,6	100	1 446 172		
Riche	30,7	40,9	17,2	2,9	0,6	0,0	0,6	0,5	3,8	2,8	100	1 299 683		
Très riche	35,6	41,0	12,7	1,9	0,5	0,0	0,8	0,5	3,9	3,0	100	1 208 922		
<b>Ensemble</b>	<b>32,1</b>	<b>43,0</b>	<b>16,3</b>	<b>2,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,8</b>	<b>100</b>	<b>2 397 428</b>		

## 2.6 Vue d'ensemble

L'analyse de ce chapitre fait ressortir une proportion relativement élevée de personnes de 12 ans ou plus en union tandis que celle des personnes en ruptures d'union reste faible. En effet, parmi la population âgée de 12 ans et plus ayant déclaré leur état matrimonial, 55,5% sont mariés contre 33,6% de célibataires. La proportion des personnes en rupture d'union (veuves, divorcées/séparées) représente 2,7% dont 2,0% pour le veuvage. En outre, les célibataires sont relativement plus importants chez les hommes (48,5%) que chez les femmes (29,9%). Selon le milieu de résidence, la proportion des personnes en union est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain et est plus élevée chez les femmes que chez les hommes.

La structure de la population par état matrimonial varie selon les régions. Les mariages sont plus fréquents dans les régions de Kita (63,2%), Bougouni (62,7%), Nioro (62,6%) et Kayes (62%). La structure matrimoniale varie également avec l'âge.

Aussi bien pour les hommes que pour les femmes, les proportions des célibataires diminuent au fur et à mesure que l'âge augmente.

Le handicap limite les possibilités pour les personnes vivant avec cette maladie de contracter le mariage. Les femmes vivant avec un handicap (55,0 %) sont moins souvent en union que celles qui n'ont aucun signe de handicap (61,9 %).

Le niveau d'instruction est un facteur qui influence le comportement matrimonial de la population. Plus l'on passe une longue durée dans le système scolaire plus l'entrée en union est tardive. En outre, les hommes et les femmes qui exercent une activité économique ont plus de chance de se marier que ceux qui sont au chômage et qui appartiennent à la classe hors main d'œuvre. De plus, les femmes très pauvres sont plus nombreuses (69,1 %) à se marier que celles qui sont très riches (59,1 %).

## CHAPITRE 3 : NUPTIALITE DES CELIBATAIRES

L'analyse de la nuptialité des célibataires est importante à cause de la relation étroite existant entre l'âge d'entrée en première union et le début d'exposition à la vie féconde. Elle a pour objectif de mesurer la survenance du mariage des célibataires à partir d'une table de nuptialité, de déterminer le calendrier de la nuptialité à travers l'âge moyen et l'âge médian d'entrée au premier mariage et d'évaluer l'intensité du mariage à travers le célibat définitif.

Les indicateurs sur la nuptialité des célibataires seront calculés pour l'ensemble du pays, puis selon le milieu de résidence ou la région administrative de résidence. Ensuite, une analyse différentielle est faite par sexe et selon certaines caractéristiques individuelles comme le niveau d'instruction, la fréquentation scolaire, la nationalité, la situation de handicap le statut par rapport à l'activité et le niveau de vie du ménage.

### 3.1 Table de nuptialité

Dans cette partie, il est question de déterminer la table de nuptialité au niveau national et selon le milieu de résidence.

#### 3.1.1 Table de nuptialité au niveau national

Le **tableau 3.01** présente la table de nuptialité du moment du Mali en 2022. L'analyse des proportions des célibataires montre que celles-ci décroissent avec l'âge mais beaucoup plus rapidement chez les femmes. La décroissance est plus prononcée entre 20 et 35 ans pour les hommes et entre 15 et 30 ans pour les femmes. Cette situation s'explique par l'importance de mariages au niveau de ces tranches d'âges.

Les proportions des hommes mariés et des femmes mariées augmentent entre 15 et 20 ans puis décroissent avec l'âge à partir de 20 ans. La supériorité numérique des femmes mariées par rapport aux hommes mariés s'explique par l'entrée précoce en union des femmes.

**Tableau 3.01 : Table abrégée de nuptialité masculine et féminine au niveau national**

Ages (x)	Homme			Femme			Ensemble		
	C (x)	m(x, x+4)	${}_5n_x$ (‰)	C (x)	m(x, x+4)	${}_5n_x$ (‰)	C (x)	m(x, x+4)	${}_1n_x$ (‰)
15	1000	130,89	130,9	1000	304,06	304,1	<b>1000</b>	<b>210,75</b>	<b>210,8</b>
20	869	339,53	390,7	696	436,20	626,8	<b>789</b>	<b>384,11</b>	<b>486,7</b>
25	530	304,77	575,5	260	165,08	635,6	<b>405</b>	<b>240,35</b>	<b>593,3</b>
30	225	138,11	614,3	95	48,96	517,3	<b>165</b>	<b>97,00</b>	<b>588,6</b>
35	87	54,32	626,5	46	22,14	484,5	<b>68</b>	<b>39,48</b>	<b>582,4</b>
40	32	17,40	537,3	24	9,21	391,0	<b>28</b>	<b>13,62</b>	<b>481,1</b>
45	15	6,41	427,5	14			<b>15</b>		
50	9			11			<b>10</b>		

### 3.1.2 Variation selon le milieu de résidence

En milieu urbain ainsi qu'en milieu rural, le nombre de célibataires de sexe masculin et féminin diminue sensiblement au fur et à mesure que l'âge augmente. Cependant, entre 15 et 25 ans, le mariage des hommes devient plus important en milieu urbain puis diminue avec l'âge à partir de 25 ans. En milieu rural, la proportion d'hommes mariés augmente entre 15 et 20 ans et commence à baisser progressivement à partir de 20 ans.

S'agissant de la série des mariages des femmes, elle croît entre 15 et 20 ans puis diminue continuellement en milieu urbain tandis qu'en milieu rural, elle connaît une diminution avec l'âge des femmes.

**Tableau 3.02 : Table abrégée de nuptialité masculine et féminine selon le milieu de résidence**

Ages (x)	Masculin						Féminin					
	Urbain			Rural			Urbain			Rural		
	C (x)	m(x, x+4)	${}^5n_x$ (‰)	C (x)	m(x, x+4)	${}^5n_x$ (‰)	C (x)	m(x, x+4)	${}^5n_x$ (‰)	C (x)	m(x, x+4)	${}^5n_x$ (‰)
15	1000	65,82	65,8	1000	206,47	206,5	1000	283,89	283,9	1000	862,02	862,0
20	934	287,96	308,2	794	399,43	503,4	716	427,71	597,3	138	96,40	698,7
25	646	346,16	535,7	394	256,70	651,4	288	181,25	628,5	42	27,39	658,7
30	300	182,27	607,4	137	86,83	631,9	107	55,52	518,1	14	7,30	514,3
35	118	75,35	639,6	51	29,89	591,0	52	25,51	494,0	7	3,11	450,9
40	42	23,73	558,9	21	10,05	485,7	26	10,79	413,0	4	1,21	319,7
45	19	8,51	454,5	11	3,96	372,4	15	4,15	270,9	3	0,30	114,7
50	10			7			11			2		

### 3.2 Calendrier et intensité de la nuptialité par sexe selon le niveau national et les disparités selon le milieu et la région de résidence

Les indicateurs sur la nuptialité des célibataires sont calculés pour l'ensemble du pays, puis selon le milieu de résidence ou la région administrative de résidence. A chacun de ces niveaux, une analyse différentielle est faite par sexe et selon certaines caractéristiques individuelles comme le niveau d'instruction, la situation de handicap majeur, la nationalité, le statut par rapport l'occupation, la situation dans l'emploi et le niveau de vie du ménage.

#### 3.2.1 Variation selon le milieu de résidence

L'examen du **tableau 3.03** indique qu'en 2022, l'âge moyen des hommes au premier mariage est estimé à 25,1 ans contre 19,4 ans pour les femmes. En outre, l'analyse de l'âge médian montre qu'avant 24,8 ans la moitié des hommes est mariée contre 22,9 ans pour les femmes. Ces résultats révèlent que les filles se marient un peu plus tôt que les garçons. Les écarts entre les âges moyens et médians, entre les hommes et les femmes sont estimés respectivement à 5,7 et 1,9 ans. Ils traduisent le décalage d'âge au premier mariage entre les générations.

Par ailleurs, quel que soit le sexe, seulement moins de 1% des personnes finissent par ne pas se marier (2,4 % pour les garçons à 50 ans et 2,8 % pour les filles à 50 ans).

L'âge moyen et l'âge médian au premier mariage varie selon le milieu de résidence. Au Mali, l'entrée en première union est plus précoce en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, en milieu rural, l'âge moyen au premier mariage est de 24,0 ans chez les hommes et de 18,5 ans chez les femmes. En milieu urbain, il représente 27,4 ans chez les femmes et 21,2 ans chez les hommes. Les mêmes constats de la précocité de l'entrée en union en milieu rural et chez les filles sont observées pour l'âge médian au premier mariage.

Il faut remarquer que le mariage en milieu rural est un fait social important surtout en ce qui concerne la fille. La différence d'âge au premier mariage entre le milieu rural et le milieu urbain résulterait des effets de l'urbanisation et d'une certaine manière d'une scolarisation plus longue des filles urbaines qui exercent une influence sur les comportements matrimoniaux. Généralement, à la campagne, l'avis de la fille n'est pas prise en compte dans le choix de son futur époux. Les membres de la famille jouent un rôle important dans le choix et le projet matrimonial de la fille; ce qui n'est pas le cas pour une fille émancipée de la ville. Il faut noter aussi qu'en milieu rural, très souvent, on préfère épouser la fille au moment où celle-ci est très jeune afin de maximiser la fécondité, étant donné que la procréation constitue l'objectif premier de tout mariage. L'intensité de la nuptialité varie aussi selon le milieu de résidence.

**Tableau 3.03 : Calendrier et intensité de la nuptialité par sexe selon le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Age moyen au premier mariage				Age médian au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	27,4	21,2	6,2	24,3	25,3	23,8	1,5	24,5	0,030	0,044	<b>0,037</b>
Rural	24,0	18,5	5,5	21,3	24,6	22,5	2,0	23,6	0,021	0,020	<b>0,021</b>
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>24,8</b>	<b>22,9</b>	<b>1,9</b>	<b>23,9</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.2.2 Disparités selon la région de résidence

Les résultats de l'analyse du **tableau 3.04** révèlent que dans toutes les régions, l'âge moyen au premier mariage est supérieur à la moyenne nationale (**19,4 ans**) excepté Kidal (**18,1 ans**). En outre, l'analyse montre que dans toutes les régions, l'âge moyen au premier mariage des hommes est plus élevé que celui des femmes. Cette différence d'âge confirme la précocité du mariage des femmes dans la société malienne.

L'écart d'âges moyen entre les hommes et les femmes varie d'une région à une autre. Les hommes se marient avec des femmes qui ont moins de 6 ans qu'eux dans les régions de Nioro (7,0 ans), de Kayes (6,9 ans), Kita (6,8 ans), dans le District de Bamako (6,5 ans), les régions de Bougouni (6,4 ans), Koulikoro (6,3 ans) et Sikasso (6,0 ans). En revanche, toutes les autres régions se caractérisent par un écart d'âge moyen au mariage dépassant 6 ans.

Bien qu'étant faible, la proportion des individus qui finissent par ne plus se marier et qui dépasse la moyenne nationale (2,6 %) est observée dans les régions de Gao (4,1 %), le District de Bamako (3,9 %), Tombouctou (3,5 %), Douentza (3,4 %), Kidal (3,3 %), les régions de Mopti (3,2 %) et de Tombouctou (3,2 %) et celle des femmes est presque la même que celle de hommes dans toutes les régions.

**Tableau 3.04 : Calendrier et intensité de la nuptialité par sexe et région de résidence**

Région	Age moyen au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Kayes	25,3	18,4	6,9	21,8	0,026	0,028	0,027
Kita	23,9	17,0	6,8	20,4	0,014	0,017	0,016
Nioro	24,2	17,2	7,0	20,6	0,012	0,022	0,017
Koulikoro	25,0	18,8	6,3	21,9	0,020	0,021	0,020
Dioïla	24,0	18,3	5,7	21,2	0,012	0,016	0,014
Nara	21,6	17,6	3,9	19,6	0,023	0,015	0,019
Sikasso	25,2	19,2	6,0	22,2	0,016	0,019	0,017
Bougouni	24,0	17,6	6,4	20,8	0,026	0,024	0,025
Koutiala	25,1	19,8	5,3	22,4	0,013	0,014	0,013
Ségou	24,8	19,4	5,4	22,1	0,020	0,022	0,021
San	25,2	20,1	5,1	22,7	0,015	0,016	0,016
Mopti	23,6	19,9	3,7	21,8	0,036	0,027	0,032
Bandiagara	23,1	19,4	3,8	21,2	0,032	0,020	0,026
Douentza	24,3	20,4	4,0	22,4	0,038	0,029	0,034
Tombouctou	23,6	19,7	3,9	21,7	0,034	0,036	0,035
Gao	22,4	18,4	3,9	20,4	0,038	0,044	0,041
Kidal	18,9	17,5	1,4	18,2	0,029	0,038	0,033
Taoudenni	23,5	21,1	2,4	22,4	0,032	0,032	0,032
Ménaka	20,7	18,1	2,6	19,5	0,019	0,027	0,023
Bamako	28,0	21,5	6,5	24,7	0,030	0,048	0,039
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.2.3 Evolution du calendrier et de l'intensité de la nuptialité entre 1976 et 2022

L'âge moyen au premier mariage des hommes a augmenté au cours des 35 dernières années, passant de 20,1 ans en 1987 à 25,1 ans en 2022. Il a également augmenté chez les femmes passant de 13 ans en 1976 à 19,4 ans en 2022. Cependant entre 1998 et 2009, il a légèrement baissé. Les données suggèrent que l'âge moyen au premier mariage a généralement augmenté au cours des 35 dernières années, ce qui reflèterait des changements sociétaux et économiques, comme l'allongement des études, le report de la création de famille, et une plus grande autonomie des individus avant de s'engager dans le mariage. Cependant, la baisse observée entre 1998 et 2009 pourrait être liée à des facteurs spécifiques de cette période, comme des changements économiques ou sociaux temporaires qui ont conduit certains individus à se marier plus tôt.

**Tableau 3.05 : Evolution du calendrier et de l'intensité de la nuptialité entre 1976 et 2022 selon le sexe**

Année de recensement	Age moyen au premier mariage			% Célibat définitif	
	Homme	Femme	Ecart	Homme	Femme
RGPH 1987	20,1	13	7,1	0,1	0,3
RGPH 1998	25,3	22,5	2,8	0,2	1,6
RGPH 2009	24,5	21,5	3	0,3	1,9
RGPH 2022	25,1	19,4	4,4	0,63	0,7

### 3.2.4 Variation selon le statut par rapport au handicap

L'âge moyen au premier mariage des hommes vivant avec handicap est presque identique à celui de ceux qui n'ont aucun handicap (25,0 ans contre 25,1 ans). Ce résultat reste valable quel que soit le sexe.

L'écart d'âge moyen au premier mariage entre les hommes présentant un signe d'handicap majeur et les femmes n'ayant aucun handicap est de 5,8 ans. Il est aussi de 5,7 ans entre les hommes ne souffrant d'aucun handicap et les femmes qui ont le même état physique.

Par ailleurs, le taux de célibat définitif est de 2,5 % pour les personnes vivant avec handicap et de 2,6 % pour celles n'ayant aucun handicap.

**Tableau 3.06 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité selon le statut par rapport au handicap**

Statut par rapport au handicap	Age moyen au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Avec handicap	25,0	19,2	5,8	22,5	0,023	0,027	<b>0,025</b>
Sans handicap	25,1	19,4	5,7	22,2	0,024	0,028	<b>0,026</b>
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.3 Calendrier et intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté

Cette partie porte sur l'analyse du calendrier et l'intensité de la nuptialité selon la nationalité et le niveau d'instruction.

#### 3.3.1 Variation selon la nationalité

Le tableau 3.07 présente la variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon la nationalité. Il indique que l'âge moyen au premier mariage chez les ressortissants des pays hors d'Afrique (24,5 ans) et des pays de l'Afrique de l'Ouest (23,5 ans) est un peu plus élevé que celui des personnes de nationalité malienne (22,2 ans). L'écart d'âge moyen au premier mariage entre les hommes et les femmes varie entre 5 et 6 ans suivant la nationalité.

Le célibat définitif touche plus les personnes de nationalité étrangère que les Maliens.

**Tableau 3.07 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon la nationalité**

Nationalité	Age moyen au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Malien	25,1	19,4	5,7	22,2	0,024	0,028	<b>0,026</b>
Afrique de l'Ouest	26,6	20,1	6,5	23,5	0,027	0,038	<b>0,032</b>
Autres pays d'Afrique	26,1	20,1	6,0	23,0	0,025	0,033	<b>0,029</b>
Hors Afrique	27,2	21,0	6,2	24,5	0,028	0,044	<b>0,035</b>
Apatride	24,5	19,2	5,4	21,9	0,026	0,027	<b>0,026</b>
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.3.2 Variation selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction des individus exerce une influence sur leurs comportements en matière de nuptialité. Ainsi, le fait d'être sans niveau d'instruction peut favoriser une entrée au premier mariage à un âge très jeune. Alors que la poursuite des études peut être un motif pour repousser ou retarder le mariage.

L'âge moyen au premier mariage augmente avec le niveau d'instruction et ce quel que soit le sexe. En effet, il varie de 19,1 ans pour les femmes sans niveau d'instruction à 20,6 ans chez celles de niveau secondaire et de 21,2 ans chez les personnes ayant un niveau supérieur. De plus, il est de 24,6 ans pour les hommes qui n'ont aucun niveau d'instruction et de 27,3 ans pour ceux qui ont un niveau d'instruction supérieur. Par ailleurs, les hommes sans niveau d'instruction se marient avec les femmes n'ayant aucun niveau et dont l'écart d'âge moyen entre les deux personnes est de 5,5 ans. L'écart d'âge moyen au premier mariage augmente lorsque les hommes et les femmes ont un niveau supérieur et s'établit à 6,1 ans.

Les proportions des hommes et des femmes qui finissent par ne jamais se marier augmentent que le niveau d'instruction s'améliore. Ainsi, il varie de 2,3 % pour les hommes sans niveau d'instruction à 2,9 % pour ceux de niveau supérieur. Le taux de célibat définitif est de 2,6 % chez les femmes sans aucun niveau d'instruction et 4,4 % pour celles qui ont un niveau supérieur (**tableau 3.08**).

**Tableau 3.08 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Age moyen au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Aucun	24,6	19,1	5,5	21,7	0,023	0,026	<b>0,024</b>
Fondamental	25,7	19,8	5,8	22,9	0,024	0,032	<b>0,028</b>
Secondaire	26,5	20,6	5,9	24,0	0,026	0,038	<b>0,031</b>
Supérieur	27,3	21,2	6,1	25,3	0,029	0,044	<b>0,034</b>
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.4 Calendrier et intensité de la nuptialité selon quelques caractéristiques socioéconomiques

#### 3.4.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité

Les données du **tableau 3.09** indiquent que l'âge moyen au premier mariage est peu plus élevé chez les hommes au chômage (26,0 ans) que chez ceux qui sont en emploi (25,0 ans) et qui sont classés hors main d'œuvre (25,1 ans). Il en est de même chez les femmes dont l'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez les femmes au chômage que chez les autres catégories de femmes.

En outre, ces hommes et ces femmes au chômage sont les plus nombreuses à ne s'être jamais mariées, respectivement (2,7 % et 3,7 %).

**Tableau 3.09 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon le statut par rapport à l'activité**

Situation dans l'activité	Age moyen au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
En emploi	25,0	19,4	5,6	23,0	0,024	0,028	<b>0,026</b>
En chômage	26,0	20,3	5,7	23,6	0,027	0,037	<b>0,031</b>
Hors Main d'œuvre	25,1	19,4	5,7	21,7	0,023	0,028	<b>0,026</b>
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.4.2 Variation selon le niveau de vie du ménage

L'entrée en union se fait un peu tard chez les individus très riches que chez ceux qui sont très pauvres quel que soit le sexe. Ainsi, l'âge moyen au premier mariage varie de 23,8 ans chez les hommes très pauvres à 27,1 ans chez ceux qui sont très nantis. De plus, il est de 18,7 ans chez les femmes très pauvres et de 20,8 ans chez celles qui sont très riches. Ce constat demeure valable pour le célibat définitif.

**Tableau 3.10 : Variation du calendrier et de l'intensité de la nuptialité par sexe selon le niveau de vie du ménage**

Niveau de vie du ménage	Age moyen au premier mariage				Célibat définitif (%)		
	Masculin	Féminin	Ecart H-F	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Très pauvre	23,8	18,7	5,1	21,3	0,025	0,025	<b>0,025</b>
Pauvre	24,3	18,7	5,5	21,5	0,021	0,021	<b>0,021</b>
Moyen	24,8	19,0	5,8	21,9	0,021	0,023	<b>0,022</b>
Riche	25,9	19,9	6,0	22,9	0,025	0,032	<b>0,028</b>
Très riche	27,1	20,8	6,2	23,9	0,029	0,041	<b>0,035</b>
<b>Ensemble</b>	<b>25,1</b>	<b>19,4</b>	<b>5,7</b>	<b>22,2</b>	<b>0,024</b>	<b>0,028</b>	<b>0,026</b>

### 3.5 Vue d'ensemble

Il ressort de l'analyse des résultats de ce chapitre que la nuptialité féminine est plus précoce que celle masculine. Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. L'âge moyen au premier mariage chez les hommes est de 25,1 ans contre 19,4 ans chez les femmes. Ce constat de la précocité de l'entrée en union des femmes est aussi bien valable en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, en milieu rural, l'âge moyen au premier mariage est de 24,0 ans chez les hommes et de 18,5 ans chez les femmes. En milieu urbain, il représente 27,4 ans chez les femmes et 21,2 ans chez les hommes. Les résultats de l'analyse révèlent que dans toutes les régions, l'âge moyen au premier mariage est supérieur à la moyenne nationale (**19,4 ans**) excepté Kidal (**18,1 ans**). En outre, l'analyse montre que dans toutes les régions, l'âge moyen au premier mariage des hommes est plus élevé que celui des femmes.

Par ailleurs la proportion des individus qui finissent par ne pas se marier quels que soient le sexe, le milieu ou la région administrative de résidence est faible. La fréquence du célibat définitif est de loin plus élevée chez les femmes que chez les hommes. La scolarisation ou l'apprentissage retarde l'entrée en union et ce quel que soit le sexe. L'âge moyen au premier mariage varie de 19,1 ans pour les femmes sans niveau d'instruction à 20,6 ans chez celles de niveau secondaire et à 21,2 ans chez les personnes

ayant un niveau supérieur. L'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez les individus au chômage quel que soit le sexe.

Les pauvres ont plus la propension de se marier très tôt que les riches. L'âge moyen au premier mariage est plus élevé chez les individus très pauvres que chez ceux qui sont très riches quel que soit le sexe.

## CHAPITRE 4 : POLYGAMIE

Le terme « polygamie » utilisé dans le cadre de cette analyse se rapporte à la polygynie c'est-à-dire le mariage d'un homme avec plusieurs femmes. Dans ce chapitre, la polygamie est appréhendée par son incidence (proportion de polygames parmi les hommes mariés) et par son intensité (nombre moyen d'épouses par homme polygame). Les indicateurs utilisés sont le taux de polygamie, le nombre moyen d'épouses par homme marié et le nombre moyen de coépouses par femme polygame.

### 4.1 Incidence de la polygamie

Il s'agit dans cette partie d'examiner le niveau de la polygamie selon certaines caractéristiques telles l'âge, le sexe, le milieu et la région de résidence, la situation de handicap, la nationalité, la situation par rapport à l'occupation, la situation dans l'emploi et le niveau de vie du ménage.

#### 4.1.1 Polygamie au niveau national

Au Mali, en 2022, 31,1 % des unions en cours étaient sous le régime polygamique. Lorsqu'on examine la population en union selon le sexe, on constate que la proportion d'hommes mariés à plus d'une femme est de 24,8 % alors que celle des femmes mariées qui vivent avec une coépouse ou plus est de 35,8 % (tableau 4.01).

**Tableau 4.01 : Répartition (effectif et %) de la population vivant en polygamie selon sexe**

Sexe	Type d'union			Effectif
	Monogames	Polygames	Total	
Masculin	75,2	24,8	100,0	3 088 662
Féminin	64,2	35,8	100,0	4 066 766
<b>Ensemble</b>	<b>68,9</b>	<b>31,1</b>	<b>100,0</b>	<b>7 155 428</b>

#### 4.1.2 Disparités selon le milieu et la région de résidence

##### 4.1.2.1 Disparités selon le milieu de résidence

Le phénomène de polygamie présente des Disparités spatiales en étant plus répandu en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, 39,8 % des femmes en milieu rural vivent en union polygame contre 26,2 % chez celles du milieu urbain. La proportion des hommes polygames est de 28,0 % en milieu rural contre 18,2 % en milieu urbain.

Cette différence constatée entre les deux milieux de résidence en faveur du milieu rural trouve son fondement dans une perception ruraliste des sociétés africaines : une économie de subsistance faiblement mécanisée, dans laquelle le rôle des femmes comme productrices de produits vivriers est important. La polygamie dans ce contexte est considérée comme étant « peu coûteuse » et « rentable pour l'homme » (Boserup,1970). Toutefois, cette argumentation économique n'est pas la seule car comme le souligne Jack Goody (1973) les causes de la polygamie peuvent être d'ordre sexuel et reproductif, plutôt qu'économique et productif. La polygamie permet à l'homme de maximiser sa descendance.

**Tableau 4.02 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le milieu de résidence et le sexe**

Milieu de résidence	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin (M)</b>				
Urbain	81,8	18,2	100,0	993 963
Rural	72,0	28,0	100,0	2 094 699
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100,0</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin (F)</b>				
Urbain	73,8	26,2	100,0	1 209 435
Rural	60,2	39,8	100,0	2 857 332
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100,0</b>	<b>4 066 766</b>

#### 4.1.2.2 Disparités selon la région de résidence

Les régions de Bandiagara (47,1 %), Koutiala (46,1 %), Kita (44,6 %), Sikasso (44,0 %), Bougouni (43,6%) enregistrent les proportions les plus élevées de femmes en union polygame. En revanche, c'est dans les régions de Mopti (27,2 %), le District de Bamako (24,9 %), Gao (22,7 %), Tombouctou (21,8 %), Ménaka (9,8 %), Kidal (6,8 %) et Taoudenni (4,6 %) que la proportion de femmes en union polygame est la plus faible. Les hommes polygames quant à eux sont plus nombreux dans les régions de Koutiala (34,3 %), Bandiagara (33,8 %), Kita (32,6 %), Bougouni (31,2 %), Sikasso (31,9 %) et Nioro (30,9 %). (Tableau 4.03).

**Tableau 4.03 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la région de résidence et le sexe**

Région	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin (M)</b>				
Kayes	72,6	27,4	100	262 382
Koulikoro	73,9	26,1	100	338 316
Sikasso	68,1	31,9	100	230 251
Ségou	73,8	26,2	100	320 642
Mopti	80,6	19,4	100	112 680
Tombouctou	85,6	14,4	100	91 727
Gao	84,8	15,2	100	90 692
Kidal	94,4	5,6	100	7 197
Taoudenni	95,8	4,2	100	15 125
Ménaka	92,6	7,4	100	34 243
Nioro	69,1	30,9	100	93 728
Kita	67,4	32,6	100	97 126
Dioïla	71,3	28,7	100	105 197
Nara	71,5	28,5	100	35 109
Bougouni	68,8	31,2	100	240 446
Koutiala	65,7	34,3	100	156 016
San	78,5	21,5	100	122 464
Douentza	79,1	20,9	100	20 084
Bandiagara	66,2	33,8	100	78 920
Bamako	82,6	17,4	100	636 314
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin (F)</b>				

Région	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
	<b>Masculin (M)</b>			
Kayes	59,9	40,1	100	378 176
Koulikoro	63,1	36,9	100	450 080
Sikasso	56	44	100	316 976
Ségou	63,2	36,8	100	424 498
Mopti	72,8	27,2	100	132 279
Tombouctou	78,2	21,8	100	101 810
Gao	77,3	22,7	100	102 195
Kidal	93,2	6,8	100	7 022
Taoudenni	95,4	4,6	100	14 619
Ménaka	90,2	9,8	100	35 295
Nioro	58,6	41,4	100	146 536
Kita	55,4	44,6	100	147 655
Dioïla	59,2	40,8	100	146 510
Nara	58,2	41,8	100	47 976
Bougouni	56,4	43,6	100	333 080
Koutiala	53,9	46,1	100	225 656
San	68,1	31,9	100	155 624
Douentza	69,5	30,5	100	23 847
Bandiagara	52,9	47,1	100	111 536
Bamako	75,1	24,9	100	765 396
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100</b>	<b>4066 766</b>

### 4.1.3 Evolution de la polygamie entre 1976 et 2022

La tendance à la polygamie a globalement augmenté entre 1976 et 2022, bien qu'une petite baisse temporaire ait eu lieu entre 1987 et 1998. En effet, au cours de cette période, la proportion des hommes en union polygame est passée de 27,8 % en 1976 à 31,1 % en 2022. Mais entre 1987 et 1998, elle a légèrement baissé, passant de 29,7 % à 28,2 %.

**Tableau 4.04 : Evolution entre 1976 et 2022 de la proportion (en %) des hommes polygames vivant en union polygame**

Année de recensement	Proportion (%) des hommes polygames
RGP 1976	27,8
RGPH 1987	29,7
RGPH 1998	28,2
RGPH 2009	29,8
RGPH 2022	31,1

### 4.1.4 Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques

#### 4.1.4.1 Variation selon l'âge

La proportion de femmes qui vivent en régime polygame augmente avec l'âge passant de 18,4 % à 15-19 ans, à 23,1 % à 20-24 ans et à 45,4 % à 40-44 ans. À 45-49 ans, pratiquement plus de la moitié des femmes en union (48,3 %) vivent en union polygame.

Parmi les hommes de 15-59 ans, 38,4 % ont choisi le régime polygamique. Cette proportion augmente avec l'âge, passant d'un minimum de 6,6 % parmi les hommes de 20-24 ans à un maximum de 39,9 % parmi ceux de 75-79 ans.

**Tableau 4.05 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la tranche d'âge et le sexe**

Groupe d'âge	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin (M)</b>				
12-14 ans	67,3	32,7	100,0	11 956
15-19 ans	82,4	17,6	100,0	28 985
20-24 ans	93,4	6,6	100,0	157 440
25-29 ans	91,6	8,4	100,0	349 140
30-34 ans	86,4	13,6	100,0	475 152
35-39 ans	78,8	21,2	100,0	438 227
40-44 ans	71,9	28,1	100,0	402 424
45-49 ans	66,5	33,5	100,0	301 068
50-54 ans	64,4	35,6	100,0	264 931
55-59 ans	61,6	38,4	100,0	189 575
60-64 ans	62,6	37,4	100,0	177 362
65-69 ans	60,6	39,4	100,0	118 467
70-74 ans	61,3	38,7	100,0	83 631
75-79 ans	60,1	39,9	100,0	47 462
80-84 ans	61,9	38,1	100,0	26 244
85-89 ans	61,6	38,4	100,0	9 890
90-94 ans	65,8	34,2	100,0	4 329
95-99 ans	63,6	36,4	100,0	1 639
100 ans et plus	65,8	34,2	100,0	741
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100,0</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin (F)</b>				
12-14 ans	76,4	23,6	100,0	23870
15-19 ans	81,6	18,4	100,0	349672
20-24 ans	76,9	23,1	100,0	689414
25-29 ans	69,0	31,0	100,0	646320
30-34 ans	61,7	38,3	100,0	619034
35-39 ans	56,3	43,7	100,0	467360
40-44 ans	53,6	46,4	100,0	387054
45-49 ans	51,7	48,3	100,0	253458
50-54 ans	52,2	47,8	100,0	216055
55-59 ans	52,0	48,0	100,0	141596
60-64 ans	55,5	44,5	100,0	118593
65-69 ans	57,4	42,6	100,0	67063
70-74 ans	62,3	37,7	100,0	44040
75-79 ans	66,8	33,2	100,0	21722
80-84 ans	71,6	28,4	100,0	12891
85-89 ans	74,2	25,8	100,0	4399
90-94 ans	76,1	23,9	100,0	2682
95-99 ans	77,9	22,1	100,0	1026
100 ans et plus	78,3	21,7	100,0	517
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100,0</b>	<b>4 066 766</b>

#### 4.1.4.2 Variation selon la situation de handicap

Contrairement à ce qu'on pouvait s'y attendre, le fait d'avoir un handicap n'entrave pas la possibilité pour ces personnes de se marier avec plusieurs femmes. Ainsi, la proportion des hommes en union polygame est plus élevée chez les hommes vivant avec handicap (29,6 %) que ceux qui ne présentent aucun signe d'handicap (24,8 %).

Cette tendance est la même pour les femmes vivant avec handicap dont 38,2 % d'entre elles sont en union polygame contre 35,8 % de femmes qui n'ont aucun handicap.

**Tableau 4.06 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la situation de handicap et le sexe**

Situation de handicap	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin (M)</b>				
Avec handicap	70,4	29,6	100,0	48 831
Sans handicap	75,2	24,8	100,0	3 039 831
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100,0</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin (F)</b>				
Avec handicap	61,8	38,2	100,0	32 497
Sans handicap	64,2	35,8	100,0	4 034 269
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100,0</b>	<b>4 066 766</b>

#### 4.1.5 Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles

##### 4.1.5.1 Variation selon la nationalité

Les résultats de l'analyse du **tableau 4.07** révèlent qu'il existe des différences importantes selon la nationalité dans la pratique de la polygamie au Mali. Que ce soient chez les hommes ou chez les femmes, la polygamie demeure une réalité africaine. En effet, la proportion des hommes en union polygames est de 24,9 % chez les Maliens, 23,0 % chez les Nigériens, 17,6 % chez les Guinéens, 17,5 % chez les Burkinabés et chez les Ivoiriens. Une faible proportion des hommes en union qui ont opté pour le régime polygamique est remarqué chez les Mauritaniens (11,5 %), les Sénégalais (10,5 %) les autres nationalités africaine (7,3 %) qui résident au Mali. Comme pour les hommes polygames, la proportion de femmes en union polygames est également plus élevée chez les mêmes nationalités.

**Tableau 4.07 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon la nationalité et le sexe**

Nationalité	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin</b>				
Malien	75,1	24,9	100	3 064 630
Burkina Faso	82,5	17,5	100	6 451
Côte d'Ivoire	82,5	17,5	100	3 792
Guinée	82,4	17,6	100	3 553
Niger	77	23	100	1 382
Mauritanie	88,5	11,5	100	423

Nationalité	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
Sénégal	89,5	10,5	100	1 590
Algérie	84,4	15,6	100	47
Autres pays africains	92,7	7,3	100	3 629
Autres	85,2	14,8	100	510
Apatride	79,4	20,6	100	283
NSP	77,3	22,7	100	1 178
Ensemble	75,2	24,8	100	3 088 662
	<b>Féminin</b>			
Malien	64,2	35,8	100	4 033 714
Burkina Faso	70,9	29,1	100	8 124
Côte d'Ivoire	67,3	32,7	100	8 252
Guinée	68,9	31,1	100	5 453
Niger	63,3	36,7	100	1 120
Mauritanie	73,1	26,9	100	363
Sénégal	70,8	29,2	100	1 789
Algérie	84,3	15,7	100	53
Autre pays africain	81,4	18,6	100	3 879
Autre	79,9	20,1	100	312
Apatride	63,1	36,9	100	440
NSP	62,2	37,8	100	1 922
Ensemble	64,2	35,8	100	4 066 766
Autre pays africain	86,9	13,1	100	7 508
Autre	83,2	16,8	100	822
Apatride	69,5	30,5	100	724
NSP	68	32	100	3 099
Ensemble	68,9	31,1	100	7 155 428

#### 4.1.5.2 Variation selon le niveau d'instruction

La pratique de la polygamie touche, de manière inégale, les hommes et les femmes, en fonction de leur niveau d'instruction. La proportion de hommes qui vivent en union polygame variant de 27,8 % chez les hommes sans instruction à 23,3 % chez ceux ayant le niveau fondamental premier cycle, 17,5 % chez ceux qui ont le niveau fondamental deuxième cycle et à 15,5 % et 14,1% respectivement chez les polygames ayant le niveau secondaire et supérieur. Chez les femmes, la tendance est la même : la polygamie touche 38,8 % chez les femmes sans niveau d'instruction et 17,3 % de celles qui ont le niveau supérieur. La diminution de la polygamie suivant le niveau d'instruction s'expliquerait par le fait que les hommes ayant fréquenté sont plus ouverts aux influences extérieures abandonnant progressivement les habitudes traditionnelles qui sont favorables à la polygamie. Mais il faut noter que ce Type d'union demeure quel que soit le niveau d'instruction.

**Tableau 4.08 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le niveau d'instruction et le sexe**

Niveau d'instruction	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin</b>				
Sans niveau	72,2	27,8	100,0	2 097 065
Préscolaire	72,4	27,6	100,0	3 258
Fondamental 1 (Primaire)	76,7	23,3	100,0	331 280
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	82,5	17,5	100,0	227 119
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	84,5	15,5	100,0	211 837
Post-secondaire non supérieur	84,7	15,3	100,0	42 288
Supérieur	85,9	14,1	100,0	153 076
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100,0</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin</b>				
Sans niveau	61,2	38,8	100,0	3 072 770
Préscolaire	67,1	32,9	100,0	2 711
Fondamental 1 (Primaire)	68,7	31,3	100,0	386 438
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	75,2	24,8	100,0	287 725
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	78,6	21,4	100,0	200 806
Post-secondaire non supérieur	77,1	22,9	100,0	17 790
Supérieur	82,7	17,3	100,0	71 007
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100,0</b>	<b>2066 766</b>

#### 4.1.6 Variation selon quelques caractéristiques socioéconomiques

##### 4.1.6.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité

Les données du **tableau 4.09** révèlent que la proportion d'hommes en union polygame est plus élevée chez les hommes appartenant à la classe hors main d'œuvre (35,2 %) que chez les autres catégories d'hommes. Les femmes sont dans la même situation qui montre que celles qui sont dans hors main d'œuvre sont les plus nombreuses en vivre en union polygame (37,2 %).

**Tableau 4.09 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le statut par rapport à l'activité et le sexe**

Statut par rapport à l'activité	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin</b>				
En emploi	76,8	23,2	100	2 601 476
Au chômage	84,1	15,9	100	40 358
Hors main d'œuvre	64,8	35,2	100	446 828
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin</b>				
En emploi	65,9	34,1	100	1 605 044
Au chômage	75,4	24,6	100	60 090
Hors main d'œuvre	62,8	37,2	100	2 401 633
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100</b>	<b>4 066 766</b>

#### 4.1.6.2 Variation selon le niveau de vie du ménage

Contrairement à ce qu'on pouvait s'y attendre, les hommes pauvres sont plus nombreux à vivre en union polygame (28,1 %) que ceux qui sont riches (23,4 %). Cette situation est la même chez les femmes. La polygamie semble donc moins liée à la richesse qu'à des facteurs culturels, sociaux et structurels, où les hommes et les femmes, même pauvres, peuvent adopter ce modèle familial pour des raisons de statut, de tradition ou de gestion des relations sociales. Les hommes riches, avec plus de ressources et de choix, sont moins enclins à adopter la polygamie, préférant souvent des relations monogames.

**Tableau 4.10 : Répartition (en %) de la population vivant en polygamie selon le niveau de vie et le sexe**

Niveau de vie du ménage	Type d'union			
	Monogames	Polygames	Ensemble	
			%	Effectif
<b>Masculin (M)</b>				
Très pauvre	75,6	24,4	100	571 503
Pauvre	71,9	28,1	100	667 942
Moyen	71,9	28,1	100	699 526
Riche	76,6	23,4	100	605 089
Très riche	81,4	18,6	100	544 602
<b>Ensemble</b>	<b>75,2</b>	<b>24,8</b>	<b>100</b>	<b>3 088 662</b>
<b>Féminin (F)</b>				
Très pauvre	64,2	35,8	100	749 708
Pauvre	60,1	39,9	100	914 480
Moyen	60,3	39,7	100	952 367
Riche	66,3	33,7	100	781 020
Très riche	73,0	27,0	100	669 191
<b>Ensemble</b>	<b>64,2</b>	<b>35,8</b>	<b>100</b>	<b>4 066 766</b>

## 4.2 Intensité de la polygamie

Cette partie porte sur l'analyse du nombre moyen d'épouses par homme polygame et du nombre de coépouses par femme polygame selon le milieu de résidence, la région de résidence, les caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et économiques.

### 4.2.1 Variation de l'intensité de la polygamie selon le milieu de résidence

Le nombre moyen de femmes par homme polygame est de 2,15. En milieu rural, cet indicateur est très presque le même que celui du milieu urbain (2,15 contre 2,14). S'agissant du nombre moyen de coépouses par femme polygame, il est 1,20. Ce nombre est de 1,21 pour une femme résidante en milieu rural et de 1,19 pour celle qui réside en milieu urbain.

**Tableau 4.11 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon milieu de résidence**

Milieu de résidence	Sexe			
	Masculin		Féminin	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Urbain	2,15	181 290	1,19	317 285
Rural	2,15	585 761	1,21	1 137 868
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 050</b>	<b>1,20</b>	<b>1455 153</b>

#### 4.2.2 Disparités selon la région de résidence

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame varie peu d'une région à une autre. Il passe d'un minimum de 2,08 d'épouses dans la région de Ménaka à un maximum de 2,19 d'épouses dans la région de Kayes.

Cette tendance est la même pour le nombre moyen de coépouses par femme polygame qui passe d'un minimum de 1,11 dans la région de Kidal à un maximum de 1,27 dans la région de Kayes.

**Tableau 4.12 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la région**

Région de résidence	Sexe			
	Hommes		Femmes	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Kayes	2,19	71 871	1,27	151 733
Koulikoro	2,14	88 308	1,20	166 087
Sikasso	2,17	73 336	1,24	139 363
Ségou	2,11	84 003	1,15	156 049
Mopti	2,13	21 891	1,16	36 016
Tombouctou	2,13	13 231	1,14	22 242
Gao	2,14	13 752	1,17	23 170
Kidal	2,10	400	1,11	476
Taoudenni	2,11	637	1,09	666
Ménaka	2,08	2 539	1,08	3 457
Nioro	2,18	28 941	1,26	60 600
Kita	2,17	31 706	1,25	65 869
Dioïla	2,11	30 192	1,16	59 718
Nara	2,13	9 992	1,16	20 063
Bougouni	2,15	75 044	1,22	145 312
Koutiala	2,15	53 506	1,23	104 014
San	2,10	26 315	1,14	49 672
Douentza	2,15	4 188	1,15	7 284
Bandiagara	2,12	26 666	1,16	52 531
Bamako	2,14	110 533	1,19	190 830
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 050</b>	<b>1,20</b>	<b>1 455 153</b>

## 4.2.3 Intensité de la polygamie selon quelques caractéristiques sociodémographiques

### 4.2.3.1 Variation selon le sexe et l'âge des personnes vivant en union polygamique

Le tableau 4.14 présente le nombre d'épouses par homme polygame et de coépouses par femme polygame selon les groupes d'âges. Il indique qu'il n'y a pas une variation importante du nombre moyen d'épouses par homme polygame suivant les tranches d'âges. De 2,25 pour les hommes de 15-19 ans, il passe à 2,17 chez les hommes de 50- 54 ans et à 2,18 chez ceux de 55-59 ans.

Il est en de même chez les femmes où le nombre moyen de coépouses varie très peu suivant les tranches d'âges. En effet, il est de 1,12 pour les femmes de 15-19 ans, 1,23 et de 1,25 pour respectivement celles de 40-44 ans et de 45-49 ans.

**Tableau 4.14 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon les groupes d'âges quinquennaux**

Groupe d'âge	Sexe			
	Masculin		Féminin	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
12-14 ans	2,25	3 911	1,20	5 643
15-19 ans	2,25	5 103	1,12	64 173
20-24 ans	2,14	10 367	1,13	159 196
25-29 ans	2,07	29 177	1,15	200 417
30-34 ans	2,06	64 398	1,18	237 069
35-39 ans	2,08	92 702	1,20	204 465
40-44 ans	2,10	113 011	1,23	179 636
45-49 ans	2,13	100 964	1,25	122 361
50-54 ans	2,17	94 243	1,28	103 311
55-59 ans	2,18	72 718	1,29	67 950
60-64 ans	2,21	66 289	1,29	52 746
65-69 ans	2,22	46 714	1,28	28 579
70-74 ans	2,23	32 398	1,30	16 608
75-79 ans	2,25	18 930	1,29	7 222
80-84 ans	2,26	10 002	1,28	3 662
85-89 ans	2,25	3 794	1,24	1 135
90-94 ans	2,29	1 480	1,27	641
95-99 ans	2,32	597	1,24	227
100 ans et plus	2,29	253	1,34	112
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 050</b>	<b>1,20</b>	<b>1455 153</b>

### 4.2.3.2 Variation selon le type de handicap

Les données du **tableau 4.15** montrent que le nombre moyen d'épouses par homme polygame et le nombre moyen de coépouses par femme polygame varient très peu selon que l'homme soit sans handicap et qu'il vit avec handicap et entre les mêmes catégories de femme. Ainsi, Il est de 2,14 pour un homme polygame vivant sans handicap et se situe autour de 2,15 pour celui qui est affecté par au moins un handicap.

En outre, une femme sans handicap a en moyenne une coépouse et celle qui a au moins un type d'handicap a également une coépouse.

**Tableau 4.15 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le handicap majeur**

Type de handicap	Sexe			
	Masculin		Féminin	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Aucun	2,14	752 599	1,20	1 442 755
Infirmes de membre(s) inférieur(s)	2,18	1 888	1,23	2 007
Infirmes de membre(s) supérieur(s)	2,17	1 253	1,26	1 191
Aveugle	2,20	1 238	1,25	543
Borgne	2,15	746	1,21	557
Malvoyant	2,20	3 640	1,26	2 106
Muet	2,12	131	1,26	192
Sourd	2,16	620	1,22	562
Sourd-muet	2,12	171	1,25	322
Malentendant	2,17	930	1,25	832
Déficient intellectuel	2,23	179	1,24	337
Déficient mental/psychique	2,13	297	1,26	569
Polyhandicap majeur	2,20	523	1,24	431
Autre handicap physique majeur	2,20	1 630	1,27	1 392
Autre handicap majeur	2,23	1 206	1,34	1 358
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 050</b>	<b>1,20</b>	<b>1455 153</b>

#### 4.2.4 Variations de l'intensité selon quelques caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté

##### 4.2.4.1 Variation selon la nationalité

De l'analyse du **tableau 4.16**, il apparaît qu'il n'existe pas une différence importante entre le nombre moyen d'épouses par homme polygame de nationalité malienne et celui d'un homme étranger ayant choisi le régime polygamique. Ce résultat est le même pour les femmes de la même catégorie.

**Tableau 4.16 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon la nationalité**

Nationalité	Sexe			
	Masculin		Féminin	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Malien	2,15	763 159	1,20	1 445 350
Afrique de l'Ouest	2,15	2 447	1,21	5 349
Autre pays d'Afrique	2,13	774	1,24	3 170
Hors Afrique	2,11	75	1,22	63
Apatride	2,08	14	1,28	42
NSP	2,17	267	1,22	726
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 049</b>	<b>1,20</b>	<b>1 455 153</b>

#### 4.2.4.2 Variation selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction n'est pas un facteur de différenciation dans l'obtention du nombre d'épouses pour les hommes polygames et dans la réception du nombre de coépouses par les femmes en union polygamique. En effet, le nombre moyen d'épouses par hommes sans niveau d'instruction ayant opté pour le régime polygamique est de 2,15 contre 2,12 pour ceux qui sont en union polygamique et qui ont le niveau supérieur. En outre, le nombre moyen de coépouses par femmes en union polygamique sans niveau d'instruction est de 1,21 tandis que ce nombre est de 1,14 pour celles qui ont un niveau d'instruction supérieur.

**Tableau 4.17 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Sexe			
	Homme		Femme	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Sans niveau	2,15	583 247	1,21	1 193 102
Préscolaire	2,19	898	1,21	891
Fondamental 1 (Primaire)	2,14	77 205	1,19	120 941
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	2,14	39 780	1,17	71 420
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	2,13	32 778	1,17	43 042
Post-secondaire non supérieur	2,11	6 450	1,17	4 066
Supérieur	2,12	21 520	1,14	12 304
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 050</b>	<b>1,20</b>	<b>1455</b>

#### 4.2.5 Intensité de la polygamie et caractéristiques socioéconomiques

##### 4.2.5.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité

Le nombre moyen d'épouses par homme polygame ne varie pas selon qu'il soit en emploi, au chômage ou qu'il appartienne à la classe hors main d'œuvre, respectivement (2,14, 2,14 et 2,18). Ce constat est le même pour les femmes polygames dont le nombre de coépouses ne change pas en fonction du statut par rapport à l'activité de celles-ci.

**Tableau 4.18 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le statut par rapport à l'activité**

Statut par rapport à l'activité	Sexe			
	Masculin		Féminin	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
En emploi	2,14	603 219	1,2	546 760
Au chômage	2,14	6 415	1,2	14 774
Hors main d'œuvre	2,18	157 415	1,2	893 620
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 0</b>	<b>1,2</b>	<b>1455 153</b>

#### 4.2.5.2 Variation selon le niveau de vie du ménage

Contre toute attente, il n'y a pas de différence entre le nombre moyen d'épouses par homme polygame selon le niveau de vie du ménage dans lequel il vit. En effet, le nombre d'épouses est de 2,15 pour les hommes polygames très pauvres, qui appartiennent à la classe moyenne et ceux qui sont riches. Pour les hommes polygames pauvres et très riches, le nombre moyen d'épouses est de 2,14. Les femmes polygames quant à elles sont dans la même situation où le nombre moyen de coépouses ne varie pas selon leur niveau de vie.

**Tableau 4.19 : Nombre moyen d'épouses ou de coépouses respectivement pour les hommes polygames et les femmes vivant en union polygamique selon le niveau de vie du ménage**

Niveau de vie du ménage	Sexe			
	Masculin		Féminin	
	Moyenne	Effectif	Moyenne	Effectif
Très pauvre	2,15	139 603	1,21	268 144
Pauvre	2,14	187 971	1,20	364 877
Moyen	2,15	196 655	1,21	378 558
Riche	2,15	141 371	1,21	263 214
Très riche	2,14	101 450	1,19	180 359
<b>Ensemble</b>	<b>2,15</b>	<b>767 050</b>	<b>1,20</b>	<b>1455 153</b>

#### 4.3 Vue d'ensemble

L'analyse des données sur la polygamie a révélé qu'elle reste un phénomène répandu au Mali. La proportion des unions polygames est estimée à 31,1 % en 2022. La proportion élevée de la pratique tire sa source pour la préférence de ce type d'union des populations, par le fait que la polygamie semble assurer un certain prestige et une main d'œuvre familiale abondante pour les travaux agricoles.

En outre, plus d'une femme sur trois (35,8%) et près d'un homme sur quatre (24,8 %) sont en union polygame. La polygamie est plus pratiquée en milieu rural qu'en milieu urbain. De plus, le nombre moyen d'épouses par homme polygame s'établit à 2,1. Dans toutes les régions, la polygamie est pratiquée mais à des degrés différents. Outre le milieu et la région de résidence, la polygamie varie selon la nationalité, le niveau d'instruction.

Par ailleurs, la polygamie est plus pratiquée par les hommes et les femmes appartenant à la classe hors que les autres catégories d'hommes et de femmes.

## CHAPITRE 5 : TYPE DE MARIAGE DES FEMMES NON CELIBATAIRES

Dans ce chapitre, il s'agit d'analyser le type de mariage des femmes non célibataires (Mariées, Veuves et divorcées) selon le milieu et la région de résidence, les caractéristiques sociodémographiques, socioculturelles et socioéconomiques.

### 5.1 Niveau national et disparités selon la région de résidence

#### 5.1.1 Type de mariage au niveau national

Les résultats de l'analyse du **tableau 5.01** révèlent que le mariage religieux des femmes non célibataires est le plus important (50,2 %) parmi tous autres les types de mariages au Mali. Il est suivi par le mariage civil et religieux (16,3 %) et le mariage coutumier et religieux (13,9 %). Cependant, le mariage civil et coutumier, le mariage civil uniquement, religieux et coutumier et le mariage civil sont faiblement célébrés (respectivement 0,8 %, 3,9 % et 5,9 %).

Dans les centres urbains, les mariages religieux uniquement (39,7%) et les mariages civils et coutumiers (35,8 %) sont les plus importants. En milieu rural, les mariages célébrés religieusement (54,8 %) et la célébration des mariages à la fois coutumiers et religieux (17,3 %) ont été les plus déclarés par les répondants, puis viennent après les mariages coutumiers (11,5 %).

**Tableau 5.01 : Répartition (Effectif et %) des femmes non célibataires par milieu de résidence selon le type de mariage**

Type de mariage	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mariage civil uniquement	84434	6,9	155094	5,4	239528	5,9
Mariage religieux uniquement	487575	39,7	1560760	54,8	2048335	50,2
Mariage coutumier uniquement	39015	3,2	327245	11,5	366260	9,0
Mariage civil et religieux	439157	35,8	225110	7,9	664266	16,3
Mariage civil et coutumier	10072	0,8	23320	0,8	33392	0,8
Mariage coutumier et religieux	74246	6,0	491638	17,3	565885	13,9
Mariage civil, religieux et coutumier	93742	7,6	66890	2,3	160632	3,9
<b>Total</b>	<b>1228240</b>	<b>100,0</b>	<b>2850057</b>	<b>100,0</b>	<b>4078297</b>	<b>100,0</b>

#### 5.1.2 Disparités selon la région de résidence

L'analyse du type de mariage selon la région indique que la célébration du mariage civil pour les femmes non célibataires est faible dans toutes les régions. En outre, il est encore plus faible dans les régions de Gao (4,1%), Koutiala (3,9 %), Taoudenni (3,8 %), Ménaka (2,1 %), Kidal (2,0 %). Par contre, dans ces mêmes régions excepté Koutiala, le taux de célébration du mariage religieux est le plus élevé, respectivement Ménaka (81,1 %), Taoudenni (81,1 %), Kidal (78,7 %), Tombouctou (74,2 %), Gao (73,3 %).

Bien que la célébration des trois types de mariages (civils, religieux et coutumiers) pour les femmes non célibataires est faible dans toutes les régions, cependant elle est relativement plus élevée dans le District de Bamako (8,0%), et dans la région de Sikasso (7,8 %).

**Tableau 5.02 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par région de résidence selon le type de mariage**

Région	Type de mariage								Total	
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	%	Nombre	
Kayes	5,8	54,4	8,2	8,4	0,9	19,6	2,8	100,0	385 509	
Kita	6,5	54,7	7,1	8,1	0,9	21,1	1,6	100,0	149 488	
Nioro	4,9	69,2	4,2	5,7	0,3	14,8	1,0	100,0	148 844	
Koulikoro	6,0	45,1	19,3	12,3	0,9	13,8	2,6	100,0	451 929	
Dioïla	6,4	54,7	15,2	4,8	0,7	16,7	1,4	100,0	147 667	
Nara	6,4	58,7	3,6	3,9	0,3	25,6	1,6	100,0	45 152	
Sikasso	6,3	37,8	11,2	26,7	1,6	8,5	7,8	100,0	319 598	
Bougouni	5,5	58,0	13,9	6,6	0,7	14,0	1,2	100,0	336 274	
Koutiala	3,9	53,9	12,0	15,0	0,9	10,7	3,5	100,0	227 604	
Ségou	5,7	52,1	4,8	11,6	0,6	20,8	4,4	100,0	420 261	
San	6,7	43,9	24,6	11,4	0,7	10,2	2,5	100,0	157 294	
Mopti	6,8	51,5	2,1	10,3	0,8	25,3	3,1	100,0	127 870	
Bandiagara	5,6	55,3	5,2	9,7	1,0	20,2	3,0	100,0	105 041	
Douentza	9,8	50,4	2,7	7,4	1,2	26,8	1,7	100,0	22 689	
Tombouctou	5,2	74,2	2,4	3,7	0,3	13,5	0,7	100,0	97 045	
Gao	4,1	73,3	1,9	3,9	0,3	15,4	1,1	100,0	98 626	
Kidal	2,0	78,7	3,0	1,1	0,3	14,8	0,2	100,0	6 164	
Taoudenni	3,8	81,1	1,9	0,8	0,5	11,7	0,1	100,0	14 147	
Ménaka	2,1	81,2	1,0	1,6	0,4	13,5	0,3	100,0	33 591	
Bamako	6,6	37,3	3,0	39,0	0,8	5,2	8,0	100,0	783 506	
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>50,2</b>	<b>9,0</b>	<b>16,3</b>	<b>0,8</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>	<b>3078 297</b>	

## 5.2 Type de mariage et caractéristiques sociodémographiques

### 5.2.1 Variation selon l'âge

L'analyse des données du **tableau 5.03** révèle que le taux de célébration du mariage civil est le plus élevé chez les jeunes femmes non célibataires. En revanche, la célébration du mariage religieux est plus fréquente chez les femmes non célibataires plus âgées. Quant aux mariages célébrés civilement, religieusement et coutumièrement, ils concernent très peu de femmes non célibataires, quel que soit le groupe d'âge considéré.

**Tableau 5.03 : Répartition (%) des femmes non célibataires par type de mariage selon l'âge**

Groupes d'âges	Type de mariage								Total	
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	%	Nombre	
10-14 ans	9,7	55,7	13,5	4,5	0,8	13,7	2,1	100,0	22 974	
15-19 ans	5,4	54,1	10,4	11,6	0,7	14,9	2,9	100,0	348 170	
20-24 ans	5,8	50,7	8,4	16,6	0,8	13,7	3,9	100,0	689 477	
25-29 ans	5,9	49,1	7,8	18,7	0,8	13,4	4,4	100,0	647 193	
30-34 ans	6,0	49,5	7,9	18,0	0,8	13,5	4,2	100,0	620 648	
35-39 ans	5,7	49,9	8,1	17,6	0,8	13,7	4,1	100,0	469 266	
40-44 ans	5,8	50,9	8,8	15,8	0,8	14,1	3,9	100,0	388 600	
45-49 ans	5,7	49,5	9,1	16,4	0,9	14,2	4,1	100,0	254 818	

Groupes d'âges	Type de mariage							Total	
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	%	Nombre
50-54 ans	6,1	49,5	10,1	15,4	0,9	14,1	3,9	100,0	217 703
55-59 ans	6,2	47,9	10,8	15,9	1,0	13,9	4,2	100,0	142 673
60-64 ans	6,3	49,3	12,0	13,6	1,0	14,2	3,6	100,0	119 629
65-69 ans	6,3	48,7	12,8	13,3	1,0	14,2	3,7	100,0	67 989
70-74 ans	6,1	50,9	14,3	10,4	1,0	14,3	3,1	100,0	44 795
75-79 ans	6,0	51,5	14,8	9,4	1,0	14,7	2,6	100,0	22 248
80-84 ans	5,8	52,7	16,2	7,8	1,0	14,2	2,2	100,0	13 252
85 ans et plus	5,9	54,3	15,7	6,8	1,1	13,9	2,3	100,0	8 862
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>50,2</b>	<b>9,0</b>	<b>16,3</b>	<b>0,8</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>	<b>3 078 297</b>

## 5.2.2 Variation selon le statut par rapport au handicap

Les mariages religieux, civils et religieux, religieux et coutumiers sont plus importants chez les femmes non célibataires n'ayant aucun handicap que chez celles vivant avec handicap (respectivement 50,2 % contre 48,5 %, 16,3 % contre 11,9 % et 3,9 % contre 3,2 %). En revanche, les femmes non célibataires qui vivent avec handicap sont relativement plus nombreuses à s'être mariées civilement (8,0 %), coutumièrement (12,8 %), coutumièrement et religieusement (14,8 %) que les femmes non célibataires ne présentant aucun signe d'handicap, respectivement 5,9 %, 8,9 %, et 14,8 %.

**Tableau 5.04 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le statut par rapport au handicap majeur**

Statut par rapport au handicap	Type de mariage							Total	
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	%	Nombre
Avec handicap	8,0	48,5	12,8	11,9	0,8	14,8	3,2	100,0	33633
Sans handicap	5,9	50,2	8,9	16,3	0,8	13,9	3,9	100,0	4044663
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>50,2</b>	<b>9,0</b>	<b>16,3</b>	<b>0,8</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>	<b>4078297</b>

## 5.3 Type de mariage et caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté

### 5.3.1 Variation selon la nationalité

Le **tableau 5.05** donne la répartition des femmes non célibataires par nationalité selon le type de mariage. Il indique que les mariages coutumiers, coutumiers et religieux sont importants chez ces femmes maliennes que chez les femmes non célibataires des autres nationalités.

Par ailleurs, le taux de célébration du mariage civil, civil et religieux, civil, religieux et coutumier est le plus élevé chez les femmes non célibataires provenant des continents hors Afrique (respectivement 18,8 %, 37,1 % et 10,1 %).

**Tableau 5.05 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon la nationalité**

Nationalité	Type de mariage							Total	
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	%	Nombre
	Malien	5,9	50,2	9	16,3	0,8	13,9	3,9	100
Afrique de l'Ouest	6,3	48,1	7,5	20,7	1,6	10,8	5,1	100	11 171
Autres pays d'Afrique	6	50,3	8,1	20,3	0,8	9,6	4,9	100	18 184
Hors Afrique	18,8	24,3	2,5	37,1	1,3	6	10,1	100	331
Apatride	8,3	54,2	14,1	11,3	0,5	8,7	2,8	100	447
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>50,2</b>	<b>9</b>	<b>16,3</b>	<b>0,8</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>100</b>	<b>2 078 297</b>

### 5.3.2 Variation selon le niveau d'instruction

La célébration du type de mariage des femmes non célibataires varie leur niveau d'instruction. En effet, la proportion des femmes non célibataires dont les mariages ont été célébrés religieusement, coutumièrement et religieusement est la plus élevée chez celles sans niveau d'instruction.

Cependant, le mariage civil et religieux et le mariage civil uniquement, religieux et coutumier est plus important chez les femmes non célibataires ayant au moins le niveau secondaire.

**Tableau 5.06 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Type de mariage							TOTAL	
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	%	Nombre
	Sans niveau	5,7	54,6	10,3	10,3	0,8	15,7	2,6	100
Préscolaire	15,5	42,2	6,4	18,7	1	11,2	5	100	2 595
Fondamental 1 (Primaire)	5,5	46,5	7,1	22,9	0,8	11,7	5,6	100	392 946
Fondamental 2 (Secondaire 1er cycle)	6,4	37,2	5	35,1	0,9	7,6	7,8	100	293 179
Secondaire (Secondaire 2nd cycle)	7,1	25,2	2,9	49	0,9	4,2	10,7	100	205 745
Post-secondaire non supérieur	9,3	19,1	1,9	53,7	1,1	3	12	100	18 222
Supérieur	6,6	13,7	1,3	62,8	0,9	1,9	12,8	100	73 621
<b>Ensemble</b>	<b>5,9</b>	<b>50,2</b>	<b>9</b>	<b>16,3</b>	<b>0,8</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>100</b>	<b>4 078 297</b>

## 5.4 Type de mariage et caractéristiques socioéconomiques

### 5.4.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité

De l'analyse du **tableau 5.07**, il ressort que le taux de célébration du mariage civil est plus élevé chez les femmes non célibataires en emploi (7,2 %) et chez celles qui sont au chômage (7,1 %) que chez celles qui dans hors main d'œuvre (4,8 %). Cependant, les mariages religieux uniquement, coutumiers et religieux sont plus importants chez ces dernières ;

**Tableau 5.07 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le statut par rapport à l'activité**

Situation dans l'emploi	Type de mariage								
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	Ensemble	
								%	Effectif
En emploi	7,2	49,3	9,2	17,4	0,9	11,9	4,1	100,0	1 710 837
Au chômage	7,1	35,3	5,1	34,1	0,8	9,5	7,9	100,0	63 016
Hors main d'œuvre	4,8	51,3	9,1	14,7	0,8	15,6	3,7	100,0	2 570 512
<b>Ensemble</b>	<b>5,7</b>	<b>50,3</b>	<b>9,1</b>	<b>16,1</b>	<b>0,8</b>	<b>14,1</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>	<b>4 344 365</b>

### 5.4.2 Variation selon le niveau de vie du ménage

Les données du **tableau 5.08** indiquent que le taux de célébration du mariage civil uniquement est peu élevé chez les femmes non célibataires très riches (6,5 %) que celui des femmes non célibataires très pauvres (5,2 %). En revanche, pour les mariages religieux uniquement ; religieux et coutumiers, les femmes non célibataires très pauvres sont plus nombreuses (respectivement 58,3 % et 17,6 %) à subir ce type de mariage.

**Tableau 5.08 : Répartition (en %) des femmes non célibataires par type de mariage selon le niveau de vie du ménage**

Niveau de vie du ménage	Type de mariage								
	Mariage civil uniquement	Mariage religieux uniquement	Mariage coutumier uniquement	Mariage civil et religieux	Mariage civil et coutumier	Mariage coutumier et religieux	Mariage civil, religieux et coutumier	Ensemble	
								%	Effectif
Très pauvre	5,2	58,3	9,5	6,8	0,7	17,6	1,9	100,0	776425
Pauvre	5,3	52,9	11,8	8,0	0,8	17,2	2,3	100,0	970240
Moyen	5,5	50,8	11,2	12,4	0,8	15,2	3,3	100,0	1009540
Riche	6,1	45,9	7,1	22,7	0,9	11,1	5,4	100,0	838231
Très riche	6,5	40,2	4,0	33,5	0,9	7,3	7,2	100,0	727016
<b>Ensemble</b>	<b>5,7</b>	<b>49,6</b>	<b>9,0</b>	<b>15,9</b>	<b>0,8</b>	<b>13,9</b>	<b>3,9</b>	<b>100,0</b>	<b>4344365</b>

## 5.5 Vue d'ensemble

L'analyse de ce chapitre révèle que le mariage religieux des femmes non célibataires est le plus courant parmi tous les types de mariages célébrés au Mali. En outre, la célébration du mariage civil pour les femmes non célibataires est faible dans toutes les régions.

Le taux de célébration du mariage civil est le plus élevé chez les jeunes femmes non célibataires. En revanche, la célébration du mariage religieux est plus fréquente chez les femmes non célibataires plus âgées.

La célébration du type de mariage des femmes non célibataires varie selon leur niveau d'instruction. En effet, la proportion des femmes non célibataires dont les mariages ont été célébrés religieusement, coutumièrement et religieusement est la plus élevée chez celles sans niveau d'instruction. Cependant, le mariage civil et religieux, ainsi que le mariage civil, religieux et coutumier, sont plus fréquents chez les femmes non célibataires ayant au moins le niveau secondaire.

La célébration du mariage civil uniquement est légèrement plus fréquente chez les femmes non célibataires en emploi et au chômage, tandis que le mariage religieux uniquement et le mariage coutumier et religieux sont plus fréquents chez les femmes non célibataires classées hors de la main-d'œuvre.

## CHAPITRE 6 : RUPTURES D'UNION

Dans ce chapitre il s'agit d'examiner l'ensemble des individus qui déclarent avoir connu une vie conjugale mais qui n'est plus en cours. Dans le cadre du RGPH5, les personnes en rupture d'union sont classées en trois catégories : les veuves, les divorcées et les séparées. Ce chapitre a donc pour objectif de mesurer le poids réel des unions rompues parmi l'ensemble des unions déclarées ou celui des unions libres mais aussi leurs variations selon le milieu et la région de résidence et selon certaines caractéristiques de la population. L'analyse portera sur la population non célibataire.

### 6.1 Poids démographique des personnes en rupture d'union parmi la population résidente non célibataire de 12 ans et plus

Les données du **tableau 6.01** révèlent que parmi les hommes non célibataires, 98,5 % sont mariés, 0,4 % sont divorcés, 0,4 % sont séparés et 0,7 % sont veufs. En outre, chez les femmes, 93,1 % sont actuellement mariés, 0,7 % sont divorcées, 0,7 % sont séparées et 5,5 % sont veuves. Bien que la majorité des hommes et des femmes soient mariés, les femmes sont plus susceptibles d'être veuves, divorcées ou séparées que les hommes.

**Tableau 6.01: Répartition (Effectif et %) de la population non célibataire âgée de 12 ans ou plus selon l'état matrimonial**

Sexe	Etat matrimonial									
	Marié		Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Masculin	3 088 662	98,5	13 560	0,4	12 465	0,4	21 568	0,7	3 136 255	100,0
Féminin	4 066 766	93,1	30 770	0,7	28 751	0,7	240 193	5,5	4 366 480	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>7 155 428</b>	<b>95,4</b>	<b>44 330</b>	<b>0,6</b>	<b>41 216</b>	<b>0,5</b>	<b>261 761</b>	<b>3,5</b>	<b>7 502 735</b>	<b>100,0</b>

### 6.2 Rupture d'union selon le milieu et la région de résidence

#### 6.2.1 Disparités selon le milieu de résidence

La proportion des personnes veuves en milieu rural est plus élevée (77,8 %) que celle du milieu urbain (74,8 %). Ces résultats pourraient s'expliquer par l'existence des meilleures conditions de vie et sanitaires que le milieu urbain bénéficie par rapport aux zones rurales. A l'opposé, la rupture d'union par le divorce est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural (13,8 % contre 10,2 %). L'analyse du veuvage selon le sexe montre que la proportion d'hommes veufs du milieu rural est légèrement plus élevée que celle du milieu urbain (47,6 % contre 46,8 %). Par contre, dans la population féminine, le veuvage touche plus les femmes du milieu rural (82,7 %) que celles vivant en milieu urbain (78,8 %) (**Tableau 6.02**).

Le niveau relativement élevé du divorce dans les zones urbaines s'expliquerait par les difficultés économiques que rencontrent les populations et par les effets de l'urbanisation et des réseaux sociaux.

**Tableau 6.02: Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture d'union selon le sexe et le milieu de résidence**

Milieu de résidence	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Masculin</b>								
Urbain	1 693	28,1	1 512	25,1	2 820	46,8	<b>6 025</b>	<b>100,0</b>
Rural	7 784	25,7	8 128	26,8	14 434	47,6	<b>30 345</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>								
Urbain	4 875	11,7	3 954	9,5	32 820	78,8	<b>41 649</b>	<b>100,0</b>
Rural	14 383	7,7	18 022	9,6	154 412	82,7	<b>186 817</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>								
Urbain	6 568	13,8	5 466	11,5	35 640	74,8	<b>47 674</b>	<b>100,0</b>
Rural	22 167	10,2	26 150	12,0	168 846	77,8	<b>217 162</b>	<b>100,0</b>

### 6.2.2 Disparités selon la région de résidence

Les résultats du **tableau 6.03** indiquent que la proportion des personnes en rupture d'union par veuvage varie de façon différente selon le sexe. La proportion la plus élevée de rupture d'union par veuvage des hommes non célibataires est constatée dans les régions de Bandiagara (76,8 %), Nara (71,3 %) et Douentza (70,8 %) alors que celle des femmes non célibataires est remarquée dans les régions de Bandiagara (87,1 %), Ségou (86,9 %), Nara (86,6 %), Dioïla (85,3 %), San (84,6 %), Sikasso (84,3 %), Koutiala (84,0 %), Mopti (83,3 %), Koulikoro (82,9 %).

S'agissant du divorce, les régions de Kidal (24,2 %), Ménaka (19,5 %), Bamako (18,9 %) et Kayes (16,1 %) présentent les proportions les plus élevées de divorcés. Les hommes en rupture d'union causée par le divorce sont plus nombreux dans le District de Bamako (36,4 %), les régions de Bougouni (35,7 %), Kita (35,3 %), Nioro (35,2 %) et Kayes (34,0%). Le taux de divorce des femmes est plus élevé dans les régions de Kidal (23,1 %), Ménaka (19,5 %) et dans le District de Bamako (16,2 %).

**Tableau 6.03: Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture d'union selon le sexe et la région de résidence**

Région de résidence	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Masculin</b>								
Kayes	1 587	34,0	1 500	32,2	1 575	33,8	<b>4 662</b>	<b>100,0</b>
Kita	496	35,3	487	34,6	425	30,2	<b>1 407</b>	<b>100,0</b>
Nioro	427	35,2	355	29,3	432	35,6	<b>1 214</b>	<b>100,0</b>
Koulikoro	1 502	31,3	1 326	27,6	1 969	41,0	<b>4 797</b>	<b>100,0</b>
Dioïla	331	25,5	447	34,4	521	40,1	<b>1 299</b>	<b>100,0</b>
Nara	75	18,4	42	10,3	289	71,3	<b>406</b>	<b>100,0</b>
Sikasso	569	23,5	788	32,6	1 062	43,9	<b>2 419</b>	<b>100,0</b>
Bougouni	1 238	35,7	1 152	33,3	1 074	31,0	<b>3 464</b>	<b>100,0</b>
Koutiala	444	26,1	517	30,5	736	43,4	<b>1 697</b>	<b>100,0</b>
Ségou	1 049	22,7	916	19,8	2 650	57,4	<b>4 615</b>	<b>100,0</b>
San	485	21,8	589	26,5	1 149	51,7	<b>2 223</b>	<b>100,0</b>
Mopti	309	12,6	490	20,0	1 651	67,4	<b>2 450</b>	<b>100,0</b>
Bandiagara	112	9,5	161	13,7	904	76,8	<b>1 177</b>	<b>100,0</b>
Douentza	37	10,2	69	19,0	260	70,8	<b>366</b>	<b>100,0</b>
Tombouctou	317	16,4	355	18,3	1 262	65,3	<b>1 934</b>	<b>100,0</b>
Gao	392	23,2	339	20,1	957	56,7	<b>1 687</b>	<b>100,0</b>
Kidal	26	28,2	13	14,1	52	57,6	<b>91</b>	<b>100,0</b>

Région de résidence	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Taoudenni	38	15,7	56	22,7	151	61,6	245	100,0
Ménaka	42	19,3	38	17,8	136	62,9	216	100,0
Bamako	4 084	36,4	2 826	25,2	4 314	38,4	11 224	100,0
<b>Féminin</b>								
Kayes	3 940	13,3	3 485	11,7	22 301	75,0	29 726	100,0
Kita	688	7,7	1 163	13,0	7 068	79,2	8 920	100,0
Nioro	1 180	10,4	1 136	10,0	9 024	79,6	11 340	100,0
Koulikoro	2 559	8,5	2 561	8,6	24 821	82,9	29 941	100,0
Dioïla	391	4,8	801	9,9	6 890	85,3	8 081	100,0
Nara	282	8,4	168	5,0	2 902	86,6	3 351	100,0
Sikasso	929	5,5	1 731	10,2	14 242	84,3	16 902	100,0
Bougouni	1 275	6,9	1 978	10,7	15 172	82,3	18 424	100,0
Koutiala	643	5,2	1 343	10,8	10 459	84,0	12 444	100,0
Ségou	2 040	6,4	2 123	6,7	27 719	86,9	31 882	100,0
San	652	5,9	1 051	9,5	9 373	84,6	11 076	100,0
Mopti	929	7,4	1 164	9,3	10 455	83,3	12 548	100,0
Bandiagara	224	3,5	604	9,4	5 580	87,1	6 409	100,0
Douentza	182	10,3	180	10,3	1 394	79,4	1 756	100,0
Tombouctou	1 126	10,4	1 080	10,0	8 580	79,6	10 786	100,0
Gao	1 705	14,2	1 045	8,7	9 267	77,1	12 016	100,0
Kidal	81	23,1	27	7,6	244	69,3	351	100,0
Taoudenni	91	12,0	137	18,0	531	70,0	758	100,0
Ménaka	342	19,5	201	11,4	1 211	69,1	1 754	100,0
Bamako	11 512	16,2	6 775	9,5	52 961	74,3	71 247	100,0

## 6.3 Variation selon quelques caractéristiques sociodémographiques

### 6.3.1. Variation selon l'âge

La proportion des personnes en rupture d'union par veuvage augmente avec l'âge à partir de 15 ans quel que soit le sexe (**Tableau 6.04**). Toutefois, ce phénomène affecte plus les femmes que les hommes car à tous les âges, la proportion des veuves est supérieure à celle des veufs. Les écarts entre les deux sexes deviennent importants aux âges avancés dues essentiellement aux difficultés de remariages des femmes surtout lorsque celles-ci tendent vers la fin de leur vie féconde. En effet, la proportion des personnes divorcées du groupe d'âges 45-49 ans est de respectivement 36,7 % et 78,2 % pour les hommes et les femmes.

La rupture d'union par divorce touche plus les hommes aux âges jeunes qu'aux âges avancés. En outre, c'est à partir de 35-39 ans la proportion des hommes divorcés diminue. En revanche, chez les femmes la proportion de celles qui sont divorcées diminue.

**Tableau 6.04 : Répartition (Effectif et %) par âge et sexe de la population en rupture d'union par sexe selon la tranche d'âge**

Groupes d'âges	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Masculin</b>								
10-14 ans	420	40,4	469	45,2	149	14,4	1 038	100,0
15-19 ans	560	39,5	601	42,4	257	18,1	1 419	100,0
20-24 ans	925	41,2	963	42,9	358	15,9	2 246	100,0
25-29 ans	1 419	42,0	1 415	41,9	546	16,1	3 379	100,0
30-34 ans	1 994	41,6	1 848	38,6	948	19,8	4 790	100,0
35-39 ans	1 815	42,5	1 461	34,2	993	23,3	4 269	100,0
40-44 ans	1 745	38,4	1 434	31,5	1 370	30,1	4 549	100,0
45-49 ans	1 223	35,3	969	28,0	1 271	36,7	3 463	100,0
50-54 ans	1 086	29,3	882	23,8	1 737	46,9	3 705	100,0
55-59 ans	805	25,7	604	19,3	1 723	55,0	3 132	100,0
60-64 ans	670	17,7	611	16,1	2 514	66,2	3 795	100,0
65-69 ans	412	13,2	402	12,9	2 304	73,9	3 118	100,0
70-74 ans	254	8,0	341	10,6	2 605	81,4	3 201	100,0
75-79 ans	124	5,7	205	9,5	1 835	84,8	2 163	100,0
80-84 ans	67	4,0	134	8,0	1 486	88,1	1 687	100,0
85 ans et plus	41	2,5	125	7,6	1 471	89,9	1 637	100,0
<b>Féminin</b>								
10-14 ans	389	38,8	458	45,6	156	15,5	1 003	100,0
15-19 ans	1 730	43,0	1 788	44,4	506	12,6	4 024	100,0
20-24 ans	3 890	44,5	3 241	37,1	1 616	18,5	8 748	100,0
25-29 ans	4 272	42,9	3 109	31,2	2 578	25,9	9 959	100,0
30-34 ans	4 798	35,6	3 262	24,2	5 415	40,2	13 476	100,0
35-39 ans	4 146	29,0	2 646	18,5	7 508	52,5	14 300	100,0
40-44 ans	3 545	18,5	2 552	13,3	13 035	68,1	19 132	100,0
45-49 ans	2 395	12,2	1 875	9,6	15 281	78,2	19 550	100,0
50-54 ans	2 164	7,4	2 102	7,2	25 103	85,5	29 369	100,0
55-59 ans	1 256	4,3	1 632	5,6	26 024	90,0	28 912	100,0
60-64 ans	964	2,4	1 901	4,7	37 199	92,8	40 065	100,0
65-69 ans	549	1,7	1 366	4,3	30 182	94,0	32 097	100,0
70-74 ans	333	1,0	1 213	3,8	30 431	95,2	31 977	100,0
75-79 ans	171	0,8	732	3,6	19 318	95,5	20 220	100,0
80-84 ans	99	0,7	517	3,4	14 472	95,9	15 088	100,0
85 ans et plus	70	0,6	357	3,0	11 367	96,4	11 794	100,0

L'analyse du **tableau 6.05** montre que le veuvage a un lien avec le statut par rapport au handicap quel que soit le sexe. En effet, la proportion des personnes qui ont connu une rupture d'union par le veuvage est plus élevée chez les hommes vivant avec handicap (52,8 %) que chez ceux qui n'ont aucun handicap (44,9 %). Cette situation est la même chez les femmes dont la proportion de celles qui vivent avec handicap et qui ont divorcé est la plus élevée (86,0 %). En outre, le divorce touche un peu plus les hommes et les femmes sans handicap.

**Tableau 6.05: Répartition (Effectif et %) de la population en rupture d'union par sexe selon le statut par rapport au handicap**

Statut par rapport au handicap	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Masculin</b>								
Avec handicap	724	29,9	421	17,4	1 280	52,8	<b>2 426</b>	<b>100,0</b>
Sans handicap	12 836	28,4	12 044	26,7	20 288	44,9	<b>45 168</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>								
Avec handicap	797	7,5	683	6,5	9 106	86,0	<b>10 586</b>	<b>100,0</b>
Sans handicap	29 973	10,4	28 068	9,7	231 087	79,9	<b>289 128</b>	<b>100,0</b>

## 6.4 Variation selon quelques caractéristiques socioculturelles et de citoyenneté

### 6.4.1 Variation selon la nationalité

Parmi toutes les nationalités, les Maliens sont les plus touchés par le veuvage, quel que soit le sexe. En ce qui concerne le divorce, il varie selon la nationalité de manière similaire chez les hommes et les femmes. Les données du tableau 6.06 montrent que le divorce est plus fréquent chez les hommes et les femmes originaires de pays non africains (respectivement 66,6 % et 51,7 %).

**Tableau 6.06 : Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture selon le sexe et la nationalité**

Nationalité	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Masculin</b>								
Malien	13 446	28,4	12 338	26,1	21 469	45,4	<b>47 253</b>	<b>100,0</b>
Afrique de l'Ouest	54	33,5	63	38,7	45	27,8	<b>162</b>	<b>100,0</b>
Autre pays d'Afrique	46	29,5	60	38,3	50	32,2	<b>157</b>	<b>100,0</b>
Hors Afrique	8	66,6	3	25,1	1	8,3	<b>12</b>	<b>100,0</b>
Apatride	5	55,5	1	11,2	3	33,2	<b>10</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>								
Malien	30 515	10,2	28 590	9,6	239 169	80,2	<b>298 274</b>	<b>100,0</b>
Afrique de l'Ouest	106	17,1	50	8,1	465	74,8	<b>622</b>	<b>100,0</b>
Autre pays d'Afrique	128	16,8	102	13,3	533	69,9	<b>764</b>	<b>100,0</b>
Hors Afrique	15	51,7	4	14,9	9	33,4	<b>28</b>	<b>100,0</b>
Apatride	5	20,0	5	20,1	16	59,9	<b>26</b>	<b>100,0</b>

### 6.4.2 Variation selon le niveau d'instruction

L'analyse du tableau 6.07 montre que le divorce est plus fréquent chez les hommes du niveau fondamental deuxième cycle (42,6 %), du supérieur (40,6 %), fondamental premier cycle (40,2 %) et du secondaire (39,4 %) que ceux sans niveau d'instruction. La rupture d'union par le divorce est plus importante chez les femmes du niveau supérieur, secondaire et fondamental deuxième cycle avec respectivement des proportions de 36,6 %, 32,2 % et 28,2 %. En outre, les résultats révèlent que les

hommes et les femmes sans niveau d'instruction sont plus touchés par le veuvage (respectivement 51,4 % et 84,4 %).

**Tableau 6.07 : Répartition (Effectif et %) de la population par type rupture d'union selon le sexe et le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Type de rupture							
	Divorcé		Séparé		Veuf		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
<b>Masculin</b>								
Sans niveau	8 057	23,9	8 355	24,7	17 508	51,4	<b>33 905</b>	<b>100,0</b>
Préscolaire	20	34,4	17	29,1	21	36,5	<b>58</b>	<b>100,0</b>
Fondamental 1	1 966	40,2	1 509	30,8	1 430	29,0	<b>4 911</b>	<b>100,0</b>
Fondamental 2	1 455	42,6	1 003	29,3	964	28,0	<b>3 426</b>	<b>100,0</b>
Secondaire	1 120	39,4	879	30,8	854	29,8	<b>2 855</b>	<b>100,0</b>
Post-secondaire	161	32,1	162	32,4	179	35,5	<b>503</b>	<b>100,0</b>
Supérieur	782	40,6	540	27,9	611	31,5	<b>1 935</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>								
Sans niveau	18 014	7,1	21 505	8,5	213 249	84,4	<b>252 759</b>	<b>100,0</b>
Préscolaire	28	21,7	33	25,8	67	52,5	<b>128</b>	<b>100,0</b>
Fondamental 1	4 262	22,2	2 702	14,0	12 251	63,8	<b>19 216</b>	<b>100,0</b>
Fondamental 2	3 515	28,2	1 990	15,8	7 002	56,0	<b>12 509</b>	<b>100,0</b>
Secondaire	3 016	32,2	1 638	17,4	4 748	50,5	<b>9 405</b>	<b>100,0</b>
Post-secondaire	288	24,4	173	14,5	722	61,0	<b>1 183</b>	<b>100,0</b>
Supérieur	1 648	36,6	711	15,7	2 154	47,7	<b>4 514</b>	<b>100,0</b>

## 6.5 Variation selon les caractéristiques socioéconomiques

### 6.5.1 Variation selon le statut par rapport à l'activité

Les données du **tableau 6.08** indiquent que les ruptures d'union par divorce touchent plus les hommes au chômage (45,3 %) que ceux qui sont en emploi (33,7 %). Les femmes connaissent également la même situation qui montre que le taux de divorce est plus élevé chez les femmes au chômage (40,9 %) que chez celles qui sont en emploi (16,8 %). En revanche, le veuvage affecte plus les hommes et les femmes qui sont dans la classe hors main d'œuvre et ceux qui sont au chômage que les hommes et femmes qui sont en emploi.

**Tableau 6.08 : Répartition (Effectif et %) de la population par type de rupture d'union selon le sexe et le statut par rapport à l'activité**

Statut par rapport à l'activité	Type de rupture d'union							
	Divorcé(e)		Séparé(e)		Veuf(ve)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Masculin</b>								
En emploi	9 576	33,7	8 720	30,7	10 125	35,6	<b>28 421</b>	<b>100,0</b>
En chômage	427	45,3	298	31,6	217	23,0	<b>942</b>	<b>100,0</b>
Hors Main d'œuvre	2 918	18,3	2 837	17,8	10 153	63,8	<b>15 908</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12 921</b>	<b>28,5</b>	<b>11 855</b>	<b>26,2</b>	<b>20 495</b>	<b>45,3</b>	<b>45 271</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>								
En emploi	17 437	16,8	14 308	13,7	72 338	69,5	<b>104 083</b>	<b>100,0</b>

Statut par rapport à l'activité	Type de rupture d'union							
	Divorcé(e)		Séparé(e)		Veuf(ve)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
En chômage	1 172	40,9	627	21,9	1 068	37,3	<b>2 867</b>	<b>100,0</b>
Hors Main d'œuvre	10 726	6,0	12 393	7,0	155 037	87,0	<b>178 156</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>29 335</b>	<b>10,3</b>	<b>27 328</b>	<b>9,6</b>	<b>228 443</b>	<b>80,1</b>	<b>285 106</b>	<b>100,0</b>

### 6.5.2 Variation selon le niveau de vie du ménage

Contre toute attente, l'amélioration du niveau de vie n'améliore pas les rapports conjugaux et par ricochet, n'empêche pas la survenue du divorce. L'analyse du **tableau 6.09** montre que plus le niveau de vie s'élève, plus le taux de divorce est élevé. En effet, la proportion des hommes en rupture d'union par divorce est plus élevée chez les très riches (35,2 %) que chez celles qui sont très pauvres (24,4 %).

Par contre, les hommes très pauvres sont plus affectés par le veuvage (50,9 %) que ceux qui sont très riches (39,9 %). Comme pour les hommes, les femmes très pauvres divorcent moins (9,5 %) que les femmes très riches (14,9 %).

**Tableau 6.09 : Proportion (Effectif et %) de la population en rupture d'union par sexe selon le niveau de vie du ménage**

Niveau de vie	Rupture d'union							
	Divorcé(e)		Séparé(e)		Veuf(ve)		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Masculin</b>								
Très pauvre	2 108	24,4	2 133	24,7	4 391	50,9	<b>8 632</b>	<b>100,0</b>
Pauvre	2 252	24,4	2 415	26,2	4 549	49,4	<b>9 216</b>	<b>100,0</b>
Moyen	2 559	27,7	2 543	27,5	4 130	44,7	<b>9 232</b>	<b>100,0</b>
Riche	2 782	30,8	2 485	27,5	3 774	41,7	<b>9 041</b>	<b>100,0</b>
Très riche	3 220	35,2	2 279	24,9	3 651	39,9	<b>9 150</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12 921</b>	<b>28,5</b>	<b>11 855</b>	<b>26,2</b>	<b>20 495</b>	<b>45,3</b>	<b>45 271</b>	<b>100,0</b>
<b>Féminin</b>								
Très pauvre	4 797	9,5	5 080	10,0	40881	80,5	<b>50 758</b>	<b>100,0</b>
Pauvre	4 189	7,3	5 394	9,4	47958	83,3	<b>57 541</b>	<b>100,0</b>
Moyen	4 811	8,2	5 699	9,7	48500	82,2	<b>59 010</b>	<b>100,0</b>
Riche	6 728	11,5	5 699	9,7	46283	78,8	<b>58 710</b>	<b>100,0</b>
Très riche	8 810	14,9	5 456	9,2	44821	75,9	<b>59 087</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>29 335</b>	<b>10,3</b>	<b>27 328</b>	<b>9,6</b>	<b>228443</b>	<b>80,1</b>	<b>285 106</b>	<b>100,0</b>

## 6.6 Vue d'ensemble

L'analyse de ce chapitre a permis de mesurer l'ampleur du phénomène et sa variation selon le milieu et la région de résidence et certaines caractéristiques. Elle révèle que la proportion des ruptures d'union par veuvage chez les femmes est plus élevée que chez les hommes. En outre, le veuvage est plus marqué en milieu rural qu'en milieu urbain. Le phénomène de rupture d'union par veuvage varie aussi selon la région. Il est plus fréquent chez les hommes dans les régions de Bandiagara, Nara et Douentza et chez

les femmes dans les régions de Bandiagara, Ségou, Nara, Dioïla, San, Sikasso, Koutiala, Mopti et Koulikoro. La rupture d'union par veuvage augmente avec l'âge à partir de 15 ans quel que soit le sexe. Ce phénomène affecte plus les femmes que les hommes aux âges avancés. De plus, le veuvage varie suivant le milieu et la région de résidence.

La rupture d'union par divorce touche plus les hommes aux âges jeunes qu'aux âges avancés. Le divorce est plus important dans les zones urbaines qu'en milieu rural. Les femmes de niveau supérieur ont plus la propension de divorcer que celles sans niveau d'instruction.

Par ailleurs, le divorce et le veuvage sont tous associés à statut par rapport à l'activité. Pour les femmes cela pourrait s'expliquer par la recherche d'une indépendance financière afin de s'assumer économiquement et celle de ses enfants alors que pour l'homme l'absence d'emploi rémunéré pourrait être la cause d'une rupture d'union.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de ce thème revêt d'une importance parce que l'état matrimonial constitue une variable intermédiaire de la fécondité et est un facteur de changement social.

Elle révèle que plus de la moitié de la population de 12 ans et plus est mariée. La proportion des personnes mariées est plus élevée chez les hommes que chez les femmes. Le mariage est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le veuvage et le divorce représentent respectivement moins de 5 % et 1% de la population de 12 ans et plus. L'examen selon la région montre que le pourcentage de mariés est plus élevé dans les régions de Sikasso, Mopti et Kayes. Le niveau d'instruction exerce une influence sur le comportement matrimonial des individus. L'analyse révèle que la proportion des femmes mariées diminue avec l'augmentation du niveau d'instruction. La proportion des mariés augmente au fur et à mesure que le niveau de vie s'améliore.

Par ailleurs, l'occupation a une influence sur l'état matrimonial. En effet, le célibat touche plus les chômeurs et les inactifs.

L'analyse révèle également la précocité de l'entrée en union. Elle indique que l'âge moyen au premier mariage varie selon le sexe. Les femmes se marient donc plus tôt que les hommes. En effet, il s'établit à 25,1 ans chez les hommes contre 19,4 ans chez les femmes. Le même constat est fait lorsqu'on analyse l'âge médian au premier mariage selon le milieu de résidence. En milieu urbain, il est en effet de 27,6 ans pour les hommes et de 22,9 ans pour les femmes et respectivement 21,2 ans et 25,4 ans en milieu rural. En outre, la moitié des femmes se marient avant d'atteindre 19,1 ans. L'évolution de l'âge moyen au premier mariage montre que l'âge moyen au premier mariage a augmenté au cours des 35 dernières années, passant de 20,1 ans en 1987 à 25,1 ans en 2022 pour les hommes et de 13 ans à 19,4 ans chez les femmes. Cependant entre 1998 et 2009, il a légèrement baissé. Concernant le statut matrimonial des adolescentes, l'on constate que 19,1% d'entre elles étaient en union.

En ce qui concerne la polygamie, elle est un phénomène répandu au Mali et augmente au fil des années. La proportion des personnes en union polygame est de 31,1 %. La polygamie est un phénomène qui touche plus les femmes que les hommes. Elle est plus répandue dans les campagnes que dans les villes. La pratique de la polygamie concerne également toutes les régions à des degrés différents. En outre, le nombre moyen de femmes par homme polygame est estimé à 2,15.

Par ailleurs, L'analyse de ce thème montre que le mariage religieux est le type de mariage le plus célébré parmi tous les autres chez les femmes non célibataires. En revanche, le mariage civil est faiblement célébré.

L'examen des résultats sur les ruptures d'unions montre que la proportion des personnes en rupture d'unions par veuvage est plus élevée que celle des personnes qui le sont par divorce ou séparation. La rupture d'union par veuvage est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et est plus fréquente dans les campagnes qu'en villes.

Au regard des résultats qui précèdent, ce rapport recommande de :

- ✓ Mettre davantage l'accent sur la scolarisation des filles ;
- ✓ Accentuer la sensibilisation en impliquant les médias et en utilisant d'autres modes de communication de masse pour prévenir le mariage précoce et les violences faites aux enfants ;

- ✓ Renforcer les actions et stratégies visant à prévenir et à éliminer les mariages d'enfants ou les mariages précoces ;
- ✓ Créer dans toutes les régions les centres d'accueil pour une meilleure prise en charge des enfants victimes des mariages d'enfants ou mariages précoces.
- ✓ Renforcer les actions d'autonomisation des femmes.

## BIBLIOGRAPHIE

- Antoine Ph. (2002a) L'approche biographique de la nuptialité : application à l'Afrique ; Document de Travail, DIAL ; DT/2002/05.
- Antoine Ph. (2002b) Les complexités de la nuptialité : de la précocité des unions féminines à la polygamie masculine en Afrique.
- Antoine Ph. et Pilon M. (1998) La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? – Paris, La Chronique du CEPED, n° 28, Janvier-Mars 1998, p. 1-4
- Antoine Ph., Djiré M. et Nanitelamio J. (1998) Au cœur des relations hommes femmes : polygamie et divorce, in : Philippe Antoine, Dieudonné Ouédraogo et Victor Piché (éd.), Trois générations de citadins au Sahel, p. 147-180, Paris, L'Harmattan, 281 p.
- Banque Mondiale (2009) Le Mali face au défi démographique, 102 P.
- Barbieri M. et Hertrich V. (2005) Ecarts d'âge entre conjoints et pratiques contraceptives en Afrique subsaharienne, INED.
- BURKINA FASO/ Institut National de la Statistique et de la Démographie, Recensement général de la population et de l'habitation, 2006, analyse des résultats définitifs, Ouagadougou, 196p.
- Cellule Nationale de Coordination des Programmes de Population (2003) Politique Nationale de Population, Bamako, 72 p
- Communication au XXVème congrès international de la population (2005) « La famille en Afrique », Séance S1101, Tours
- CPS Ministère de L'Economie et des Finances, Institut national de la Statistique (INSTAT) et Macro international (2019) Enquête Démographique et de Santé du Mali EDSM 2018, Bamako, 535 p.
- CPS Ministère de la Santé, DNSI et Macro international (2007) Enquête Démographique et de Santé du Mali EDSM 2006, Bamako, 535 p.
- DNSI (2001) Principaux résultats du RGPH de 1998, Bamako, 39 p.
- DNSI (1991) Principaux résultats du RGPH de 1987, Bamako, 58 p.
- DNSI (1983) Principaux résultats d'analyse du RGP de 1976, Bamako, 204 p.
- Direction Nationale de la Population (2006) Etude sur les déterminants et les conséquences du divorce féminin en milieu urbain au Mali, Bamako, 54 p.
- Direction Nationale de la population (2004) Deuxième Programme Prioritaire d'Investissement en matière de Population (PPIP), Bamako, 103 p.
- F. GENDREAU et Françoise GUBRY (1988), La nuptialité en Afrique : niveaux tendances et caractéristiques socio-économiques, in : UIESP (id.), Congrès africain de population, Dakar - Liège, UIESP, Pag. Mult.
- Gendreau F. et Gubry F. (1988) La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socioéconomiques, in UIESP (éd.), Congrès africain de population, Dakar, Liège, UIESP

Gubry F. (1984) Les documents pédagogiques de l'IFORD : Analyse de la nuptialité, Imp. St- Paul, Yaoundé, 159 p.

INSTAT (2011a) 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009) : Analyse des résultats définitifs - Thème 3 Etat matrimonial et nuptialité. Décembre.

INSTAT (2011b) Rapport d'analyse de l'Enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM) 2010. Bamako

Kayiba M.E. (2005) Les causes de l'évolution de l'AMPM, de l'écart d'âge entre les époux, de la dot et de la polygamie de 1967 à 2005 au Kinshasa, 19 p.

L. HENRY (1984), Analyse démographique : analyse et modèles, Ed. de l'INED, Paris.

Locoh T. (1988) Structures familiales et changements sociaux, in : Dominique Tabutin (dir.), Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara, p. 441-478, Paris, l'Harmattan.

Locoh T. et Thiriat M.-P. (1995) Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest : Le cas du Togo, Population, vol. 50, n° 1, p. 61-94.

Marcoux R. (1997) Cahiers Québécois de démographie : Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali, Vol 26, n°2, p. 191-214.

Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (2009) Bulletin Statistique : la Femme et l'Enfant en chiffres au Mali, Bamako, 81 p.

Ministère de l'Economie et des Finances (2019) Rapport 2019 de mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, Bamako, août 2019.

Pilon M. (1991) Contribution à l'analyse de la polygamie, Étude de la Population Africaine, n° 5, p. 1-17. Dakar, UEPA.

République du Mali (2011) Code du mariage et de la tutelle de 2011.

Sanankoua B. (2008) Femmes, Islam et droit de la famille au Mali, Dakar, 13 p.

Solène Lardoux and Etienne van de Walle, Polygamie et fécondité en milieu rural sénégalais, Population (French Edition), 58e Année, No. 6 (Nov. - Déc., 2003), pp. 807-835 Published by: Institut National d'Études Démographiques.

Tabutin D. (1988) Population et Sociétés en Afrique au Sud du Sahara, l'Harmattan, Paris, p. 551

Tabutin D. (1974) La polygamie en Algérie. Population, n° 2, p. 313-325.

Tabutin D. et Vallin J. (1977) La nuptialité, in : Sources et analyse des données démographiques, 3e partie, tome II, Paris, INED, INSEE, ORSTOM.

Tapinos G. (1985) Éléments de démographie : analyse, déterminants socioéconomiques et histoire des populations, Paris, Armand Colin, 367 p.

Thiriat M.-P. (1998) Faire et défaire les liens du mariage : Évolution des pratiques matrimoniales au Togo, Paris, CEPED, 295 p. (Les Études du CEPED, n°1.

# ANNEXES

**Tableau A2.03 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus selon l'état matrimonial par sexe et la région de résidence**

Région de résidence	Etat matrimonial											
	Célibataire		Marié		Sép./Div.		Veuf		Union libre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
	<b>Masculin</b>											
Kayes	230 418	43,2	262 382	49,2	3 087	0,6	1 575	0,3	35 631	6,7	533 093	100,0
Kita	74 211	40,2	97 126	52,7	983	0,5	425	0,2	11 672	6,3	184 417	100,0
Nioro	71 528	40,7	93 728	53,4	782	0,4	432	0,2	9 188	5,2	175 658	100,0
Koulikoro	282 606	42,7	346 364	52,3	2 896	0,4	2 016	0,3	27 874	4,2	661 756	100,0
Dioïla	80 572	40,8	105 197	53,2	778	0,4	521	0,3	10 525	5,3	197 593	100,0
Nara	25 945	35,1	45 156	61,1	150	0,2	372	0,5	2 225	3,0	73 848	100,0
Sikasso	192 273	43,6	230 252	52,3	1 357	0,3	1 062	0,2	15 652	3,6	440 595	100,0
Bougouni	184 354	41,0	240 446	53,5	2 390	0,5	1 074	0,2	21 372	4,8	449 637	100,0
Koutiala	142 222	44,9	156 016	49,2	961	0,3	736	0,2	16 936	5,3	316 871	100,0
Ségou	278 735	43,0	342 697	52,9	2 100	0,3	2 832	0,4	21 330	3,3	647 694	100,0
San	106 380	44,0	122 464	50,7	1 073	0,4	1 149	0,5	10 701	4,4	241 768	100,0
Mopti	103 524	40,4	147 072	57,4	1 043	0,4	2 155	0,8	2 240	0,9	256 034	100,0
Bandiagara	86 603	43,8	107 785	54,5	373	0,2	1 234	0,6	1 737	0,9	197 733	100,0
Douentza	19 196	42,5	24 861	55,0	132	0,3	321	0,7	666	1,5	45 177	100,0
Tombouctou	94 487	42,5	123 088	55,3	901	0,4	1 694	0,8	2 317	1,0	222 488	100,0
Gao	79 118	38,5	121 699	59,2	980	0,5	1 284	0,6	2 534	1,2	205 616	100,0
Kidal	9 713	34,6	16 146	57,5	86	0,3	117	0,4	2 003	7,1	28 066	100,0
Taoudenni	13 177	40,5	18 723	57,6	116	0,4	186	0,6	313	1,0	32 516	100,0
Ménaka	21 698	31,2	46 871	67,3	110	0,2	186	0,3	748	1,1	69 613	100,0
Bamako	640 831	47,8	636 340	47,5	6 909	0,5	4 315	0,3	51 167	3,8	1 339 561	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>2 750 440</b>	<b>43,5</b>	<b>3 269 635</b>	<b>51,7</b>	<b>27 550</b>	<b>0,4</b>	<b>22 832</b>	<b>0,4</b>	<b>254 686</b>	<b>4,0</b>	<b>6 325 142</b>	<b>100,0</b>
	<b>Féminin</b>											

Région de résidence	Etat matrimonial											
	Célibataire		Marié		Sép./Div.		Veuf		Union libre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	135 366	24,0	378 176	67,0	7 425	1,3	22 301	4,0	20 938	3,7	564 206	100,0
Kita	35 506	18,0	147 655	74,7	1 852	0,9	7 068	3,6	5 649	2,9	197 730	100,0
Nioro	40 170	19,8	146 536	72,1	2 316	1,1	9 024	4,4	5 320	2,6	203 366	100,0
Koulikoro	165 279	24,6	458 472	68,2	5 215	0,8	25 284	3,8	17 854	2,7	672 104	100,0
Dioïla	44 962	21,9	146 510	71,3	1 192	0,6	6 890	3,4	5 844	2,8	205 398	100,0
Nara	15 765	19,6	58 786	73,0	551	0,7	3 556	4,4	1 896	2,4	80 554	100,0
Sikasso	123 614	26,4	316 976	67,7	2 660	0,6	14 242	3,0	10 983	2,3	468 475	100,0
Bougouni	92 899	20,4	333 080	73,1	3 252	0,7	15 172	3,3	11 197	2,5	455 600	100,0
Koutiala	101 096	28,7	225 656	64,1	1 985	0,6	10 459	3,0	12 767	3,6	351 963	100,0
Ségou	180 653	26,6	449 689	66,3	4 409	0,6	29 364	4,3	14 595	2,2	678 710	100,0
San	67 833	28,1	155 624	64,4	1 703	0,7	9 373	3,9	7 111	2,9	241 644	100,0
Mopti	73 887	28,8	165 450	64,4	2 618	1,0	13 076	5,1	1 778	0,7	256 809	100,0
Bandiagara	56 821	27,0	143 880	68,3	1 069	0,5	7 199	3,4	1 752	0,8	210 722	100,0
Douentza	13 183	29,8	28 435	64,2	432	1,0	1 662	3,8	548	1,2	44 259	100,0
Tombouctou	63 814	30,3	131 223	62,3	2 843	1,3	11 059	5,2	1 751	0,8	210 689	100,0
Gao	52 098	25,7	132 823	65,5	3 573	1,8	12 044	5,9	2 246	1,1	202 784	100,0
Kidal	7 027	28,9	14 752	60,7	227	0,9	512	2,1	1 768	7,3	24 285	100,0
Taoudenni	10 347	33,1	19 622	62,8	305	1,0	712	2,3	278	0,9	31 265	100,0
Ménaka	14 612	22,8	46 648	72,7	717	1,1	1 601	2,5	548	0,9	64 125	100,0
Bamako	523 196	37,3	765 429	54,6	18 287	1,3	52 963	3,8	42 551	3,0	1 402 425	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>1 819 692</b>	<b>27,7</b>	<b>4 262 445</b>	<b>64,9</b>	<b>62 385</b>	<b>0,9</b>	<b>251 750</b>	<b>3,8</b>	<b>170 843</b>	<b>2,6</b>	<b>6 567 114</b>	<b>100,0</b>
							<b>Ensemble</b>					
Kayes	365 784	33,3	640 558	58,4	10 512	1,0	23 877	2,2	56 569	5,2	1 097 300	100,0
Kita	109 717	28,7	244 781	64,1	2 835	0,7	7 493	2,0	17 322	4,5	382 147	100,0
Nioro	111 698	29,5	240 264	63,4	3 098	0,8	9 456	2,5	14 508	3,8	379 024	100,0
Koulikoro	447 581	33,6	805 102	60,4	8 117	0,6	27 357	2,1	45 702	3,4	1 333 860	100,0
Dioïla	125 534	31,2	251 707	62,5	1 970	0,5	7 410	1,8	16 369	4,1	402 991	100,0
Nara	41 420	26,8	104 162	67,5	710	0,5	4 001	2,6	4 109	2,7	154 402	100,0

Région de résidence	Etat matrimonial											
	Célibataire		Marié		Sép./Div.		Veuf		Union libre		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sikasso	315 886	34,7	547 228	60,2	4 018	0,4	15 303	1,7	26 635	2,9	909 070	100,0
Bougouni	277 253	30,6	573 526	63,4	5 642	0,6	16 246	1,8	32 569	3,6	905 237	100,0
Koutiala	243 318	36,4	381 672	57,1	2 946	0,4	11 195	1,7	29 703	4,4	668 834	100,0
Ségou	458 906	34,6	792 778	59,8	6 519	0,5	32 311	2,4	35 891	2,7	1 326 405	100,0
San	174 213	36,0	278 088	57,5	2 776	0,6	10 523	2,2	17 812	3,7	483 412	100,0
Mopti	176 774	34,5	312 903	61,0	3 694	0,7	15 464	3,0	4 008	0,8	512 843	100,0
Bandiagara	142 445	34,9	252 466	61,8	1 461	0,4	8 595	2,1	3 487	0,9	408 454	100,0
Douentza	32 273	36,1	53 374	59,7	570	0,6	2 009	2,2	1 212	1,4	89 436	100,0
Tombouctou	157 769	36,4	254 614	58,8	3 785	0,9	12 949	3,0	4 059	0,9	433 177	100,0
Gao	131 149	32,0	255 410	62,4	4 607	1,1	13 538	3,3	4 788	1,2	409 493	100,0
Kidal	16 692	31,9	30 926	59,1	318	0,6	643	1,2	3 772	7,2	52 351	100,0
Taoudenni	25 218	37,0	40 868	60,0	442	0,6	936	1,4	632	0,9	68 097	100,0
Ménaka	36 212	27,1	93 582	70,0	838	0,6	1 812	1,4	1 294	1,0	133 738	100,0
Bamako	1 164 027	42,5	1 401 769	51,1	25 196	0,9	57 277	2,1	93 717	3,4	2 741 986	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>4 565 077</b>	<b>35,4</b>	<b>7 536 313</b>	<b>58,5</b>	<b>90 099</b>	<b>0,7</b>	<b>275 695</b>	<b>2,1</b>	<b>425 072</b>	<b>3,3</b>	<b>12 892 256</b>	<b>100,0</b>

**Tableau A2.04 : Répartition (en %) de la population résidente de 12 ans et plus par sexe et par groupes d'âges selon l'état matrimonial**

Groupe d'âge	Célibat.	Monog.	Polyg.1	Polyg.2	Polyg.3	Polyg.4 et+	Sép/Div	Veuf	Union libre	Effectif
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
<b>Masculin</b>										
10-14	90,21	1,05	0,45	0,02	0,04	0,12	0,02	8,09	100,00	<b>831 989</b>
15-19	89,06	2,37	0,44	0,03	0,04	0,12	0,03	7,92	100,00	<b>1 087 394</b>
20-24	73,50	18,15	1,18	0,05	0,05	0,23	0,04	6,79	100,00	<b>865 689</b>
25-29	38,81	52,08	4,53	0,13	0,10	0,46	0,09	3,80	100,00	<b>648 676</b>
30-34	16,38	70,14	10,48	0,36	0,16	0,66	0,16	1,67	100,00	<b>613 316</b>
35-39	7,33	71,73	18,02	1,01	0,21	0,68	0,21	0,81	100,00	<b>500 706</b>
40-44	3,97	67,93	24,17	2,00	0,35	0,75	0,32	0,50	100,00	<b>442 601</b>
45-49	2,74	63,65	28,38	3,22	0,52	0,70	0,40	0,39	100,00	<b>326 250</b>
50-54	2,32	61,84	29,30	4,10	0,75	0,71	0,63	0,35	100,00	<b>286 625</b>
55-59	1,87	59,31	31,17	4,83	0,91	0,72	0,87	0,32	100,00	<b>204 534</b>
60-64	1,72	60,07	29,62	5,10	1,13	0,69	1,36	0,32	100,00	<b>192 911</b>
65-69	1,54	57,91	30,76	5,67	1,27	0,66	1,86	0,34	100,00	<b>128 587</b>
70-74	1,56	57,88	29,47	5,78	1,35	0,67	2,94	0,34	100,00	<b>92 589</b>
75-79	1,53	56,44	29,77	6,10	1,57	0,65	3,63	0,31	100,00	<b>52 810</b>
80-84	1,71	56,91	27,63	5,88	1,53	0,71	5,21	0,42	100,00	<b>30 149</b>
85-89	1,68	55,97	27,80	5,55	1,48	0,69	6,43	0,40	100,00	<b>11 455</b>
90-94	2,56	56,73	22,66	5,29	1,51	1,14	9,11	0,99	100,00	<b>5 366</b>
95et+	4,87	53,19	22,58	4,92	2,02	1,18	10,88	0,37	100,00	<b>3 494</b>
<b>Féminin</b>										
10-14	88,80	2,51	0,68	0,05	0,04	0,12	0,02	7,78	100,00	<b>780 014</b>
15-19	61,47	26,69	5,40	0,47	0,12	0,33	0,05	5,47	100,00	<b>1 133 129</b>
20-24	25,33	54,85	14,69	1,45	0,33	0,74	0,17	2,45	100,00	<b>1 013 510</b>
25-29	10,81	59,82	23,47	2,85	0,57	0,99	0,35	1,15	100,00	<b>776 558</b>
30-34	5,87	56,44	29,75	4,40	0,88	1,19	0,80	0,66	100,00	<b>702 331</b>
35-39	3,75	52,27	33,66	5,80	1,20	1,35	1,49	0,48	100,00	<b>520 906</b>
40-44	2,81	49,42	34,43	6,86	1,51	1,45	3,11	0,40	100,00	<b>435 503</b>
45-49	2,69	46,53	34,25	7,46	1,73	1,52	5,42	0,41	100,00	<b>292 027</b>
50-54	2,97	44,36	31,46	7,30	1,88	1,68	9,88	0,48	100,00	<b>263 856</b>
55-59	3,06	41,63	29,47	7,07	1,88	1,63	14,71	0,54	100,00	<b>183 594</b>
60-64	3,63	39,73	24,33	5,88	1,61	1,73	22,44	0,65	100,00	<b>173 297</b>
65-69	3,71	37,05	21,16	5,02	1,33	1,84	29,06	0,83	100,00	<b>108 148</b>
70-74	3,96	34,29	15,92	3,63	1,21	1,93	38,04	1,01	100,00	<b>83 942</b>
75-79	3,81	32,86	12,60	2,84	0,93	2,04	43,78	1,12	100,00	<b>46 326</b>
80-84	3,46	31,50	9,86	1,84	0,80	2,10	49,39	1,06	100,00	<b>31 040</b>
85-89	3,42	30,67	8,70	1,41	0,56	1,90	52,10	1,25	100,00	<b>11 289</b>
90-94	3,82	30,22	7,61	1,27	0,61	2,08	53,43	0,97	100,00	<b>7 153</b>
95et+	3,10	29,95	6,76	1,16	0,53	2,10	55,12	1,29	100,00	<b>4 492</b>

Groupe d'âge	Célibat.	Monog.	Polyg.1	Polyg.2	Polyg.3	Polyg.4 et+	Sép/Div	Veuf	Union libre	Effectif
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	
<b>Ensemble</b>										
10-14	89,53	1,76	0,56	0,04	0,04	0,12	0,02	7,94	100,00	<b>1 612 003</b>
15-19	74,86	14,89	3,00	0,26	0,08	0,23	0,04	6,66	100,00	<b>2 220 523</b>
20-24	47,29	38,11	8,53	0,81	0,20	0,51	0,11	4,43	100,00	<b>1 879 199</b>
25-29	23,46	56,32	14,91	1,62	0,36	0,75	0,23	2,35	100,00	<b>1 425 234</b>
30-34	10,75	62,80	20,81	2,52	0,55	0,94	0,50	1,13	100,00	<b>1 315 647</b>
35-39	5,50	61,79	26,01	3,46	0,71	1,02	0,86	0,64	100,00	<b>1 021 612</b>
40-44	3,40	58,75	29,26	4,41	0,93	1,10	1,70	0,45	100,00	<b>878 105</b>
45-49	2,72	55,56	31,15	5,22	1,09	1,08	2,78	0,40	100,00	<b>618 277</b>
50-54	2,63	53,46	30,34	5,63	1,29	1,18	5,06	0,41	100,00	<b>550 482</b>
55-59	2,43	50,95	30,36	5,89	1,37	1,15	7,42	0,43	100,00	<b>388 128</b>
60-64	2,62	50,45	27,12	5,47	1,36	1,18	11,32	0,47	100,00	<b>366 209</b>
65-69	2,53	48,39	26,38	5,37	1,30	1,20	14,26	0,56	100,00	<b>236 736</b>
70-74	2,70	46,68	23,04	4,76	1,28	1,27	19,60	0,66	100,00	<b>176 531</b>
75-79	2,60	45,45	21,77	4,58	1,27	1,30	22,34	0,69	100,00	<b>99 136</b>
80-84	2,59	44,04	18,63	3,83	1,16	1,41	27,59	0,74	100,00	<b>61 188</b>
85-89	2,54	43,47	18,36	3,50	1,02	1,29	29,00	0,82	100,00	<b>22 744</b>
90-94	3,28	41,53	14,03	2,98	0,99	1,68	34,53	0,98	100,00	<b>12 519</b>
95et+	3,83	39,65	13,36	2,73	1,15	1,72	36,66	0,90	100,00	<b>7 985</b>
<b>Ensemble</b>	<b>35,41</b>	<b>40,30</b>	<b>15,39</b>	<b>2,25</b>	<b>0,52</b>	<b>0,70</b>	<b>2,14</b>	<b>3,30</b>	<b>100,0</b>	<b>12 892 256</b>

**Tableau A2.05 : Evolution de l'état matrimonial des hommes âgés de 12 ans et plus entre 1976 et 2022**

Année de recensement	Etat matrimonial			
	Célibataire	Mariés	Veuf	Dive
RGP 1976	43,3	52,3	1,7	0,7
RGPH 1987	45,8	52,6	1,2	0,5
RGPH 1998	46,8	48,7	1,0	0,4
RGPH 2009	45,1	47,8	0,7	0,3
RGPH 2022	41,1	48,9	0,3	0,4

**Tableau A2.06 : Evolution de l'état matrimonial des femmes âgées de 12 ans et plus entre 1976 et 2022**

Année de recensement	Etat matrimonial			
	Célibataire	Mariés	Veuf	Dive
RGP 1976	19,1	65,6	11,3	1,6
RGPH 1987	21,6	68,6	8,5	1,3
RGPH 1998	26,6	62,2	7,2	1,1
RGPH 2009	27,8	60,9	5,6	0,8
RGPH 2022	26,4	62	3,7	0,9

**Tableau A2.07 : Liste du personnel**  
**Coordination Nationale, BCR**

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
1	Arouna	SOUGANE	INSTAT/BCR	Directeur National du BCR
2	Issa	BOUARE	INSTAT/BCR	Directeur National Adjoint du BCR
3	Assa	GAKOU	INSTAT/BCR	Directrice Technique du BCR
4	Siaka	CISSE	INSTAT/BCR	Directeur Technique Adjoint du BCR
5	Jean	WAKAM	UNFPA	Conseiller Technique Principal du RGPH5
6	Harouna	FOMBA	INSTAT/BCR	Chef de Section Communication et Mobilisation
7	Amadou Balla	KONE	INSTAT/BCR	Chef de Section Collecte et Exploitation des Données
8	Amadou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chef de Section Informatique Traitement et Archivage des Données
9	Ahamadou	DIALLO	INSTAT/BCR	Chef de Section Méthodologie, Analyse et Publication
10	Abdoul Karim	DIWARA	INSTAT/BCR	Chef Section Cartographie et Système d'Information Géographique
11	Seydou	COULIBALY	INSTAT/BCR	Chargé de Communication
12	Sira	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPPro
13	Seydou	DOUMBIA	INSTAT/BCR	Chargée du développement des applications CSPPro
14	Moussa Mahamar	MAIGA	INSTAT/BCR	Chargé de la méthodologie et de la conception des Documents et outils techniques
15	Alpha Faguimba	KONE	INSTAT/BCR	Chargé de l'Enquête Post-Censitaire
16	Issa	DIARRA	INSTAT/BCR	Chargé de l'Analyse des données
17	Mahamadou Oumar	CAMARA	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
18	Djibril	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé de cartographie numérique et SIG
19	Mamady	KEITA	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
20	Issoufou	DIAKITE	INSTAT/BCR	Chargé des travaux cartographiques de terrain
21	Alou	TRAORE	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
22	Mamadou	TOUNKARA	INSTAT/BCR	Chargé d'archivage
23	Demba	DIALLO	INSTAT/BCR	Chargé de collecte
24	Ousmane	N'DIAYE	INSTAT/BCR	Chargé de centralisation des données
25	Aminata	KEITA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
26	Hamady	TRAORE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
27	Mahamadou	DRABO	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
28	Mohamed N	COULIBALY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
29	Roland	DIARRA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
30	Modibo	BA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
31	Kalilou	BERTHE	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
32	Abdoulaye	BOUNDY	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
33	Mohamed	FOFANA	INSTAT	Appui aux travaux informatiques
34	Boubacar	GANO	INSTAT	Comptable
35	Bouréïma	KANTE	INSTAT	Comptable
36	Mamadou Bakary	SIDIBE	INSTAT	Comptable
37	Mohamed	SANGARE	INSTAT	Comptable
38	Bandiougou	SOUMAORO	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
39	Sidi Yéhia	DIARRA	INSTAT	Chargé des Ressources Humaines
40	Bintou	TOGOLA	INSTAT	Secrétaire
41	Amadou M	DIALLO	INSTAT	Secrétaire
42	Adama	FOFANA	INSTAT	Chargé des Finances
43	Moussa	CISSE	INSTAT	Chargé des Finances
44	Fadoni	DIALLO	INSTAT	Chargé des Finances
45	Birama	TIMITE	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière
46	Koman Issa	KEITA	INSTAT	Chargé de Comptabilité Matière

N°	PRENOM (S)	NOM	STRUCTURE	TITRE
47	Idrissa	TRAORE	INSTAT	Coordinateur de l'EPC
48	Kissima	SIDIBE	INSTAT	Coordinateur adjoint de l'EPC
49	Massa	DIAKITE	INSTAT	Superviseur de l'EPC
50	Ibrahim Bokar	MAIGA	INSTAT	Chargé de cartographie

### Consultants internationaux

N°	PRENOM	NOMS	STRUCTURE	TITRE
1	Richard	DACKAM-NGATCHOU	PAYS-BAS	Expert chargé de l'Assurance qualité
2	Yves Merlin	MBOUYAP KAMTCHA	BUCREP	Expert EPC
3	Jean-Emmanuel	NJECK	BUCREP	Informaticien
4	Hervé	BASSINGA	ISSP de Ouagadougou	Expert EPC
5	Franklin	BOUBA DJOURDEBBE	IFORD	Chef de service Publications
6	Hamidou	KONE	IFORD	Chef de service de formations
7	Emmanuel	NGWE	IFORD	Enseignant-Chercheur
8	Oliver	FISCHER	US Census Bureau	Chief of the U.S. Census Bureau's International Programs Center
9	Derek	AZAR	US Census Bureau	Technical Assistance and Capacity Building Branch International Programs
10	Joshua	HANDLEY	US Census Bureau	Survey Statistician Methodology and Software Development Branch International Programs
11	Erik	VICKSTROM	US Census Bureau	Principal Demographer, Lead of Demographic and Decennial Research Group
12	Fabián	ROMERO	US Census Bureau	Demographic Statistician International Programs
13	Mitali	SEN	US Census Bureau	Chief, Technical Assistance and Capacity Bldg, U.S. Census Bureau
14	Sherrell	GOGGIN	US Census Bureau	Survey Statistician
15	Redouane	BETROUNI	US Census Bureau	Statistician at International Programs
16	Nobuko	MIZOGUCHI	US Census Bureau	Chief, Training and Statistical Development Branch
17	Andrew	WALZ	US Census Bureau	GIS analyst
18	Cristina	BRADATAN	US Census Bureau	Statistician/Demographer, International Programs
19	Keanu W T	RENNE-GLOVER	US Census Bureau	Data Scientist, Biostatistician
20	Oumar	FALL	ANSD	Chef de la Division des Systèmes d'Information et des Bases de Données
21	Papa Djibril	BA	ANSD	Chef du Bureau de la Cartographie et de la Numérisation des données
22	Ibrahima	DIOP	ANSD	Chef du Bureau du Traitement des Données d'Enquêtes

### Personnes ressources/ lecteurs

N°	PRENOMS	NOMS
1	Mamadou	BAGAYOKO
2	Adama	BARRY
3	Oumar	CISSE
4	Sékou Oumar	DIALLO
5	Mamoutou	FANE
6	Mahady Mamadou	FOFANA
7	Bakary	SACKO
8	Modibo Koly	KEITA
9	Ibrahim M.	TOURE

### Analystes

N°	PRENOM (S) ET NOM	THEMES
1	Ahamadou DIALLO	Evaluation de la qualité des données
2	Amadou KONE	Etat et structures de la population
3	Daouda Aba FANE et Siaka CISSE	Etat matrimonial et nuptialité
4	Moussa Mahamar MAIGA	Natalité et fécondité
5	Ahamadou DIALLO	Mortalité
6	Idrissa Minamba DOUMBIA	Migrations
7	Mamady KEITA	Urbanisation
8	Salah Mahamane DIALLO	Scolarisation, Alphabétisation et Niveau d'instruction
9	Seydou DOUMBIA & Ely DIARRA	Caractéristiques économiques de la population
10	Ousmane DIALLO & Amadou KONE	Caractéristiques des ménages
11	Djanguiné CAMARA et Maimouna KANTE	Caractéristiques de l'habitat et Cadre de vie de la population
12	Maimouna MAGLO	Situation des enfants
13	Sira TRAORE	Situation des femmes
14	Famory KONATE	Enregistrement des faits d'état civil et enrôlement au RAVEC
15	Makan SISSOKO	Situation des personnes vivant avec un handicap
16	Soumaïla Adama TRAORE	Situation des jeunes
17	Moussa Mahamar MAIGA et Issa DIARRA	Situation des personnes âgées
18	Demba DIALLO et Djanguiné CAMARA	Situation de la population nomade
19	Safiatou Lala BENGALY et Ahamadou DIALLO	Caractéristiques culturelles de la population
20	Yaya SIDIBE et Mahamadou COULIBALY	Situation des albinos
21	Abdoul Karim DIAWARA & Ibrahim Bokar MAIGA	Disponibilité et cartographie des infrastructures de base

## Superviseurs nationaux

N°	PRENOMS	NOMS	STRUCTURE
1	Safiatou Lala	BENGALY	BCR
2	Djanguiné	CAMARA	DNP
3	Mahamadou Oumar	CAMARA	BCR
4	Zoumana	CAMARA	BCR
5	Mèma	CISSE	CPS/SDR
6	Amidou	DEMBELE	BCR
7	Issoufou	DIAKITE	BCR
8	Ousmane	DIALLO	ONEF
9	Oumou	DIALLO	BCR
10	Ely	DIARRA	ODHD
11	Issa	DIARRA	DNP
12	Idrissa Minamba	DOUMBIA	CERCAP
13	Youssouf	FOFANA	BCR
14	Djenguina	FOFANA	BCR
15	Elmehidy Ag	HAMAHADY	INSTAT
16	Maimouna	KANTE	DNP
17	Sékou	KAYENTAO	DGME
18	Ibrahim	KINKOUMANA	BCR
19	Famory	KONATE	BCR
20	Maimouna	MAGLO	CPS/JUSTICE
21	Idrissa Koundou	MAIGA	BCR
22	Zoumana	SANGARE	DNPD
23	Baba	SANOGO	DNPD
24	Makan	SISSOKO	ONEF
25	Moussa	SOUMAORO	BCR
26	Soumaila Adama	TRAORE	DNPD
27	Youssouf	TRAORE	ISH
28	Hamadoun	TRAORE	FHG
29	Djibril	TRAORE	BCR
30	Yacouba	TRAORE	BCR
31	Bamoussa	YALCOUYE	BCR
32	Madou	TRAORE	FSHSE
33	Moussa Mohamed	TRAORE	DNP

## Coordination régionale

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
1	Moussa	DEMBELE	DRPSIAP	KAYES
2	Amadou	DIAWARA	DRPSIAP	KOULIKORO
3	Mahamadou Hamada	MAIGA	DRPSIAP	SIKASSO
4	Tahibou	SISSOKO	DRPSIAP	SEGOU
5	Amadou	NIARE	DRPSIAP	MOPTI
6	Dippa	TRAORE	DRPSIAP	TOMBOUCTOU
7	Seydou Makan	KEITA	DRPSIAP	GAO
8	Abdoulaye	TRAORE	DRPSIAP	KIDAL
9	Djénèba dite Elisa	TANGARA	DRPSIAP	BAMAKO
10	Oumar	TRAORE	DRPSIAP	TAOUDENNI
11	Halidou	MAIGA	DRPSIAP	MENAKA
12	Marie Claire	KANTE	CAEF	GOUVERNORAT -SIKASSO
13	Modibo	SANGARE	CAEF	GOUVERNORAT - MENAKA
14	Malick	Ag ATTAHER	CAEF	GOUVERNORAT TAOUDENNI
15	Adama A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KAYES
16	Lassana Sekou	CAMARA	DIRCAB	GOUVERNORAT KOUTIALA
17	Oumar Koly	KEITA	CAEF	GOUVERNORAT TOMBOUCTOU

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	REGION/DISTRICT
18	Adama	SENOU	CAEF	GOUVERNORAT NIORO
19	Zoumana	GOITA	CAEF	GOUVERNORAT NARA
20	Abdramane	DEMBELE	CAAJ	GOUVERNORAT SEGOU
21	Arouna	DEMBELE	CAEF	GOUVERNORAT BOUGOUNI
22	Asseydou A.	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT BANDIAGARA
23	Seydou	BAGAYOKO	CAEF	GOUVERNORAT SAN
24	Bouroulaye	DIAKITE	CAEF	GOUVERNORAT KEITA
25	Alhader Amadou	BELLA	CAEF	GOUVERNORAT GAO
26	Mouctar Ould	OUMERA	DAE	AE- KOULIKORO
27	Alpha	MAHAURU	DAE	AE- NIORO
28	Daouda	DOUMBIA	DAE	AE – MOPTI
29	Mahamadou	KEITA	DAE	AE – KITA
30	Amadou	YATTARA	DAE	AE- MENAKA
31	Mahamar H.	MAIGA	DAE	AE- KOUTIALA
32	Idrissa	COULIBALY	DAE	AE- KIDAL
33	Itous Ag Ahmed	IKNAN	DAE	AE- SEGOU
34	Souleymane	ALIOU	DAE	AE- DOUENTZA
35	Ouaya Seyo	TAMBOURA	DAE	AE- TOMBOUCTOU
36	Lamine	TRAORE	DAE	AE- BOUGOUNI
37	Seydou N.	MAIGA	DIRECTEUR	AE KAYES
38	Sadou	ABDOU	DIRECTEUR	AE -GAO
39	Sinaly	TOGOLA	DIRECTEUR	AE- SIKASSO
40	Yanago	DOUMBO	DIRECTEUR	AE-SAN
41	Ibrahim	Ag MOHAMED	DIRECTEUR	AE-KATI
42	Aicha Belo	MAIGA	CAEF	GOUVERNORAT KIDAL
43	Ténimba	DOUMBIA	DCAF	AEBRD
44	Mouneissa	HAIDARA	DIRECTRICE	AE-TAOUDENNI
45	Birama	DAOU	DIRECTEUR	AE- DIOÏLA
46	Issa	DIARRA	CAEF	GOUVERNORAT- DOUENTZA
47	Ousmane	DIALLO	CAEF	GOUVERNORAT MOPTI
48	Alhousseiny B.	TOURE	CAEF	GOUVERNORAT KOULIKORO
49	CISSE Aminata	DIALLO	GOUVERNEUR	GOUVERNORAT DIOÏLA
50	Yaya	WAIGALO	CAEF	GOUVERNORAT BAMAKO

### Superviseurs régionaux, DRPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	REGION
1	Boubacrine	TRAORE	KAYES
2	Ibrahim	NAFA	KAYES
3	Sékou	DIARRA	KOULIKORO
4	Drissa	DIALLO	KOULIKORO
5	Siaka	DIALLO	SIKASSO
6	Brama	MARIKO	SIKASSO
7	Souleymane	KABORE	SEGOU
8	Baba	DIWARA	SEGOU
11	Namory	TRAORE	MOPTI
12	Amadou	KONE	MOPTI
21	Lamine	COULIBALY	TOMBOUCTOU
22	Ibrahim	BAGNA	TOMBOUCTOU
9	Amadou	SOGOBA	GAO
10	Oumar	DEMBELE	GAO
13	Lousseyni	TIELA	KIDAL
14	Ibrahim Mazou	TOURE	KIDAL
15	Abdoul Aziz N'Daya	CISSE	TAOUDENNI
16	Ahmed	OULD SAKHY	TAOUDENNI
17	Ag Almostapha	MIYARATA	MENAKA
18	Boubacar	HAMADI	MENAKA
19	Abdramane	TRAORE	BAMAKO
20	Aïchata	BOUARE	BAMAKO

### Superviseurs locaux, SLPSIAP

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
1	Abdoulaye	SIBY	Chef SLPSIAP	KAYES	KAYES
2	Makan	KANTE	Chef SLPSIAP	BAFOULABE	KAYES
3	Boubacar	DIARRA	Chef SLPSIAP	DIEMA	KAYES
4	Bouacar	KONE	Chef SLPSIAP	KENIEBA	KAYES
5	Amadou Dit M'Bara	DIALLO	Chef SLPSIAP	KITA	KAYES
6	Seydou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	NIORO	KAYES
7	Baly	DABO	Chef SLPSIAP	YELEMANE	KAYES
8	Sidi	CISSE	Chef SLPSIAP	KOULIKORO	KOULIKORO
9	Moussa	KONE	Chef SLPSIAP	BANAMBA	KOULIKORO
10	Abdoulaye	COULIBALY	Chef SLPSIAP	DIOÏLA	KOULIKORO
11	Mamourou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	KANGABA	KOULIKORO
12	Yaya	DIALLO	Chef SLPSIAP	KATI	KOULIKORO
13	Djelimory Dit S	DIABATE	Chef SLPSIAP	KOLOKANI	KOULIKORO
14	Ibrahima Samba	MAIGA	Chef SLPSIAP	NARA	KOULIKORO
15	Yamoussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	SIKASSO	SIKASSO
16	Since	KEITA	Chef SLPSIAP	BOUGOUNI	SIKASSO
17	Boubacar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	KADIOLO	SIKASSO
18	Souleymane	TRAORE	Chef SLPSIAP	KOLON DIEBA	SIKASSO
19	Amadou	MAIGA	Chef SLPSIAP	KOUTIALA	SIKASSO
20	Moussa	TRAORE	Chef SLPSIAP	YANFOLILA	SIKASSO
21	Moussa	BOUARE	Chef SLPSIAP	YOROSSO	SIKASSO
22	Mamadou	KONATE	Chef SLPSIAP	SEGOU	SEGOU
23	Daouda	KONE	Chef SLPSIAP	BAROUELI	SEGOU
24	Ali	SANOGO	Chef SLPSIAP	BLA	SEGOU
25	Sidiki	KOUMA	Chef SLPSIAP	MACINA	SEGOU
26	Jean Paul	KONE	Chef SLPSIAP	NIONO	SEGOU
27	Emile Ibrahim	CAMARA	Chef SLPSIAP	SAN	SEGOU
28	Badra Aliou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	TOMINIAN	SEGOU

N°	PRENOMS	NOMS	TITRE	CERCLE	REGION
29	Mamadou	COULIBALY	Chef SLPSIAP	MOPTI	MOPTI
30	Boukary	TRAORE	Chef SLPSIAP	BANDIAGARA	MOPTI
31	Mamadou	DOUMBIA	Chef SLPSIAP	BANKASS	MOPTI
32	Idrissa	CISSE	Chef SLPSIAP	DJENNÉ	MOPTI
33	Abdoulaye	DAO	Chef SLPSIAP	DOUENZA	MOPTI
34	Moïse	KAMATE	Chef SLPSIAP	KORO	MOPTI
35	Abdramane	DIAKITE	Chef SLPSIAP	TENEKOU	MOPTI
36	Ibrahim	BOCOUM	Chef SLPSIAP	YOUWAROU	MOPTI
37	Oumar	SIDIBE	Chef SLPSIAP	TOMBOUCTOU	TOMBOUCTOU
38	Yacouba	KANE	Chef SLPSIAP	DIRE	TOMBOUCTOU
39	Hama	TEMBINE	Chef SLPSIAP	GOUNDAM	TOMBOUCTOU
40	Daouda	GUINDO	Chef SLPSIAP	GOURMA RHAROUS	TOMBOUCTOU
41	Yacouba	DIARRA	Chef SLPSIAP	NIAFUNKE	TOMBOUCTOU
42	Issa	FANE	Chef SLPSIAP	GAO	GAO
43	Amirou	TOGO	Chef SLPSIAP	ANSONGO	GAO
44	Lassine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	BOUREM	GAO
45	Abdou	HAIDARA	Chef SLPSIAP	KIDAL	KIDAL
46	Ismaila N	DIANE	Chef SLPSIAP	ABEIBARA	KIDAL
47	Agaly	AG EKAWEL	Chef SLPSIAP	ACHIBOGHO	KIDAL
48	Malamine	COULIBALY	Chef SLPSIAP	TESSALIT	KIDAL
49	Yaya	SAMAKE	Chef SLPSIAP	TIN-ESSAKO	KIDAL
50	Allim	MOHAMED	Chef SLPSIAP	TAOUDENNI	TAOUDENNI
51	Lalla Mint	SIDI MOHAMED	Chef SLPSIAP	ACHOURAT	TAOUDENNI
52	Ali	OULD NAJIM	Chef SLPSIAP	AL-OURCHE	TAOUDENNI
53	Sidi Boubacar	OULD MOHAMED SALAH	Chef SLPSIAP	ARAOUANE	TAOUDENNI
54	Mohamed Lamine	OULD MOHAMED	Chef SLPSIAP	BOUJBEHA	TAOUDENNI
55	Oussama	DRISSI	Chef SLPSIAP	FOUM ELBA	TAOUDENNI
56	Hamza	SALIHOU	Chef SLPSIAP	MENAKA	MENAKA
57	Habiboulah	HAMA MAIGA	Chef SLPSIAP	ANDÉRAMBOUKANE	MENAKA
58	Assaleh	AG AFOUDNEMONY	Chef SLPSIAP	INEKAR	MENAKA
59	Ilaji	AG HOUZEIFATA	Chef SLPSIAP	TIDERMENE	MENAKA
60	Hawa	SISSOKO	Chef SLPSIAP	COMMUNE 1	BAMAKO
61	Boureïma	GOITA	Chef SLPSIAP	COMMUNE 2	BAMAKO
62	Massaran	SANGARE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 3	BAMAKO
63	Awa	KONATE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 4	BAMAKO
64	Madina	DIAMOUTENE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 5	BAMAKO
65	Fatimata	DEMBELE	Chef SLPSIAP	COMMUNE 6	BAMAKO

### Membres de l'équipe de veille

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
1	Isidore	CAMARA	Membre Cartographie
2	Abdramane	TRAORE	Membre Cartographie
3	Souleymane	TRAORE	Membre Cartographie
4	Sankoun	SISSOKO	Superviseur Equipe de veille
5	Zima	DIALLO	Membre Suivi de la collecte des données CAPI – NATIONAL
6	Zoumana	TRAORE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
7	Nana	MAIGA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KAYES
8	Elhadj	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
9	Moctar	DIARRA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
10	Sata	KEITA	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE KOULIKORO
11	Sékou Arouna	SANGARE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
12	Sambou	DEMBELE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE SEGOU
13	Ahmadou	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
14	Mahmoud AG	ALY	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO

N°	PRENOMS	NOMS	ROLE
15	Yaya	SIDIBE	Membre Suivi de la collecte des données CAPI- REGION DE BAMAKO
16	Abdrahamane	DJITEYE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
17	Aly	DJIGUIBA	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
18	Aly	TOURE	Membre Suivi de la collecte des données PAPI
19	Djibril	DIALLO	Membre chargé de la Gestion du Web et la sécurité du réseau
20	Souleymane	NIARE	Membre chargé de la Gestion du Web et l'extraction des données
21	Mama	KANE	Membre chargé de la maintenance informatique
22	Oumou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
23	Seydou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
24	Alhakimou	DIALLO	Membre chargé de l'extraction des données
25	Astan	COULIBALY	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
26	Moussa	TRAORE	Membre chargé de l'administration du réseau informatique
27	Ahamadou	TOURE	Membre traitement des appels du numéro vert
28	Sidy Ousmane	DE	Membre traitement des appels du numéro vert
29	Mounina	CISSE	Membre traitement des appels du numéro vert
30	Nassoum	KEITA	Chargé du secrétariat
31	Boubacar	KONATE	Chargé de la reprographie







**INSTAT**  
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

---

 BP 12, AVENUE DU MALI, HAMDALLAYE ACI 2000  
 (+223) 20-22-24-55/20-22-48-73  
 [direction@instat.gouv.ml](mailto:direction@instat.gouv.ml) / [instatmali2014@yahoo.fr](mailto:instatmali2014@yahoo.fr)  
Site Web : [www.instat-mali.org](http://www.instat-mali.org)